

MEMORIAL

Session ordinaire no. 39
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
jeudi 10 novembre 2011

séance de 14h00
séance de 17h00
séance de 20h30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Prestation de serment
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Communications de la Présidence
6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
7. Première lecture de l'avant-projet de constitution : entrée en matière (art. 46 du Règlement)
 - Présentation des rapports des cinq commissions thématiques
 - Débat d'entrée en matière sur l'avant-projet tel que résultant des travaux des commissions thématiques
 - Vote d'entrée en matière
8. Examen de l'avant-projet article par article et des amendements y relatifs (*la lecture se fera en continu en suivant l'ordre des articles de l'avant-projet ; l'examen du projet de préambule aura lieu à la fin de la première lecture*) :
 - Présentation des amendements de commission et de minorité
 - Débat
 - Votes
9. Débat final de la première lecture : déclaration des groupes
10. Divers et clôture

* * * * *

Ouverture de la séance à 14h00 par M^{me} Céline Roy, coprésidente, présidente de la séance de 14h00, de 17h00 et de 20h30

1. Ouverture

La présidente. Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance plénière.

2. Personnes excusées

La présidente. Je commence avec le point 2 de l'ordre du jour, les personnes excusées. Tout d'abord, il y a M. Amaudruz et M^{me} Saudan qui seront absents pour l'ensemble de la plénière et M^{me} Bachmann sera absente pendant la première séance et la moitié de la deuxième.

3. Prestation de serment

La présidente. Nous allons continuer avec la prestation de serment de M. Maurice Schneeberger qui succède à M. Raymond Loretan. Monsieur Schneeberger, je vous prie de vous approcher, s'il vous plaît. Je demande à l'assistance de bien vouloir se lever.

L'assistance se lève.

La présidente. Monsieur Schneeberger, je vais lire l'engagement de l'Assemblée constituante. A l'issue de cette lecture, je vous prie de dire « Je le jure », « Je le promets » ou « Je m'y engage ».

Pour l'avenir de la République et canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de l'autorité suprême du peuple dans le respect du droit et ayant pour seul guide les intérêts de la République ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux, à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle constitution dans le délai prévu par la loi, à respecter le règlement de l'Assemblée constituante, à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel.

M. Maurice Schneeberger. Je le jure.

Applaudissements

L'Assemblée s'assied.

4. Approbation de l'ordre du jour

La présidente. L'ordre du jour n'a pas besoin d'être approuvé. Pour rappel, nous en sommes toujours au point 8 qui concerne l'examen de l'avant-projet.

5. Communications de la Présidence

La présidente. Je passe au point 5 Communications de la Présidence. Tout d'abord, nous vous informons que l'association Contratom fera un « piquet de vigilance », aujourd'hui, de 16h30 à 17h13 devant l'Hôtel-de-Ville. De plus, je vais vous lire un message de la Présidence.

« La Présidence souhaite faire part de sa désapprobation face aux événements de la dernière plénière. Afin d'assurer le bon déroulement de notre mandat, il est impératif que nos

séances soient plus sereines. La Présidence rappelle donc à chacun qu'il s'est engagé, lors de sa prestation de serment, à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel. Elle rappelle également que les interventions s'adressent à la Présidence et que durant les procédures de vote, il y a lieu de rester assis à sa place. De plus, le Bureau a adopté à l'unanimité deux mesures pour éviter que les événements de la dernière plénière se reproduisent. Premièrement, l'interprétation de l'article 55 de notre règlement concernant la motion d'ordre a été revue de manière restrictive. Ainsi, il ne sera plus possible, durant les procédures de vote, de déposer des motions d'ordre. Par ailleurs, les motions d'ordre devront se limiter strictement à des objets portant sur l'organisation ou le déroulement des débats. Deuxièmement, si une suspension temporaire de séance est décidée, le Bureau, voire le Bureau élargi sera convoqué afin qu'il soit discuté de la suite de la séance. Pour finir, la Présidence réaffirme sa confiance dans la capacité de notre Assemblée à aboutir à un projet de constitution qu'une majorité du peuple pourra accepter. »

Applaudissements

6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour

Cf. Mémorial du 6 septembre 2011

7. Première lecture de l'avant-projet de constitution : entrée en matière (art. 46 du Règlement)

Cf. Mémorial du 6 septembre 2011

8. Examen de l'avant-projet article par article et des amendements y relatifs

La présidente. Nous allons donc reprendre là où nous nous étions arrêtés la dernière fois. Nous avons pu voter les différents alinéas de l'article 144 Service public. Toutefois, nous n'avons pas pu voter l'article dans son ensemble. Nous allons donc commencer par cela. Je répète, vote de l'article 144 dans son ensemble, puisque la dernière fois, les alinéas ont déjà été votés. Nous passons donc en procédure de vote.

Voix de M. Mouhanna. Vote nominal.

La présidente. Le vote était nominal lors de la dernière séance. On la maintient. Je vais donc faire voter l'article 144 tel qu'amendé. Je demande aux personnes de s'asseoir pendant le vote.

Mis aux voix, l'art. 144 tel qu'amendé

Service public

¹ **Le service public assume, en fonction des moyens de l'Etat, les tâches répondant aux besoins de la population pour lesquels une intervention des pouvoirs publics est nécessaire.**

² **Certaines tâches peuvent être déléguées, tout en respectant l'objectif d'intérêt public, lorsque le délégataire est mieux à même de les accomplir.**

³ **La délégation doit faire l'objet d'une loi ou d'une délibération de la commune.**

Article 144 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON

Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NVT
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	NVT
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS

Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NVT
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NVT
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 37 oui, 14 non, 10 abstentions.

La présidente. Nous allons passer maintenant à l'article 145. Avant cela, je vais vous lire les temps de parole qui restent aux différents groupes dans le bloc dans lequel nous sommes qui va jusqu'à l'article 146. Associations de Genève, cinq minutes quarante ; AVIVO : plus de temps de parole ; G[e]avance : cinq secondes ; Verts et Associatifs : une minute dix ; Libéraux & Indépendants : deux minutes trente-cinq ; MCG : quatre minutes ; PDC : quatre minutes vingt-cinq ; Radical-Ouverture : quarante-cinq secondes ; socialiste pluraliste : quarante secondes ; SolidaritéS n'a plus de temps ; UDC : sept minutes. Nous passons donc à l'article 145 Participation. Je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de la commission 5.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Concernant l'article 145, la majorité de la commission en propose la suppression dans la mesure où le principe de l'information et du cadre de la concertation est déjà mentionné à l'article 9 de notre avant-projet et que son maintien constituerait dès lors une redondance. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. J'ouvre le débat sur l'article 145. Je vois qu'il y a une demande de parole de M. Hentsch... C'est une erreur. Il n'y a pas de demande de parole sur l'article 145. Je clos donc le débat et nous allons passer... Ah, pardon, M. Manuel souhaite s'exprimer. Monsieur Manuel, vous avez la parole.

M. Alfred Manuel. Cet article 145, la commission propose de le supprimer au motif que la participation est déjà assurée par les dispositions de l'article 9. Je vous lis l'alinéa 1 : « L'Etat informe largement, consulte régulièrement et met en place des cadres de concertation. » Pour nous, cet article ne peut pas être pris comme prétexte pour supprimer l'article 145. En effet, il n'est nullement fait mention dans l'article 9 du fait d'associer les milieux concernés – et encore moins les associations – lors de la préparation des mesures et des décisions qui les touchent particulièrement. Pour nous, on ne peut pas se satisfaire – comme le propose la commission – de demi-mesures de ce genre, de choses qui sont à demi-dites, de formulations qui restent vagues et qui nécessitent le recours à une espèce d'« argutie » juridique. Au final, avec de tels procédés, on aboutit à un texte qui est confus, imprécis. Tout cela pourquoi ? Pour gagner deux lignes. L'article 145 est à notre avis tout à fait

indispensable. D'ailleurs les organismes qui se sont prononcés sur cet article lors de la consultation l'ont perçu positivement. Donc son maintien est central pour notre groupe. Il fait d'ailleurs parti des problématiques que nous avons apportées lors des concertations de l'été. Il n'a pas été retenu. Nous le regrettons mais c'est ainsi. Nous pensons que rejeter un article de ce genre, c'est vraiment pousser dans le camp du non un nombre de milieux de la société civile, qui se prononceront négativement en votation. Ce serait dommage, autant qu'inutile. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Manuel. Je donne la parole à M. Irminger du groupe Verts et Associatifs.

M. Florian Irminger. Merci Madame la présidente. Je remercie au passage la Présidence de son message. J'interviens pour dire que les Verts soutiendront l'article 145 et non sa suppression. Ce qui a été dit est juste. L'importance ici est spécifique, l'importance aussi de faire participer les usagers des services publics à l'élaboration des services publics. Ceci étant, je soulève aussi une contradiction. A l'article 145, la majorité de la commission nous dit : « il n'y en a pas besoin, c'est prévu à l'article 9. » Très bien... Je m'en réfère au tollé de la semaine dernière, puisqu'à l'article 144 il fallait absolument maintenir la disposition prévoyant « dans la mesure des moyens disponibles ». Bien, mais c'est prévu à l'article 8. Soit on se dit que l'on souhaite répéter à chaque fois, soit on se dit que l'on veut élaguer, mais on ne peut pas élaguer que d'un côté. Raison pour laquelle, en l'occurrence, pour les Verts et Associatifs, si nous maintenons à l'article 144 quelque chose parce que pour certains c'est important, nous rappelons l'importance de maintenir l'article 145 et verrons bien au deuxième tour ce que nous gardons et ne gardons pas et l'importance des différentes dispositions.

La présidente. Merci Monsieur Irminger. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je clos donc le débat et nous allons passer au vote.

Art. 145 Participation

Par 35 non, 28 oui, 1 abstention, le titre est refusé.

Les personnes concernées sont associées à la préparation des mesures et des décisions qui les touchent particulièrement.

Par 35 non, 30 oui, 1 abstention, l'alinéa est refusé.

L'amendement de la commission :

Art. 145 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultats de votes précédents).

L'article 145 est supprimé.

La présidente. Nous passons à l'article 146 Evaluation et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. L'article 146 pose le principe, dans les tâches de l'Etat, de l'évaluation qui lui incombe par rapport à la pertinence et l'efficacité de son action. J'attirerais votre attention sur le fait que nous avons assisté là au sein de la commission à une querelle que j'appellerais de langage ou de logique intégrative, à savoir est-ce que l'évaluation se fait en fonction des objectifs poursuivis ou est-ce que ces objectifs font d'office partie de l'évaluation ou l'évaluation sous-entend que les objectifs sont

poursuivis ? C'est pour cela que la majorité de la commission a adopté l'article 146 tel qu'il vous est présenté.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole à l'AVIVO pour la présentation de l'amendement de minorité. Monsieur Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Nous avons déposé un amendement qui apporte une précision par rapport à l'objectif et au contenu de l'évaluation. Evaluer pour évaluer, pour nous c'est uniquement destiné à faire une campagne pour ou contre quelque chose ou à dénoncer quelque chose, alors que lorsqu'il y a un certain nombre d'objectifs précisés. Il est indispensable de faire deux choses. La première est d'assurer effectivement la couverture financière, et ensuite de voir si les moyens utilisés répondent à un certain nombre d'exigences au niveau de l'efficacité, de l'efficience, etc. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu préciser le but de l'évaluation. Ce n'est pas une évaluation pour une évaluation, c'est une évaluation qui doit s'assurer de deux choses : la pertinence... pas la pertinence car cela a déjà été voté par rapport à un certain nombre d'actions envisagées, disons, c'est l'efficience, c'est l'efficacité, si l'on veut. Mais aussi : est-ce que la couverture financière dès le départ avait été prévue ? Je rappelle à ce sujet que ceux qui plaident pour les deux alinéas en question n'ont pas eu beaucoup de protestations quand on a vu des dépassements de crédits pharamineux, notamment au Stade de Genève. Je pense que là il y a toujours la même chose : quand il s'agit de dépassements qui vont dans le sens de ceux qui, d'un côté, appauvrissent l'Etat et de l'autre veulent vraiment engager des dépenses inconsidérées, là, ils ne protestent pas, mais quand il s'agit du social, s'il y a par exemple plus de gens qui sont dans le besoin et qu'il faut dégager plus de ressources, alors là, il y a toujours des problèmes.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. J'ouvre le débat, il n'y a pas de demande de parole, je ferme donc le débat et nous entrons en procédure de vote.

Art. 146 Evaluation

Pas d'opposition, adopté

La présidente. A l'alinéa 1, il y a un amendement AVIVO que nous voterons en premier, ensuite, nous passerons au vote de l'avant-projet.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 146 al. 1 L'Etat évalue périodiquement la pertinence de son action en lien avec les objectifs poursuivis dont il assure une couverture financière suffisante.

Par 36 non, 29 oui, 3 abstentions, l'amendement est refusé.

La présidente. Je vous sou mets donc le texte de l'avant-projet :

¹ L'Etat évalue périodiquement la pertinence et l'efficience de son action.

Par 54 oui, 9 non, 5 abstentions, l'alinéa 1 est accepté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 2. Il n'y a pas de proposition d'amendement. Nous allons donc effectuer le vote. Je vous le lis :

² Il s'assure que les conséquences financières de son activité sont maîtrisées.

Une voix dans la salle demande le vote.

La présidente. Il y a une demande de vote, donc nous allons le voter.

Par 46 oui, 12 non, 8 abstentions, l'alinéa 2 est accepté.

La présidente. Je vous lis l'article 146 dans son ensemble.

Mis aux voix, l'art. 146

Evaluation

¹ **L'Etat évalue périodiquement la pertinence et l'efficacité de son action.**

² **Il s'assure que les conséquences financières de son activité sont maîtrisées.**

est adopté par 50 oui, 11 non, 7 abstentions.

La présidente. Nous passons à un nouveau bloc. Il porte sur les articles 147 à 157 qui concernent les sections environnement et aménagement du territoire. Chaque groupe a sept minutes de parole pour ce bloc. Nous commençons par voter d'abord le titre du chapitre et de la section. Est-ce que Monsieur le rapporteur, vous voulez vous exprimer sur ces titres ?

M. Jean-Marc Guinchard. Non, merci Madame la présidente.

La présidente. Nous allons donc pouvoir les adopter.

Chapitre II Tâches publiques

Pas d'opposition, adopté

Section 1 Environnement

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons l'article 147 Principes.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Nous avons ici deux importantes nouveautés par rapport à l'avant-projet, qui se concrétisent sous la forme de deux amendements de la commission 5 : un premier amendement qui propose un article 147 alinéa 1 bis, qui reprend l'esprit de l'article 148, l'introduit dans l'article 147 et qui traite du principe de l'information, de l'éducation et de la responsabilisation. D'autre part, l'introduction d'un alinéa 2 (Article 147, alinéa 2) qui ajoute la mise en œuvre du principe de prévention et d'imputation des coûts au pollueur, ce qui aboutirait à un allègement du texte en supprimant l'article 148 de l'avant-projet et en introduisant les principes dans l'article 147 conformément aux deux amendements de la commission. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. J'ouvre le débat sur l'article 147 et donne la parole à M. Savary du groupe Verts et Associatifs.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. La commission a effectivement voulu, sur cet article 147, procéder d'abord à une fusion du 148 et du 147 en quelque sorte, comme M. Guinchard, notre excellent rapporteur l'a rappelé. Mais en faisant cela, premièrement, elle a oublié certaines dispositions au passage. La première de ces dispositions, qui fait l'objet de notre sous-amendement à l'alinéa 1 bis, concerne la surveillance de l'évolution de l'environnement. Surveiller l'environnement peut paraître une lapalissade, c'est pourtant une des missions fondamentales de l'Etat en la matière. Citons par exemple les petites cahutes blanches que vous voyez régulièrement au centre-ville, par exemple à Bel-Air, qui ne sont pas là seulement pour embellir le paysage mais qui sont très utiles pour mesurer la protection dans l'air. Il en va de même pour la mesure de l'évolution du sol ou du bruit, par exemple. Cette activité de surveillance est fondamentale si l'on veut ensuite pouvoir agir

pour prévenir les dégâts sur l'environnement et il nous semblerait là tout à fait dommageable que notre texte ne contienne pas cette mission fondamentale en matière environnementale. La deuxième chose qui a été supprimée au passage selon la proposition de la commission, c'est le principe de précaution. Là aussi, vous avez vu que nous déposons un sous-amendement sur l'alinéa 2. Lorsque l'on parle de principe de précaution, il faut dire d'abord qu'on est bien loin, pour nous, de ce principe que certains malheureusement disent être animés par la peur ou le ressentiment. Pour nous, il s'agit en revanche d'un principe qui nous amène – et qui nous permet de réfléchir – à l'incertitude radicale, à l'inconnue, vis-à-vis desquelles parfois l'outillage de la raison nous laisse perplexe ou est totalement inopérant. Pensons aux centrales de Fukushima. D'un côté, il était prévu que les centrales puissent résister à un séisme de magnitude 7. Or le tremblement de terre a été d'une magnitude de 8.9. Les centrales ont résisté. En revanche, de l'autre côté, les murs d'enceinte étaient prévus pour supporter une vague exceptionnelle de 6 mètres de hauteur. Or les fameuses vagues ont été de 14 mètres. Donc comment faire en sorte de prévoir le risque peu probable, très peu probable, mais qui malheureusement, comme nous l'avons vu, peut malgré tout arriver un jour ou l'autre ? Pour nous aider à réfléchir, il s'agit de revenir au célèbre texte du *Pari* de Pascal. Comme vous le savez, Pascal était un grand philosophe, mais c'était aussi un grand mathématicien et l'inventeur ou un des inventeurs du calcul des probabilités. Pascal avance une argumentation simple et convaincante. Lorsque l'on a affaire à un fait qui a une probabilité infime mais que le gain qui en résulterait est infini, cela mérite que l'on parie dessus. Il est rationnel de le faire. A l'inverse, lorsque le fait est très peu probable mais que les conséquences du fait seraient désastreuses, de la même manière, il est tout à fait rationnel de s'abstenir de le faire. Je crois que c'est la meilleure manière d'évaluer le risque, à cette aune. Il faut concevoir et appréhender le principe de précaution de la même manière : d'un côté parier sur ce qui est peu probable mais très profitable et s'abstenir de faire ce qui est très peu probable mais qui amènerait à des conséquences désastreuses. C'est à cette aune que notre groupe est convaincu que nous devons nous engager pour que ne subviennent plus des catastrophes comme celles de Tchernobyl, de Fukushima ou encore d'autres possibles conséquences désastreuses, liées au génie génétique, par exemple, ou à l'utilisation de certains produits chimiques... Il faut, quand il y a trop d'incertitude dans ces matières, nous abstenir d'aller de l'avant. C'est d'ailleurs quelque chose qui ne vient pas de nulle part puisque, au niveau du droit fédéral, autant la loi sur les produits chimiques que l'article 2 de la loi sur le génie génétique stipulent ce principe de précaution comme un principe de travail de base. C'est pourquoi, pour notre groupe, il nous semble absolument essentiel que le principe de précaution figure dans notre nouveau texte constitutionnel.

La présidente. Merci Monsieur Savary. Je donne la parole à M. Gauthier du groupe AVIVO.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie Madame la présidente. Tout le monde est aujourd'hui d'accord – et c'est une très bonne chose – avec la lutte pour la préservation et la protection de notre environnement, un environnement sain, vivable. Ceci, il faut le rappeler, est quand même dû aux pionniers de la lutte pour la prise de conscience environnementale et notamment un certain René Dumont, qui lorsqu'il se présentait aux élections présidentielles françaises était considéré comme un cinglé et dont toutes les prévisions se sont avérées. Fin de la parenthèse. Néanmoins, par rapport à cela, je m'interroge – et je crois que notre groupe le fait avec moi – sur l'alinéa 2 de l'article 147 qui est rédigé comme tel : « Il [l'*Etat*] lutte contre toutes formes de pollution. » Je crois que c'est une évidence : la vie même est génératrice de pollution. Nous polluons dès que nous ouvrons l'œil et que nous respirons, et cela s'arrête quelques temps après notre mort. Alors cette formulation pleine de bonnes intentions nous semble totalement maladroite et allant peut-être à l'encontre de l'intention de ses rédacteurs. J'aimerais rendre attentifs nos amis qui défendent cet alinéa qu'on ne peut pas lutter contre toutes les formes de pollution, car il s'agirait à ce moment-là de lutter contre la vie elle-même. Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Gauthier, je donne la parole à M. Barbey du groupe Libéraux & Indépendants.

M. Richard Barbey. Merci Madame la présidente. Les Libéraux & Indépendants soutiendront l'adoption de l'article 147, alinéas 1 et 2 proposés par la commission 5. Nous en ferons de même de l'article 147, alinéa 3, en vous suggérant de supprimer l'énumération au milieu de cet article qui n'apporte rien d'utile et qui, au contraire, peut se révéler dangereuse tant il est vrai qu'on peut avoir oublié quelque chose ou qu'on peut y avoir inséré quelque chose qui, dans quelques années, ne sera plus utile. Nous vous proposons donc cet amendement à l'alinéa 3. Pour le surplus, nous voterons « non » en ce qui concerne l'article 147, alinéa 1 bis. La protection de l'environnement selon l'alinéa 1 inclut évidemment la diffusion de l'information au sein de la population. C'est déjà dit et il n'y a pas besoin de le répéter. J'anticipe juste pour vous dire que nous voterons aussi « non » à l'article 148 qui est une répétition de ce qui figure déjà dans l'article 147 et que nous considérons comme inutile.

La présidente. Merci Monsieur Barbey. Je donne la parole à M. Manuel du groupe des Associations de Genève.

M. Alfred Manuel. Merci Madame la présidente, je voudrais très brièvement parler de deux choses. La première : souligner l'importance des questions écologiques, qui a été relevée par de nombreux milieux lors de la consultation, et même par des organisations dont les préoccupations ne sont a priori pas du tout centrées sur l'écologie. Je citerai un exemple, c'est l'Union des organisations musulmanes de Genève, qui a pris position en ce sens. Donc cela montre l'importance générale que revêtent ces questions-là et que notre responsabilité est importante aujourd'hui dans le traitement de ce sujet. Un deuxième mot à propos du principe de précaution. Les organismes et les particuliers qui ont pris position pendant la consultation à ce sujet considèrent que l'absence du principe de précaution est une régression. Donc nous ne sommes pas les seuls à dire que notre amendement et l'amendement des Verts et Associatifs à l'article 147 permettront de revenir sur cette régression. Nous y comptons sérieusement, c'est une chose importante. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Manuel. Je donne la parole à M. Lador du groupe des Associations de Genève.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. En complément de ce que vient de dire M. Alfred Manuel, je voudrais souligner que, pour nous, la question sur le principe de précaution tient aussi précisément à ce que cette constitution soit adaptée aux défis du XXI^e siècle. On vient de rappeler Fukushima. Il vient d'être rappelé un certain nombre de développements de risques aujourd'hui. Il faut bien comprendre que, si l'on se limite uniquement à la notion de prévention, on reste dans une démarche qui a été très développée pendant le XX^e siècle, qui est celle de la prévention pour des risques qui sont « probabilistes », comme on les appelle, que l'on peut calculer. Or aujourd'hui – cela avait été dit mais je pense qu'il est très important que cela soit souligné – nous avons à faire face à des risques qui sont de type aléatoire, c'est-à-dire que toutes les méthodes qui sont développées dans le domaine du risque... C'est un des grands débats dans le domaine de l'assurance et c'est pour cela, par exemple, que les grandes entreprises de réassurance font de plus en plus de recherches dans ce domaine et prennent des gens en dehors des questions actuelles, précisément parce que les techniques de calcul du risque, du coût des risques, ne sont plus pertinentes pour toute une série de dangers aujourd'hui. C'est aussi pour cela que la réassurance, par exemple, a arrêté de vouloir assurer dans un certain nombre de domaines parce qu'ils disent que cela devient incommensurable. Cela veut bien dire que l'Etat aujourd'hui doit se doter d'instruments qui lui permettent de faire face à ce genre de choses, qui permettent de développer un débat et d'avoir une instrumentation de l'administration et de la société pour faire face à ces risques. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'en refusant de mettre le principe de précaution là-dedans nous considérons et nous

voulons conserver l'ensemble de l'action de l'administration dans des domaines anciens et ne pas lui donner les moyens de faire face à ce qui aujourd'hui devient une question d'actualité. C'est pour cela que nous vous appelons à soutenir l'amendement dans ce sens. En ce qui concerne l'alinéa 3, nous ne pouvons pas suivre ce qui vient d'être dit concernant les différents éléments qui sont dans cet alinéa, notamment, alors que, justement, le problème de la crise de la biodiversité est l'une des crises majeures à côté de celle de l'énergie et que tous les rapports scientifiques, malheureusement, ne cessent de montrer que cela devient de plus en plus grave. Cette question de la biodiversité se doit de figurer dans notre constitution. Les milieux environnementalistes y tiennent énormément et c'est à dessein. Nous avons des problèmes de maintien de la biodiversité dans le canton de Genève et nous devons, nous aussi, dans le canton de Genève, apporter notre part au maintien de la biodiversité, c'est-à-dire au fondement même de la vie sur notre planète. Donc c'est quelque chose qui doit se retrouver dans la constitution. Je vous rappelle aussi que la question du sous-sol était un acquis des travaux de la commission et des dernières plénières. Vouloir le biffer, c'est vouloir revenir en arrière sur les travaux que nous avons déjà faits. C'est pour cela que nous vous appelons à adopter les deux amendements qui ont été présentés tout à l'heure et à refuser d'enlever tous les éléments qui concernent les ressources naturelles dans l'alinéa 3. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Lador. Je donne la parole à M^{me} Gisiger du groupe PDC.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. En effet, comme l'ont dit les préopinants et notre rapporteur, M. Guinchard, que je remercie au passage, nous entrons dans une problématique qui est très importante pour nous tous – j'en suis convaincue – et qui doit figurer dans notre constitution. Mais sous quelle forme ? Il n'est pas de notre ressort d'entrer dans une bataille scientifique que nous ne sommes pas, ni les uns ni les autres, même si nous avons quelques vellétés de principes voire dogmatiques... Il n'est pas de notre ressort d'être scientifique, mais il est de notre ressort de mettre dans cette constitution quelques articles que la population puisse bien comprendre et qui soient compris comme un acte politique. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que le groupe PDC avait dès le départ des débats soutenu le principe de précaution, principe que nous défendons seulement dans l'application à l'environnement et pas au tout venant. Je souhaite donc le rappeler. Quant aux autres alinéas proposés, il me semble que si nous voulons éviter de décliner tous les articles avec tout ce qu'ils doivent contenir et ce que nous pensons justifiable d'être contenu, nous ne nous en sortons pas. Nous accepterons donc l'amendement de M. Barbey car une liste qui n'est peut-être pas complète au niveau de la population, même si elle est justifiée, à notre avis, n'est pas tout à fait lisible. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Madame Gisiger. Je donne la parole à M. Benusiglio du groupe MCG.

M. Léon Benusiglio. A mon sens, le principe de précaution généralisé ne sert que l'immobilisme d'une société et un état d'esprit accusatoire en cas de pépin. Le bon sens, à mon sens, est le meilleur des principes de précaution. Avec le principe de précaution, aucun progrès récent n'aurait vu le jour, ni l'automobile, ni le train, ni l'avion, ni les TPG, ni même les progrès pharmaceutiques ou les progrès thérapeutiques. En médecine, on en serait encore à la saignée et aux lavements. Merci.

Quelques rires

La présidente. Merci Monsieur. Je donne la parole à M. Ducommun du groupe SolidaritéS.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. Juste une remarque. Je crois que – lorsque l'on disait « nous n'avons pas à être des scientifiques » – la dernière déclaration serait certainement démentie par 99,9 % des scientifiques. Je pense qu'effectivement le principe de précaution n'aurait pas empêché tout progrès depuis la saignée, mais il aurait

peut-être empêché un certain nombre de désastres que notre société a connus. Sur la question des scientifiques, nous n'avons pas, nous, ici, à être des scientifiques. Mais comment pouvons-nous prendre des décisions politiques en se moquant totalement de ce que trouvent les scientifiques ? Je crois qu'il y a un respect à avoir de la recherche scientifique, qui détermine aussi comment nous voyons la société. Si c'est simplement en fonction de nos idées, c'est encore pire, car nous ne sommes pas des scientifiques mais nous déclarons que nous savons la réalité et que nous n'avons besoin de personne d'autre pour nous aider. Donc cela me pose problème. Je prends deux exemples. Le premier est celui des nanotechnologies au niveau du principe de précaution. Un institut de Grenoble qui – c'est intéressant – est plutôt pour la propagande pour les nanotechnologies vient de sortir une étude sur le fait que les oxydes de titane nanotechnologiques peuvent s'infiltrer dans le cerveau car elles sont tellement petites et faire des dégâts dans le cerveau. Vous me direz, ce sont des scientifiques donc on s'en fiche. Moi, personnellement, quand je sais par exemple que l'oxyde de titane est utilisé pour le blanchissement des dents et souvent dans le dentifrice pour les enfants et que ces particules peuvent aller faire des dégâts dans le cerveau, je trouve que d'avoir quelques idées de précaution n'est sans doute pas complètement ridicule. Le deuxième exemple que je voulais prendre est celui de la biodiversité. Il est vrai que certains disent « La biodiversité c'est bien joli, mais enfin quelques animaux en moins cela nous est un peu égal. » Quelle est la vraie importance de la biodiversité ? Nous sommes en train de créer sur terre des modifications d'environnement qui sont très fortes. C'est le problème du climat, c'est le problème des pollutions. La biodiversité est précisément ce qui permet aux espèces vivantes de s'adapter à ces changements. A partir de là, dire que ce n'est pas important me semble être une vision en tout cas pas responsable et futuriste lorsqu'on établit une constitution. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun. Je donne la parole à M. Mouhanna du groupe AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Juste un petit ajout par rapport à ce qu'a dit M. Benusiglio. Il aurait pu ajouter, par exemple, les bombes atomiques qui sont le résultat de recherches aussi, les armes de destruction massive, les dizaines de millions de morts dans les guerres qui succombent à des résultats de recherches extrêmement pointues. Donc tout ceci aurait pu être ajouté à ce qu'a dit notre collègue. Evidemment, je dis cela un peu comme une boutade. Maintenant, par rapport à la question de l'environnement, comme vous pourrez le voir, le groupe AVIVO soutiendra l'ensemble de toutes les dispositions qui vont dans le sens d'une protection accrue de l'environnement et aussi avec le principe de précaution. Mais en ce qui nous concerne, nous ne séparons pas la lutte pour une meilleure protection de l'environnement des autres luttes. Vous avez, par exemple, des endroits où il y a beaucoup moins de pollution que chez nous et les gens sont dans une situation sociale et économique absolument catastrophique. Vous avez des gens, par exemple, qui vont chercher le soufre au péril de leur vie sur des volcans. Vous avez des gens qui vont dans des mines alors que c'est extrêmement pollué et qu'ils risquent la mort avec des explosions de gaz. Ils le savent et ils y vont car il faut trouver un moyen pour vivre. Vous avez aussi ceux, par exemple en Amérique latine, dans les mines de cuivre. Et beaucoup d'autres choses. Pour nous, la lutte pour la protection de l'environnement va de pair avec la lutte pour une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des habitants de cette terre et bien sûr chez nous aussi. C'est la raison pour laquelle nous ne nous contentons pas d'un projet de constitution avec un contenu qui va justement à l'encontre de ce que je viens de dire par rapport à la nécessité de garantir une meilleure qualité de vie à l'ensemble des êtres humains, aussi bien chez nous qu'ailleurs. Nous ne nous contenterons pas d'une espèce de verni rose avec une couche chlorophylle là-dessus. Je tenais à le dire.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je donne la parole à M. Rodrik du groupe socialiste pluraliste.

M. Albert Rodrik. Je vous remercie Madame la présidente. Je trouve ce débat extrêmement rafraîchissant. On dirait que la salle est peuplée de gens moitié résignés ou moitié visionnaires qui considèrent que, toutes les catastrophes ayant eu lieu et portant chacun les stigmates définitivement et pour l'avenir, on peut s'abstenir de toute précaution, puisque tout est arrivé. Dans ces conditions, bien entendu, si l'on en est déjà à en porter les stigmates, on peut s'en passer, de précautions. Nous-mêmes, nous sommes plus prudents et plus timorés. Nous voterons les amendements des Verts et des Associations et nous espérons que l'avenir nous donnera raison, non pas sous forme d'autre catastrophe, mais peut-être par une reconnaissance publique ultérieure et posthume. Merci beaucoup.

La présidente. Merci Monsieur Rodrik. Je donne la parole à M. Benusiglio du groupe MCG.

M. Léon Benusiglio. Merci Madame la présidente. Juste pour répondre à M. Ducommun, qui a certainement en partie raison, je pense que la biodiversité est quelque chose qui n'est pas figé mais quelque chose qui est évolutif et que la disparition de certaines espèces permet l'apparition d'autres espèces. Je ne vois pas l'intérêt d'avoir des dinosaures à la rue de la Corraterie aujourd'hui. La disparition des dinosaures a permis l'apparition d'autres espèces. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, sans doute que M. Mouhanna a raison, mais il oublie que l'énergie nucléaire et la recherche atomique ont permis de sauver une multitude d'humains de maladies cancéreuses.

Une voix inaudible

M. Léon Benusiglio. Ce n'est pas vrai Monsieur Mouhanna.

La présidente. Merci Monsieur Benusiglio. Je donne la parole à M. Müller du groupe UDC.

M. Ludwig Müller. Je reviens sur les propos de M. Barbey et de M^{me} Gisiger qui parlaient d'une liste. Effectivement, l'UDC est aussi contre le fait que l'on dresse des listes. Mais on est contre le fait de dresser des listes fermées. Je vous rends attentifs au mot « notamment ». Donc c'est une liste qui reste ouverte et on peut encore ajouter un tas de choses selon l'évolution du monde tel qu'il se présentera lors des prochaines années.

La présidente. Merci Monsieur Müller. Je donne la parole à M. Lador en précisant qu'il reste trois minutes au groupe des Associations pour l'ensemble du bloc.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Juste une précision parce que ce qui est dit nécessite malheureusement une réponse. En parlant de la biodiversité – nous avons déjà eu ce débat ici et je dois renvoyer à ce que nous avons déjà dit à ce sujet – la disparition aujourd'hui des espèces en matière de biodiversité est mille fois – et je vous avais cité toutes les références scientifiques – plus grande que les changements normaux de la biodiversité. Mille fois plus grande. C'est cela véritable danger. Ce que nous sommes en train de créer est une nouvelle extinction.

La présidente. Merci Monsieur Lador. Monsieur Baranzini du groupe socialiste pluraliste, vous avez la parole.

M. Roberto Baranzini. Merci Madame la présidente. Il y a un petit peu de confusion. Il est déjà un peu piquant d'avoir à nouveau cette discussion que l'on a déjà eue à plusieurs reprises. On revient sur ces choses que l'on pensait acquises et ce n'est pas la meilleure façon d'avancer. Enfin, comme on en est là, j'aimerais quand même rappeler que la distinction qui a été proposée en 1921 par l'économiste Frank Knight entre risque et incertitude devrait déjà à elle seule suffire à soutenir une position en termes de précaution. Le risque, comme vous le savez, désigne une situation où les possibilités futures sont connues et « probabilisables ». L'incertitude, au contraire, désigne une situation où l'on

ignore tout cela. Il est évident que dans ce contexte, face à l'incertitude, une attitude de précaution paraît la seule véritablement viable. Mais en plus, on pourrait ajouter que même dans des conditions de risque, donc où les situations futures sont probabilisables, comme on le sait en théorie économique depuis 1951 avec ce que l'on appelle les paradoxes d'Allais, le comportement des acteurs, lorsque le risque est extrême, se focalise sur la prime de risque. Donc il est très important de garder, même dans des conditions de risque et donc d'incertitude, une attitude de précaution. Merci Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Baranzini. Il n'y a plus de demande de parole. Je clos donc le débat et ouvre la procédure de vote.

Art. 147 Principes

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Pour l'alinéa 1, il n'y pas d'amendement. Je vous le lis :

¹ L'Etat protège les êtres humains et leur environnement.

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Pour l'alinéa 1 bis, nous avons un sous-amendement des Verts et Associatifs à l'amendement de la commission. Nous allons donc voter le sous-amendement et s'il est accepté, nous voterons ensuite l'amendement de la commission tel qu'amendé. Si le sous-amendement est refusé, nous voterons évidemment l'amendement de la commission non amendé. Je vous lis le sous-amendement, plus exactement le début, puisqu'ensuite, cela reprend le texte de la commission.

Art. 147 al. 1 bis Sous-amendement du groupe Verts et Associatifs (M. Jérôme (nouveau) Savary) à l'amendement de la commission :
Il surveille l'évolution de l'environnement, informe la population, promeut l'éducation et la responsabilisation.¹⁾

Par 36 non, 34 oui, 0 abstention, le sous-amendement du groupe des Verts et Associatifs est refusé.

La présidente. Le reste sera voté avec l'amendement de la commission.

La présidente. Nous passons donc à l'amendement de la commission :

Amendement de la commission :

Art. 147 al. 1 bis Il informe la population, promeut l'éducation et la responsabilisation. (nouveau)

Par 38 non, 17 oui, 15 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 2 pour lequel il y a d'abord un sous-amendement du groupe Verts et Associatifs à l'amendement de la commission. Il y a donc un amendement de commission et un texte de l'avant-projet. De nouveau, nous voterons d'abord le sous-amendement, s'il est accepté, nous voterons ensuite l'amendement de la commission rapporteure tel qu'amendé. Si le sous-amendement est refusé, nous voterons l'amendement de la commission rapporteure et s'il est refusé, le texte de l'avant-projet. Je vous lis cette fois

¹⁾ Les amendements supplémentaires (hors rapports) sont indiqués en italiques.

la fin, vu que le début sera voté avec le texte de la commission :

Art. 147 al. 2 Sous-amendement du groupe Verts et Associatifs (M. Jérôme Savary)
à l'amendement de la commission :

Il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs.

Voix dans la salle. Vote nominal !

La présidente. Est-ce que vous êtes suivi ? Oui, vous êtes suivi, le vote sera nominal.

**Sous-amendement du groupe Verts et Associatifs à
l'article 147 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardioli	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON

Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 39 oui, 30 non, 1 abstention, le sous-amendement du groupe Verts & Associatifs est accepté.

La présidente. Nous voterons donc l'amendement de la commission tel que sous-amendé.

Amendement de la commission tel que sous-amendé :

Art. 147 al. 2 Il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs.

Par 39 oui, 28 non, 3 abstentions, l'amendement de la commission tel que sous-amendé est accepté.

La présidente. Monsieur Ducommun, vous voulez la parole. Nous sommes en procédure de vote.

M. Michel Ducommun. C'est la première fois, il me semble, qu'on fait revoter un amendement et j'aimerais savoir pourquoi. Cela ne va rien changer, mais au niveau de la procédure...

La présidente. Monsieur Ducommun, je vais vous répondre. Le groupe des Verts et Associatifs a indiqué clairement « sous-amendement à l'amendement de la commission » ; la volonté de la personne qui a déposé l'amendement est de sous-amender, donc on vote en deux fois. Nous passons à l'alinéa 3 pour lequel nous avons un amendement de MM. Barbey, Halpérin et Kunz ainsi que le texte de l'avant-projet. Nous voterons d'abord le texte de l'amendement.

Art. 147 al. 3 Amendement de M. Richard Barbey (Libéraux & Indépendants), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) et M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture) :
Il veille à ce que l'exploitation des ressources naturelles soit compatible avec leur durabilité.

Par 37 non, 32 oui, 1 abstention, l'amendement des groupes Libéraux & Indépendants et Radical-Ouverture est refusé.

La présidente. Nous passons au texte de l'avant-projet.

³ Il veille à ce que l'exploitation des ressources naturelles, notamment l'eau, l'air, le sol, le sous-sol, la forêt, la biodiversité et le paysage, soit compatible avec leur durabilité.

Par 38 oui, 30 non, 2 abstentions, l'alinéa 3 est accepté.

La présidente. Je vais vous lire l'article 147 dans son entier pour validation.

Mis aux voix, l'art. 147 tel qu'amendé

Principes

¹ L'Etat protège les êtres humains et leur environnement.

² Il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs.

³ Il veille à ce que l'exploitation des ressources naturelles, notamment l'eau, l'air, le sol, le sous-sol, la forêt, la biodiversité et le paysage, soit compatible avec leur durabilité.

est adopté par 39 oui, 27 non 4 abstentions.

La présidente. Nous passons à l'article 148 Principe de prévention et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Je me suis déjà exprimé sur l'article 148, en précisant en particulier qu'après que l'on ait adopté en Assemblée les principes de prévention, d'imputation des coûts au pollueur ainsi que le principe de précaution on a assisté à une fusion des articles 148 et 147. Donc il faudrait peut-être formellement uniquement voter la suppression de l'article 148.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole aux Libéraux & Indépendants pour leur amendement de minorité. Madame de Montmollin... Ah pardon, Monsieur Barbey.

M. Richard Barbey. J'ai déjà pris la parole à ce sujet. J'ai dit que...

La présidente. Vous avez du temps de parole pour présenter un amendement de minorité si vous le souhaitez.

Rumeurs

M. Richard Barbey. Oui d'accord, mais j'ai dit que nous proposons la suppression de cet article.

La présidente. Merci Monsieur Barbey. Je donne la parole aux Associations de Genève pour présenter leur amendement de minorité.

M. Boris Calame. Merci Madame présidente. J'ai juste un doute maintenant sur ce que l'on a validé ou pas validé dans l'article 147. Il y avait effectivement un amendement des Verts et Associatifs sur la surveillance de l'évolution de l'environnement qui visiblement n'a pas été retenu, ce qui est regrettable. Par contre, les principes de prévention et de protection, pour nous, sont intégrés dans l'article 147. Donc on retire notre amendement de minorité à l'article 148, alinéa 1. Par contre, on soutient l'alinéa 1 de l'avant-projet.

La présidente. Je confirme donc que vous retirez votre amendement de minorité. J'ouvre le débat. Je vois que M^{me} de Montmollin est inscrite.

M^{me} Simone de Montmollin. Non, Madame la présidente, je vous remercie. Monsieur Barbey a fait le nécessaire.

La présidente. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Ducommun du groupe SolidaritéS, vous avez la parole.

M. Michel Ducommun. Très rapidement. J'aimerais juste comprendre la position des Associations puisqu'ils maintiennent l'alinéa 1, qui est le même que celui que nous avons voté pour l'article 147 à la différence près – qui n'est pas négligeable et qui me semble contraire aux positions des Associations – qu'il n'y a pas le principe de précaution. Donc si l'on vote à la fois un article avec le principe de précaution puis un sens, je pense que le législateur aura quelques problèmes derrière et je préfère le retrait de tout l'article 148 puisque ce que l'on voulait obtenir est dans l'article 147.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun. Je précise que, formellement, nous allons voter l'article 148 pour – si on le souhaite – le supprimer. Le texte de l'avant-projet devra être voté pour, le cas échéant, être supprimé. Monsieur Calame du groupe des Associations de Genève, vous avez la parole.

M. Boris Calame. Nous avons été interpellés par SolidaritéS. Oui, on confirme que l'on retire effectivement notre amendement de minorité qui avait comme intérêt d'intégrer le principe de précaution. Il est intégré dans l'article 147 voté à l'instant. Donc il n'y a pas de raison que l'on maintienne notre amendement de minorité.

La présidente. Merci Monsieur Calame. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Je clos donc le débat et ouvre la procédure de vote. Il y a des amendements demandant la suppression. Je rappelle que nous ne votons pas la suppression mais qu'il faut voter « non » pour souhaiter une suppression.

La présidente. Merci Monsieur Calame. Je vois qu'il n'y a plus de demande de parole. Je clos donc le débat et ouvre la procédure de vote. Il reste des amendements demandant la suppression. Je rappelle que nous ne votons pas les suppressions, mais qu'il faut voter « non » pour souhaiter une suppression. Je commence par le titre.

Art. 148 Principe de prévention

Par 59 non, 5 oui, 5 abstentions, le titre est refusé.

La présidente. Je vous lis l'alinéa 1.

¹ L'Etat surveille l'évolution de l'environnement et met en œuvre les principes de prévention et d'imputation des coûts aux pollueurs.

Par 55 non, 6 oui, 8 abstentions, l'alinéa 1 est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Libéraux & Indépendants)

Art. 148 al. 1 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'alinéa 1).

La présidente. Je vous lis l'alinéa 2.

² Il informe la population et promeut l'éducation et la responsabilisation.

Par 47 non, 17 oui, 4 absentions, l'alinéa 2 est refusé.

Amendement de minorité (groupe Libéraux & Indépendants)

Art. 148 al. 2 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'alinéa 2).

L'amendement de minorité (Associations de Genève)

Art. 148 al. 1 L'Etat surveille l'évolution de l'environnement et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs.

est retiré.

L'article 148 est supprimé.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 149 Climat et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Vous constaterez que la commission 5 a maintenu l'article 141 tel que prévu dans l'avant-projet – elle n'y a pas apporté de modification – et que les amendements de minorité qui ont été rejetés en commission sont essentiellement les amendements qui faisaient référence à des organisations internationales ou à des experts, de même que ceux qui contenaient soit des échéances temporelles, soit des pour-cent ou des chiffres à atteindre. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole aux Associations de Genève pour la présentation de leur amendement de minorité.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente. Comme vous le savez, selon les résultats de la consultation, la problématique du réchauffement climatique est un souci premier d'un bon nombre de concitoyens. Dans le cadre des travaux de la commission, nous avons amené deux propositions de grandes ONG thématiques, qui traitent de ces problématiques-là. Nous les avons sous l'amendement numéro 1 des Associations de Genève. Je vais peut-être vous les relire car elles posent quand même le cadre des intentions. Donc le premier amendement : « Le canton de Genève définit et met en œuvre une politique de réduction globale des gaz à effets de serre conformément aux recommandations des experts internationaux reconnus par l'ONU et dans l'échéance temporelle préconisée. » Cette

première proposition d'alinéa fait effectivement référence à des organismes reconnus par l'ONU, à une expertise scientifique internationale et dans un échéancier connu et reconnu. On sait que le réchauffement climatique va beaucoup plus vite qu'il n'y paraît. Le prochain rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est prévu pour 2012. Nous aurons visiblement de grosses surprises et qui ne vont pas vraiment dans le bon sens. Le deuxième amendement de minorité présenté par les Associations fait une référence beaucoup plus claire au GIEC. Il est le suivant : « Le canton de Genève s'engage à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre au moins dans les proportions recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). » Au jour d'aujourd'hui c'est l'expertise internationale reconnue, les compétences scientifiques, qui sont intégrées au sein de ce groupement. Ce qui est incroyable dans l'alinéa de l'avant-projet, c'est que l'on met un carcan à une quelconque volonté, que ce soit du Conseil d'Etat ou du Parlement, d'aller au-delà du droit fédéral. Il est dit actuellement : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre conformément au droit fédéral. » On doit comprendre par là que l'on ne peut pas aller au-delà du droit fédéral, droit fédéral qui au jour d'aujourd'hui reste totalement insignifiant, insuffisant, inexistant. Excusez-moi. Donc, il est important d'avoir un geste fort dans cette problématique du climat, qui pour certains d'entre nous (peut-être pas pour d'autres mais en tout cas pour nos enfants) sera un élément environnemental prépondérant. On le sait déjà en termes de biodiversité. On en a parlé tout à l'heure. C'est que la biodiversité suit l'évolution du climat. On voit par exemple la remontée des végétaux en altitude ou le déplacement de la végétation du Sud au Nord et vice versa selon les situations, selon les régions. La végétation, contrairement au monde animal, n'a pas la même mobilité et ce sont des réalités auxquelles on est confrontés. Toujours est-il – et mes collègues continueront tout à l'heure – nous avons choisi de vous proposer un nouvel amendement de minorité. Nous retirons donc nos deux amendements du rapport pour proposer quelque chose qui, nous l'espérons, trouvera un meilleur consensus au sein de cette Assemblée. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Calame. Je note donc que vous retirez vos deux amendements de minorité déposés dans les rapports. Je donne la parole aux Verts et Associatifs pour la présentation du rapport de minorité.

M. Andreas Saurer. Vous imaginez aisément que la problématique des gaz à effet de serre constitue un enjeu majeur pour les Verts. A ce sujet, je me permets de vous rappeler que l'augmentation de la température au niveau planétaire a été environ de 1.5 degré pendant les cent cinquante dernières années. Ce n'est pas l'augmentation en tant que telle qui est problématique. C'est la rapidité avec laquelle nous assistons à cette augmentation de température qui pose un problème majeur. Evidemment, on peut dire « vous vous basez sur le GIEC où il y a des contradictions et pas de consensus absolu. » Je vous rappelle simplement que le processus scientifique n'est jamais noir ou blanc, il y a toujours des doutes, des débats voire des controverses. Je prends l'exemple du tabagisme dont la nocivité a été découverte dans les années cinquante, mais cela a pris facilement une voire deux décennies pour que cette constatation pénètre non seulement la société mais déjà le corps médical. Un autre exemple que je peux vous citer concernant les controverses scientifiques, c'est le débat entre Bohr et Einstein quant à la théorie des quantas. Qu'il y ait des débats dans le monde scientifique est donc tout à fait normal. Cependant, ce que nous pouvons constater, en ce qui concerne le réchauffement de la planète et le GIEC, est qu'il y a un très large consensus en la matière pour dire que l'on assiste actuellement à un réchauffement important et extrêmement rapide.

Deuxièmement, comment cela se passe-t-il en Suisse ? Ce qui se passe en Suisse est assez dramatique. Si l'on transforme les gaz à effet de serre en équivalent tonnes de CO₂, nous constatons qu'en 2010 nous émettions la même quantité de CO₂ ou de gaz à effet de serre qu'en 1990 et cela malgré le fait que nous avons ratifié le protocole de Kyoto et aurions dû diminuer de 10 % ces émissions et passer de 53 millions de tonnes à 48. Nous sommes

restés au même niveau. Si l'on tient compte non seulement de la production des gaz à effet de serre en Suisse mais de la consommation, c'est-à-dire de ce que nous importons et qui est produit ailleurs (et également de ce que nous exportons), nous constatons que la production de gaz à effet de serre que nous causons en Suisse est même 50 % supérieure par rapport à celle que nous produisons. Donc la problématique et la responsabilité de la Suisse en matière d'émissions de gaz à effet de serre est extrêmement importante. Maintenant, la pollution atmosphérique se comporte un peu comme un paquebot...

La présidente. Monsieur Saurer, excusez-moi. Vous voulez prendre sur votre temps de groupe ?

M. Andreas Saurer. Bien sûr, Madame la présidente. La problématique de la pollution atmosphérique, des gaz à effet de serre, c'est comme un paquebot. Cela évolue extrêmement lentement. Donc si nous souhaitons avoir en l'an 2100, dans une centaine d'années, les mêmes conditions qu'aujourd'hui, nous devons diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 80 % pour 2050. Ce sont évidemment des perspectives à long terme, mais dans la constitution nous essayons de travailler à long terme. Il faut bien voir que ce n'est pas un changement immédiat que nous pouvons attendre. Mais pour avoir un changement dans cent ans, nous devons prendre des mesures extrêmement drastiques et cela dès maintenant. Vous pouvez dire « mais finalement, s'il fait un peu plus chaud, cela pourrait être sympathique. » C'est vrai, moi j'aime aussi le beau temps, le soleil, que je préfère très nettement par rapport à la bise noire et au froid...

Le problème du réchauffement climatique se pose à deux niveaux. Les conséquences concernent d'une part les populations du Sud, qui sont les premières victimes humaines de ce réchauffement planétaire. Puis, chez nous, ce sont les frais de réparation. On constate cela régulièrement avec les avalanches, les inondations, etc. qui sont très généralement en lien avec le réchauffement climatique. Cela cause un coût extrêmement important. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a même fait des calculs et montré que si nous n'entreprenons rien de très significatif en matière de lutte contre le réchauffement planétaire, le coût économique va devenir absolument dramatique. Pour terminer, que pouvons-nous faire ? Concernant la production de CO₂ par habitant – car il est tout de même intéressant de ramener cela au niveau de l'habitant – une part importante vient de nos déplacements et du chauffage. C'est dans ces deux domaines que nous pouvons – que nous devons – prendre des mesures pour commencer la lutte contre le réchauffement climatique et pour diminuer les gaz à effet de serre...

La présidente. Monsieur Saurer, je vous demande de conclure.

M. Andreas Saurer. ... et cela concerne l'isolation du chauffage premièrement et une intervention au niveau de la mobilité deuxièmement. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Saurer. Vous avez épuisé le temps du groupe des Verts et Associatifs pour ce bloc. J'ouvre le débat aux groupes et je donne la parole à M. Manuel du groupe des Associations de Genève.

M. Alfred Manuel. Merci Madame la présidente. L'Etat doit-il s'engager pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ? C'est la question que nous avons posée en consultation. La réponse a été unanime : 86 % de l'échantillon de la population est très favorable ou favorable, comme c'est le cas de 88 % des députés et de 88 % également des répondants spontanés. Dans les commentaires qui nous ont été faits, on nous engage essentiellement à deux choses : ne pas nous limiter au droit fédéral mais être plus courageux et prévoir une réduction qui soit quantifiée. D'où notre amendement qui remplace les deux que Boris Calame a annoncés comme étant retirés et qui se veut peut-être plus adéquat pour un ensemble plus grand de notre Assemblée car il ne fait mention ni de l'Organisation des Nations unies (ONU) ni du GIEC, qui posaient problème pour certains. Je vous en donne

lecture : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre en se référant aux recherches des instances scientifiques et académiques. » Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Manuel. Je donne la parole à M. Kunz du groupe Radical-Ouverture.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. L'article 149 nous donne l'occasion de faire le point, après les événements dramatiques de Fukushima, sur les questions du climat et des gaz à effet de serre ainsi que sur les différentes postures adoptées par une partie du monde politique. Jusqu'au début de l'année 2011, certains partis n'ont eu de cesse que d'attirer notre attention – cela recommence d'ailleurs aujourd'hui – celle de la population et celle des autorités sur la catastrophe planétaire que constituent les gaz à effet de serre. Après le drame de Fukushima : renversement complet. Il s'agissait désormais pour ces partis de changer de cible et de tirer avantage d'une nouvelle grande peur, celle du nucléaire. Oubliés les dangers des gaz à effet de serre. Oubliés les engagements pris internationalement par la Suisse en la matière, des engagements pourtant – et M. Saurer l'a bien repris – non tenus et de moins en moins tenus. En quelques jours, les protecteurs de l'environnement climatique d'hier étaient devenus les promoteurs des usines à gaz dans notre pays et les défenseurs des achats d'électricité d'origine charbonnière effectués chez nos voisins allemands. Quel retournement ! Un retournement qu'il convenait de souligner ici, tant sont surprenants à cet égard les divers amendements de minorité – retirés ou pas retirés – que les Verts et les Associations ont déposés à propos de l'article qui nous intéresse. Tout montre en effet que ces amendements sont simplement inapplicables, incompatibles avec les nouvelles ambitions antinucléaires de leurs auteurs. Au sein du groupe Radical-Ouverture, nous soutenons clairement la nouvelle politique définie par le Conseil fédéral et les chambres s'agissant du nucléaire et des énergies renouvelables. Mais nous disons aussi que la croisade antinucléaire et la sortie abrupte du secteur préconisée par certains ne constituent pas des attitudes raisonnables et cohérentes. Les milieux écologiques doivent cesser de prétendre que grâce à leur baguette magique il sera possible à la Suisse et à Genève, en même temps, de sortir du nucléaire en vingt ans, de sortir des énergies fossiles en quelques décennies sans recours aux agrocarburants, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 % en quarante ans et le tout sans aucune atteinte à l'emploi et au niveau de vie de la population. Pour notre part, nous avons choisi : la priorité des priorités doit rester la lutte contre les gaz à effet de serre. Cette lutte est bonne en soi, même s'il n'est pas prouvé – contrairement à ce que certains continuent de prétendre – que l'activité humaine est le facteur essentiel du réchauffement climatique. Et même si, cette option force la Suisse à sortir de manière plus graduée qu'espérée du nucléaire d'ancienne génération. Vous l'avez compris, notre groupe est satisfait du retrait par les Associations de leurs amendements de minorité relatifs à l'article 149 (et pas très heureux du nouvel amendement qu'ils ont proposé) parce que ces amendements étaient incohérents et intenable. Notre groupe s'opposera à celui des Verts, qui lui est totalement irréaliste et qui ressortit de surcroît à un autoritarisme inquiétant sur lequel nous aurons l'occasion de revenir au cours de la lecture des articles suivants. Par contre, nous voterons avec conviction l'article 149 dans la formulation Tanquerel / Guinchard / Müller. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Kunz. Je donne la parole à M. Benusiglio du groupe MCG.

M. Léon Benusiglio. Juste quelques mots pour rappeler que l'homme n'est pas la seule source de destruction de la couche d'ozone (une des conséquences des gaz à effet de serre), qu'en Nouvelle-Zélande les moutons sont responsables par leurs pets d'émissions de méthane et de destruction de la couche d'ozone et qu'à force de réfléchir et de réagir comme des moutons, on finira par péter comme eux.

Quelques rires

La présidente. Merci Monsieur Benusiglio. Je donne la parole à M. Lador du groupe des Associations de Genève et demande un peu de silence.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Effectivement, la question que nous avons devant nous est très importante pour les associations environnementales à Genève qui ont dit – et toutes l'ont répété notamment ces dernières semaines dans les consultations que nous avons eues avec elles – que la question du climat sera l'un des points sur lesquels elles se détermineront sur le soutien à une nouvelle constitution. Les raisons sont les suivantes. Le 20 octobre dernier, le Berkeley Earth Project, qui était le principal centre fondé par la fondation Koch qui soutenait les études climato-sceptiques a, lors d'une conférence de presse retentissante, admis que les accusations qui étaient portées contre les scientifiques, notamment anglais, pour les recherches qu'ils ont faites sur le réchauffement climatique étaient correctes, qu'ils les avaient vérifiées et qu'ils étaient eux-mêmes étonnés par les résultats qu'ils ont trouvés dans ces vérifications. Je vous demande de vous rapporter à la conférence de presse qui a eu lieu le 20 octobre dernier par le Berkeley Earth Project. C'est-à-dire que le principal centre climato-sceptique a reconnu la situation dans laquelle nous sommes. D'ailleurs la NASA (National aeronautics and space administration), en janvier de cette année, a indiqué que selon ses propres mesures faites depuis trente-deux ans, l'année 2010 et la plus chaude qu'ils aient mesurée. Le 23 octobre dernier, plus proche de chez nous, à Zurich, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFZ) a publié dans le cadre de la revue *Nature* une étude très intéressante et très importante...

La présidente. Monsieur Lador, je vous prie de conclure.

M. Yves Lador. Je conclurai sur la dernière chose qui montre l'importance des propositions qui sont ici. L'Agence internationale de l'énergie, liée à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), a publié hier un rapport disant qu'actuellement, avec la tendance qui nous suivons, nous sommes en train d'aller vers un monde où le réchauffement sera de six degrés. Six degrés, c'est le chiffre de l'OCDE. Personne n'a aucune idée de ce que seront les bouleversements de la biosphère avec un réchauffement de six degrés. Il est urgent de voter ce que nous avons proposé et nous devons faire un travail entre le débat démocratique et le débat scientifique. Voilà pourquoi nous vous appelons à voter notre amendement. Je vous remercie Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Lador. Je donne la parole à M. Ducommun du groupe SolidaritéS.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. C'est pour faire quelques remarques, premièrement sur l'inconscience que je sens présente dans cette salle sur l'importance du réchauffement climatique. Quand je parle de l'importance, je cite en particulier la fonte des glaciers. Je pense que c'est quelque chose qui est observé, observable et que les gens savent que c'est en train de se passer. Les glaciers représentent 70 % de l'eau potable sur terre et les glaciers de l'Himalaya sont là pour l'eau qui est fournie à deux milliards d'habitants de cette région. C'est cela qui est en jeu. Le climatologue en chef de la NASA estime qu'il y a même un danger que les calottes glacières fondent. Si l'on est à six degrés, c'est bien où l'on ira. Si ces calottes glacières fondent, c'est une élévation du niveau de la mer de septante-cinq mètres. 60 % de la population vit au bord de la mer à ce type d'altitude. On peut être d'accord ou pas, le climatologue de la NASA n'est en principe ni un irresponsable ni un incompetent. La deuxième partie de mon intervention, c'est le fait des climato-sceptiques : « on ne sait pas ». Je signale simplement qu'aux Etats-Unis – et c'est une belle citation que j'ai quand-même envie de vous faire – le principal climato-sceptique, le *think tank* qui a obtenu que les Etats-Unis ne signent pas le protocole de Kyoto, qui s'appelle le Hartland Institute, a été financé par Exxon, Texas, les grandes compagnies pétrolières des Etats-Unis pour sa campagne de dénigrement des effets climatiques. C'est le même institut qui a été financé par les firmes du tabac pour dire que le tabac n'a aucune incidence sur la

santé. C'est le même institut qui a été financé par les industries de l'amiante pour dire que l'amiante n'avait aucun effet sur la santé. Cet institut est même condamné pour des fausses déclarations de certains – qui s'appellent scientifiques – dont on a montré à quel point ils étaient financés par ce genre d'institut. Je cite quand même les statuts du Hartland Institute : « Sa mission est de promouvoir l'économie de marché, la privatisation des services publics, la dérégulation et de combattre des solutions limitant les lois du marché sur les questions d'éducation, de santé et d'environnement. » Voilà des beaux objectifs qui nous garantissent l'honnêteté intellectuelle de ce *think tank*. Je pense que cela vaut la peine d'y réfléchir.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun. Je donne la parole à M. Gauthier du groupe AVIVO en précisant qu'il lui reste un peu plus de trois minutes.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie Madame la présidente. Une fois encore, je dirais que l'intervention de M. Kunz – Madame la présidente vous transmettez – est insupportable de suffisance, d'aveuglement et de méconnaissance des véritables enjeux. Genève a été un canton pionnier dans la défense de l'environnement et il importe qu'il le reste. C'est pourquoi nous ne pouvons absolument pas suivre le raisonnement de M. Kunz qui procède évidemment d'un déni de réalité, tout simplement. Pour répondre à M. Benusiglio – vous transmettez Madame la présidente – oui, effectivement, le méthane produit par les animaux d'élevage a un impact quasiment équivalent à celui de l'industrie et à celui des transports. Bon, et alors ? Est-ce qu'il faut avoir les bras croisés par rapport à cela ? Est-ce que ce n'est pas justement à cause de cela qu'il ne faut certes pas nous comporter comme des moutons, mais surtout pas comme des ânes ? Donc, nous suivrons les amendements des Associations et des Verts qui nous semblent emprunts de la plus grande logique. Je vous remercie Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Gauthier. Je donne la parole à M. Müller du groupe UDC.

M. Ludwig Müller. En complément de l'intervention de M. Kunz, qui défendait si bien notre amendement déposé par M. Alder, M. Guinchard, M. Irminger, M. Tanquerel et moi-même, je pense qu'il y a une unanimité dans cette Assemblée pour dire que nous devons lutter pour réduire les gaz à effet de serre. Cela me paraît évident. Simplement, en fixant des quotas, nous pensons que c'est inutile. Nous ne connaissons pas les technologies futures. Il serait possible que l'on puisse tout à coup se priver totalement des gaz à effet de serre. Donc, je vous prie de soutenir cet amendement. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Müller. Je donne la parole à M. Genecand du groupe G[e]avance.

M. Benoît Genecand. Merci Madame la présidente. Il me semble que dans cette Assemblée d'aucuns ont besoin de se créer des ennemis pour valider leurs propres choix. Je n'ai entendu personne contester la proposition de la commission, le groupe G[e]avance non plus. Nous accepterons donc cette proposition sous la forme amendée par M. Müller, M. Irminger, M. Guinchard, M. Tanquerel et M. Alder pour effectivement supprimer la mention du droit fédéral qui est à la fois peu pertinente et qui présente un caractère limitatif inutile.

La présidente. Merci Monsieur Genecand. Je donne la parole à M. Barde du groupe G[e]avance.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. J'enchaîne juste sur ce que vient de dire M. Genecand. Je pense qu'il nous faut passer aux réalités concrètes. Nous sommes tous conscients des problèmes climatiques qui sont ceux du monde entier. Nous sommes ici à l'échelon d'un Etat, concentrons-nous sur ce que nous pouvons faire. Nous soutiendrons donc l'amendement, comme l'a dit M. Genecand. Pour le reste, c'est évident que nous devons nous préoccuper aussi de la population et du sort de la population. On ne pourra pas

vivre à l'avenir, ni dans cinquante ans ni dans quatre-vingts ans, sans énergie, sans nucléaire, sans fossile, sans rien, même si nous développons les énergies renouvelables, ce qui est très fortement souhaitable. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Barde. Je donne la parole à M. Baranzini du groupe socialiste pluraliste.

M. Roberto Baranzini. Merci Madame la présidente. Je serai bref parce que le temps nous est compté, c'est le cas de le dire. Le groupe socialiste soutiendra fortement les deux amendements des Associations et des Verts et Associatifs. Nous constatons que tout le monde partage ces préoccupations pour l'avenir et que tout le monde est convaincu du problème des gaz à effet de serre. Or, on aimerait bien que ces préoccupations très profondes – et dont on n'a a priori pas de raison de croire qu'elles ne sont pas sincères – se concrétisent dans des articles un peu consistants et pas dans des articles dont la portée paraît tout au moins assez vague. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Baranzini. Il n'y a plus de demande de parole. Je clos donc le débat et ouvre la procédure de vote. Je prie les personnes de s'asseoir.

Art. 149 Climat

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons à l'alinéa 1 : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre conformément au droit fédéral. » Il y a tout d'abord un amendement de minorité des Verts et Associatifs, un amendement déposé par les Associations de Genève ainsi qu'un autre amendement déposé par MM. Alder, Guinchard, Irminger, Muller, Tanquerel et finalement le texte de l'avant-projet. Nous les voterons dans l'ordre dans lequel je viens de vous les présenter. Je précise toutefois avant qu'on vote que si l'amendement de minorité des Verts sur l'alinéa 1 devait être refusé, leur amendement sur l'alinéa 2 tomberait. Je vous lis donc l'amendement de minorité des Verts & Associatifs.

Amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs) :

Art. 149 al. 1 Le canton prend les mesures nécessaires permettant une diminution des gaz à effet de serre d'au moins 80 % en 2050 par rapport aux émissions de 1990.

Par 36 non, 33 oui, 2 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 149 al. 2 Dès que cet objectif est atteint, l'alinéa 1 est abrogé.
(nouveau)

n'est donc pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement de minorité à l'alinéa 1).

La présidente. Nous passons à l'amendement du groupe des Associations de Genève :

Art. 149 al. 1 Amendement des Associations de Genève
L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les effets de serre, en se référant aux recherches des instances scientifiques académiques.

Par 37 non, 34 oui, 0 abstention, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

La présidente. Je vous sou mets maintenant l'amendement de MM. Alder, Guinchard, Irminger, Muller et Tanquerel.

Art. 149 al. 1 Amendement de M. Murat Julian Alder (Radical-Ouverture),
AC_Mémorial_N°039_101111

M. Jean-Marc Guinchard (G[e]’avance), M. Florian Irminger (Verts et Associatifs), M. Ludwig Muller (UDC) et M. Thierry Tanquerel (socialiste pluraliste) :
L’Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre.

Par 53 oui, 3 non, 15 abstentions, l’amendement des groupes Radical-Ouverture, G[e]’avance, Verts et Associatifs, UDC et socialiste pluraliste est accepté.

L’amendement de minorité n° 1 (groupe Associations de Genève) :

Art. 149 al. 1 Le canton de Genève définit et met en œuvre une politique de réduction globale des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux recommandations des experts internationaux reconnus par l’ONU et dans l’échéance temporelle préconisée.

est retiré.

L’amendement de minorité n°2 (groupe Associations de Genève)

Art. 149 al. 1 Le canton de Genève s’engage à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre au moins dans les proportions recommandées par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’Evolution du Climat (GIEC).

est retiré.

La présidente. Nous allons maintenant voter l’article tel qu’amendé.

Mis aux voix, l’article 149 tel qu’amendé

Climat

L’Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre.

est adopté par 51 oui, 2 non, 17 abstentions.

La présidente. Nous passons à l’article 150 Eau. Je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Je vous demande un petit peu d’attention dans la mesure où la commission 5 a également jonglé avec l’article 151 puisqu’elle en a prélevé deux alinéas qu’elle a intégrés à l’article 150. Le premier point que je voulais souligner est que l’article 150, alinéa 1 de l’avant-projet a été légèrement modifié dans le sens où on ne parle plus d’accès à l’eau, qui a été considéré par la commission comme un droit individuel, mais d’approvisionnement en eau, ce qui correspondait mieux au regard de l’ensemble de la majorité de la commission à une tâche de l’Etat. La commission a également refusé de renvoyer cet alinéa 1 de l’article 150 à la commission 1, comme une minorité de la commission l’aurait souhaité, en partant du principe qu’il s’agissait là d’une déclaration de principe et non d’une tâche de l’Etat. En ce qui concerne les deux modifications importantes, c’est-à-dire l’article 150, alinéa 2 et l’article 150, alinéa 3 nouveau, l’alinéa 2 reprend l’article 151, alinéa 2 en modifiant le terme « superficielles » s’agissant des eaux et en les qualifiant de « principales ». Cette dernière formulation correspondrait mieux à la législation actuelle fédérale et également aux définitions données par l’hydrologue cantonal. Enfin, en ce qui concerne l’article 150, alinéa 3 nouveau, il reprend l’article 151, alinéa 3 et assure un libreaccès aux rives du lac et des cours d’eau, en excluant toutefois l’accès aux zones protégées. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole aux Libéraux & Indépendants pour la présentation de leur amendement de minorité. Madame de Montmollin.

Mme Simone de Montmollin. Merci Madame la présidente. Effectivement, comme l'a dit le rapporteur, Jean-Marc Guinchard, nous avons souhaité faire une concentration des articles 151 et 150 pour séparer les questions relatives à l'eau et celles relatives aux zones protégées, les deux n'étant pas toujours concomitantes. C'est pour cela que nous avons opéré un certain nombre de réaménagements, parmi lesquels – et c'est l'objet de l'amendement de minorité – le renvoi à la commission 1 pour ce qui est de la question de l'accès à l'eau, qui relève plus d'un droit individuel que d'une tâche de l'Etat. Le reste de l'article a été modifié dans ce sens et je crois que le rapporteur l'a bien expliqué. Merci.

La présidente. Merci Madame de Montmollin. Je donne la parole aux Associations de Genève pour la présentation de leur amendement de minorité en précisant qu'ils ont une minute trente.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente. Dans une même logique de recherche du compromis, nous allons retirer notre amendement à l'alinéa 1 de l'article 150, vu que nous avons déposé en commun avec M. Irminger, M. Tanquerel, M. Müller et M. Guinchard un amendement sur cet alinéa 1. Mais cette logique s'applique effectivement avec une vision globale parce que l'article 150 reprend une partie des éléments de l'article 151 et nous souhaiterions qu'il n'y ait pas de confusion. Du moment où l'on passe des alinéas d'un article à l'autre, il faut aussi que l'on garde une certaine cohérence. On tient quand même à souligner, dans ce cadre-là, pour l'alinéa 2 de l'article 151, que le lac, les cours d'eau et les nappes d'eaux superficielles ou profondes sont des biens du domaine public cantonal et sont protégés, c'est important. Quand on parle de nappe, que l'on soit bien d'accord, on ne parle pas d'étang de jardin ou de gouille, on parle vraiment de nappe. La proposition qui avait été retenue en son temps dans le cadre de l'avant-projet a toute sa pertinence. Donc, par esprit d'accord avec les uns et les autres, on fait cette proposition commune, mais nous maintenons l'importance de l'alinéa 2 de l'article 151. Je vous remercie Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Calame. Je donne la parole au groupe socialiste pluraliste pour la présentation de son amendement de minorité. Monsieur Velasco.

M. Alberto Velasco. Merci Madame la présidente. Notre amendement complète si on veut l'article 150 tel qu'il a été voté en commission. En réalité, cet amendement reprend pratiquement textuellement les recommandations de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), une agence de l'ONU, qui recommande justement que chaque individu sur cette terre, quels que soient son genre et sa nationalité et indépendamment de son revenu, ait cinquante litres d'eau par jour. Pourquoi cinquante litres ? C'est la quantité d'eau nécessaire à chaque individu pour préserver sa vie et donc sa dignité. Pour nous, il nous semble important et très symbolique que ce chiffre figure dans la constitution puisque, d'abord, il est immuable (dans les années à venir, ce sera toujours cinquante litres d'eau). C'est un élément de garantie de la vie de tout un chacun. Cette eau est justement aujourd'hui un combat dans divers pays. Vous savez bien qu'aujourd'hui des enfants meurent tous les jours parce qu'ils n'ont pas accès à l'eau et des êtres humains sont en compétition avec comme conséquence des guerres. Donc, à mon avis, c'est un symbole qui devrait exister dans notre constitution. On va nous dire que pour des questions d'esthétique juridique, évidemment, cela ne devrait pas y figurer, mais c'est non pas l'esthétique du texte mais le fond de celui-ci qui doit avoir la priorité.

La présidente. Monsieur Velasco, vous voulez prendre sur votre temps de groupe ?

M. Alberto Velasco. Pourquoi pas, allez-y.

Rires

Une voix dans la salle. Si le groupe est d'accord !

M. Alberto Velasco. Oui, mon groupe est d'accord. Donc, je voulais dire par là qu'effectivement on va s'opposer la notion d'esthétique juridique. Cet article, tel qu'il est rédigé, ne correspond évidemment pas tout à fait à l'idée d'une belle constitution. Donc, on va à mon avis donner la priorité à la forme plutôt qu'au fond. Je le regrette car tout le débat que nous avons eu dans cette commission 5 n'ont pas permis de nous concentrer sur le fond. Les travaux ont été complètement bâclés parce que, constamment, on nous a opposé la forme au fond. Vous avez constaté la quantité de propositions qui ont été refusées par une majorité de manière constante. C'est, je crois, la seule commission où les votes et débats se sont limités à un sept ou huit « oui » et huit « non », à tel point qu'à la fin les séances ne duraient que le temps des votes. Moi-même, je relevais les voix et l'on n'avait même pas besoin de les compter car on savait que c'était sept/huit. C'était dramatique. C'est triste qu'une commission d'une Constituante soit arrivée à un travail comme cela. Voilà, donc je ne me fais aucune illusion sur le vote de cet article parce qu'effectivement, vu l'esthétique et la forme, on le rejettera. Mais enfin, je demande le vote.

La présidente. Merci Monsieur Velasco. J'ouvre le débat aux groupes et je donne la parole à M. Hirsch du groupe Libéraux & Indépendants.

M. Laurent Hirsch. Merci Madame la présidente. A propos de l'alinéa 1, le groupe Libéraux & Indépendants soutiendra l'amendement proposé qui vise à préciser que cette ressource doit être préservée et économisée. Le rapporteur nous a expliqué tout à l'heure que le texte avait été modifié par rapport à l'avant-projet car il s'agissait d'une tâche de l'Etat. Il nous semble que le terme « garantir » qui figure encore dans ce texte est inapproprié, d'une part parce qu'il s'agit effectivement d'une tâche de l'Etat et que l'on n'est pas dans les droits fondamentaux, et d'autre part parce que s'il s'agit précisément de la préserver et de l'économiser ; il ne s'agit peut-être pas parallèlement de la garantir. Nous n'avons pas déposé d'amendement et nous voterons ce texte ce soir, mais nous nous permettrons de revenir en deuxième lecture pour trouver une rédaction plus appropriée. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Hirsch. Je donne la parole à M. Bläsi du groupe UDC.

M. Thomas Bläsi. Merci Madame la présidente. Mon intervention portera essentiellement sur l'accès aux rives et sur l'amendement que nous avons proposé. J'aimerais tout d'abord attirer l'attention de notre Assemblée sur le fait que nous avons quand même passablement, dans nos travaux, établi les diverses incompatibilités qui pouvaient apparaître dans les mandats des différents élus de notre canton. Or, il me semble assez cavalier - à mon sens, on n'est peut-être pas en zone rouge mais on est en tout cas en zone grise – que ce soit finalement les propriétaires de villas au bord du lac qui votent et s'expriment sur l'intérêt prépondérant de la population à traverser ces propriétés. Il me semble que l'on est carrément dans le conflit d'intérêt. Mais passons à la suite car je pense que j'ai de meilleurs arguments à faire valoir. J'aimerais vous proposer un voyage. Nous pourrions partir autour du lac de Constance, dont nous pourrions faire le tour en marchant et en profitant de cette promenade bucolique. Nous pourrions également faire cette promenade autour du lac de Neuchâtel. Nous pourrions également, en nous rapprochant de notre canton, nous promener aux alentours de la Tour-De-Peilz où un cheminement est également organisé autour du lac. Mais lorsque nous allons arriver à Genève, nous pourrions malheureusement uniquement poursuivre notre promenade sur les sept kilomètres de rade bétonnée sur les vingt-et-un kilomètres de rade existante. Mais heureusement, comme la technologie fait de grands progrès – et grâce en partie à la Suisse – Internet nous permet de continuer notre promenade sur les bords du lac de manière virtuelle. Et comme cet instrument est absolument fantastique, nous pouvons associer l'instrument technologique qu'est Internet à une projection du cadastre du canton de Genève. Et là cela devient intéressant. Quand on projette le cadastre du canton de Genève sur les propriétés riveraines du lac, on constate

que les propriétés ne vont de fait pas jusqu'au lac. Il y a une bande de terrain de trois mètres, un mètre cinquante ou cinquante centimètres, cela dépend des zones. Il y a des zones où effectivement cette bande est plus étroite, mais elle existe. Donc, de fait, cette bande ne fait pas partie des propriétés telles que définies par le cadastre. Je vais quand même vous donner un exemple. Imaginons que ma propriété soit au bord du Parc Bertrand et que par raison de commodité je décide de déplacer les bornes de ma propriété d'un mètre cinquante et de construire un garage à vélos dessus, je pense qu'a priori l'Etat viendrait me demander de détruire la barrière et le garage à vélos (malgré la tendance à l'utilisation des vélos en ce moment). Si nous allons un peu plus loin et que nous analysons en détails – uniquement cette bande publique, je ne parle pas du tout de la propriété – nous allons trouver quoi ? Nous allons trouver des barrières, des barbelés (parfois il y a des barbelés, que la définition nous permet de voir du reste), des garages à bateaux et – summum du luxe – des piscines, qui sont à moitié sur la propriété privée et sur la bande dont je suis en train de vous parler. C'est quand même un peu dommage d'avoir un accès privatif au lac et en même temps d'avoir une piscine qui est sur le terrain public... Maintenant, j'aimerais ajouter deux éléments. L'Etat demande de toucher des redevances sur les pontons, donc sur des constructions qui sont sur le domaine public, ainsi que sur les corps-morts qui permettent d'accrocher les bateaux. En fait, par juste extension, il serait logique qu'une redevance soit touchée sur cette bande publique qui n'est finalement accessible à personne. Mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. J'aimerais donner un dernier élément. En fait je trouve dommage également que, cette bande publique étant fermée, elle fasse partie finalement de la valeur globale de la propriété. On connaît à peu près tous les prix des propriétés riveraines du bord du lac. On sait tous qu'a priori de nombreuses personnes n'y auront jamais accès. Mais ce qui est étonnant est qu'en fait cet accès fermé favorise une spéculation sur une propriété, ajoute une valeur à une propriété, alors qu'en fait cette spéculation se fait sur un bien du domaine public. Nous avons décidé de nous associer à l'amendement qui a été fait par M. Müller, les Associations et les Verts pour la simple et bonne raison que nous pensons qu'en fait ce n'est pas forcément une bonne démarche que de procéder en force. Le respect des intérêts privés prépondérants ou le respect de l'écologie sont des notions à avoir quand on veut se rapprocher finalement de ce qui est prévu par le texte fédéral. C'est pourquoi nous pensons que la solution proposée par l'amendement est finalement la meilleure. Elle garantit également, à mon sens, au propriétaire de se rapprocher d'une mise aux normes légales. Merci beaucoup Madame la présidente.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Bläsi. Je donne la parole à M. Demole du groupe G[e]l'avance

M. Claude Demole. Merci Madame la présidente. Vous allez bien sûr avoir un point de vue différent par ma déclaration. D'abord, j'aimerais souligner que nos excellents collègues M. Mizrahi et M. Bläsi ont avancé comme argument le plus fort et le plus lourd lors du vote de l'article 150, alinéa 3 l'exigence pour le canton de se mettre en conformité avec le droit fédéral. Je considère qu'ils pratiquent là une lecture extensive pour ne pas dire abusive du droit fédéral. Si l'on regarde la loi sur l'aménagement du territoire, on voit qu'il s'agit en fait d'inciter les cantons à établir des plans d'aménagement, qui ont pour but la protection du paysage. Ces plans d'aménagement doivent répondre à un certain nombre de principes, au nombre desquels il y a les constructions, l'agriculture, les sites naturels, les forêts, les cours d'eaux et le bord des lacs et des rivières. Ce principe, qui est un principe de protection du paysage, je vous le répète, incite les cantons à tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et à faciliter au public l'accès aux rives et aux passages le long de celles-ci. Il ne s'agit donc pas d'une législation fédérale qui entraîne la démolition de tout ce qui a été construit depuis des années. La plupart des constructions le long du lac datent de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle, constructions qui ont été faites à l'époque en toute légalité et qui

ont entraîné la construction de beaucoup de murs de soutien. De sorte qu'il n'y a pratiquement plus de grève le long du lac. Il y a très peu d'espaces qui présentent encore un aspect naturel. Ensuite, au niveau de la procédure, le plan d'aménagement implique que les milieux concernés soient entendus et ensuite que l'on procède à ces plans d'aménagement en respectant toute une procédure parlementaire qui protège aussi les droits populaires. Il y a eu une initiative législative qui a été déposée par M^{me} Prélisse aux Chambres fédérales. Cette initiative a été rejetée. J'aimerais vous lire rapidement les considérants de la commission du Conseil national, qui a dit les choses suivantes : « Les autorités directement concernées sont appelées à peser les différents intérêts publics et privés en présence et ont parfois à faire face à des situations initiales difficiles lorsque, par exemple, les rives sont depuis longtemps aménagées ou lorsque le terrain lui-même rend un passage le long de la rive impossible ou qu'il implique des coûts d'aménagement élevés. La protection de la nature aussi peut parfois justifier qu'il n'y ait pas de chemin pédestre le long des rives. » Ces considérations s'appliquent mot pour mot le long de nos rives. Le terrain a été aménagé de longue date, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et il présente des ruptures et des différences de niveau importantes. Donc construire un cheminement serait extrêmement coûteux. Au niveau matériel, en plus, il se heurterait à des obstacles diplomatiques car nous avons sur la rive droite la présence de plusieurs ambassades. Je pense qu'au plan pratique, il serait mieux d'inciter les communes à construire des plages publiques avec un accès direct à ces plages, si l'on voit l'engouement de la population pour la plage du Reposoir ou l'espace du Vengeron qui sont toujours bondés dès qu'il fait beau temps. Ceci dit, je me rallie très volontiers aux amendements présentés par nos collègues qui s'écartent d'un principe rigide et absolu tel que l'alinéa 3 le prévoyait à l'origine. Je ne vous cache pas que je favoriserai moi-même l'amendement qui utilise le terme « facilite » car c'est le terme utilisé par le droit fédéral (si l'on veut se mettre en conformité avec le droit fédéral, prenons les termes de la loi), mais je peux aussi me mettre d'accord avec le terme « assure ». Quant à l'intérêt prépondérant, je pense que c'est aussi acceptable. Je pense que l'Etat, lorsqu'il fait une pesée d'intérêts, lorsqu'il compare l'intérêt public à l'intérêt privé, doit de toute façon se faire guider par la notion d'intérêt prépondérant. Donc l'ajout de cet adjectif ne change pas la pratique de l'Etat. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Demole. Je donne la parole à M. Pagan du groupe UDC en précisant qu'il lui reste quarante secondes.

M. Jacques Pagan. Merci beaucoup Madame la présidente. Mon intervention sera brève. L'intervention de M. Bläsi est son intervention propre. Elle ne reflète pas du tout ce que pense l'UDC à propos de ce problème de libre-accès aux rives du lac. Nous en avons discuté au caucus et nous avons pris la décision de laisser une totale liberté de vote aux membres. Parmi ces derniers, dont je fais partie, nous considérons que cette question n'est pas du ressort constitutionnel et qu'elle doit faire l'objet d'une loi si le Grand Conseil l'estime véritablement nécessaire. La question se pose de savoir s'il s'agit d'une question de compétence fédérale ou cantonale. Cette question n'est pas définitivement tranchée et je réserve mon point de vue à ce sujet. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Pagan. Je donne la parole à M. Mizrahi du groupe socialiste pluraliste en précisant qu'il lui reste trois minutes trente.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Je vois que le lobby des propriétaires riverains du lac est toujours bien présent au sein de cette Assemblée et à l'œuvre avec son interprétation propre du droit fédéral. J'aimerais simplement rappeler que le droit fédéral est extrêmement clair. Nous avons un article 3, alinéa 2, lettre c de la loi sur l'aménagement du territoire qui prévoit qu'il convient de « tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau. » On a vu dans l'intervention de M. Bläsi, que je remercie, que ce n'est pas toujours le cas. L'article continue ainsi « ... et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci. » Quand on cite une disposition légale il faut dans la mesure du possible la citer

intégralement. Si certains veulent que l'on reprenne le texte du droit fédéral, on peut en discuter, mais il ne faut pas prendre que la partie qui nous arrange et oublier tout à coup la question de la tenue libre des bords des lacs et des cours d'eau. Il y a un deuxième élément : l'article 664 du Code civil (et la jurisprudence y relative), qui dit très clairement que les eaux publiques et leurs lits forment un tout indissociable et que la rive fait partie du domaine public jusqu'à la hauteur des hautes eaux moyennes des quatre-vingts dernières années. Donc lorsqu'il y a des pontons qui ont été construits ou que l'on a procédé à un aménagement de la rive, on est au bénéfice d'une concession, dont la contrepartie est la servitude de passage public à pied, qui bien souvent n'est pas respectée. Il est important d'avoir un principe clair. Pour cette raison, nous aurions préféré la version de base du texte sorti de commission. Nous pouvons vivre avec la solution de compromis, puisqu'on parle d'intérêt public ou privé prépondérant, mais il est clair que cette notion ne va pas permettre de dire tout à coup que l'on privatise le domaine public. C'est exclu. Le domaine public, c'est le domaine public. Et les servitudes de passage public à pied doivent également être respectées. Donc la notion d'intérêt public ou privé prépondérant ne va pas permettre de s'écarter de cet élément-là. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. Je donne la parole à M. Mouhanna du groupe AVIVO en précisant qu'il lui reste deux minutes.

M. Souhaïl Mouhanna. C'est parfait, merci. Tout d'abord, je relève que l'intervention de M. Bläsi était à la fois pertinente et juste. Cela explique d'ailleurs pourquoi une partie des membres de son groupe est contre.

Quelques rires

M. Souhaïl Mouhanna. Deuxième remarque : on ne peut pas invoquer le droit fédéral quand il s'agit par exemple d'une disposition cantonale qui va dans le sens du droit fédéral et qui le précise. Ce que je viens d'entendre de la part de M. Demole, c'est comme si le terme « faciliter » nous empêche de préciser et d'aller plus loin. Il ne s'agit pas d'aller contre le droit fédéral. Au contraire, il s'agit de le préciser sur le plan cantonal. Donc ce n'est pas en contradiction avec le droit fédéral. Enfin, quand on parle des intérêts prépondérants entre le privé et le public, pour la droite de cette Assemblée, le droit privé est toujours prépondérant par rapport au droit public. Ce n'est pas une surprise pour nous.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je donne la parole à M^{me} Gisiger du groupe PDC.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Je reviens à quelque chose de plus simple puisque nous n'aurons pas de guerre de chiffres – dieu merci – en tout cas concernant mon intervention sur l'eau. J'ai bien entendu l'intervention de M. Velasco. Je comprends son souci de pouvoir assurer à chacun sur cette planète une quantité suffisante d'eau. Si nous étions vraiment sensibles et responsables jusqu'au bout, pourquoi ne prévoyions-nous pas, dans cette Constituante, une consommation plafond de la part des personnes qui vivent dans cette République et canton de Genève. Nous ne le ferons pas. Nous ne vous donnerons pas d'amendement. Nonobstant le fait que si l'eau est un bien précieux, ce n'est pas la consommation des citoyens qui est la plus fortement en hausse. La consommation qui est en hausse est évidemment celle qui concerne l'agriculture, non pas pour dire que l'agriculture n'a pas le droit d'exister mais pour dire qu'il faudra s'occuper de la pollution des nappes phréatiques. Ainsi donc, pour nous, l'eau est un élément précieux et un élément qui doit être préservé et économisé. Ce n'est pas parce que nous avons ici suffisamment d'eau que nous ne devons pas nous sentir solidaires, nonobstant le fait que chacun de nous ne peut évidemment pas économiser de l'eau et partir en avion pour en apporter là où il n'y en a pas, surtout en polluant à travers ce petit voyage. Donc le groupe PDC soutiendra l'amendement Irminger. Il me semble que cet amendement qui demande

que l'eau soit garantie est un amendement de bon sens. C'est surtout un amendement qui ouvre la perspective de comment vivre ensemble par la préservation et par le fait que ce bien doit être – même par nous – économisé. Je vous remercie.

La présidente. Merci Madame Gisiger. Je donne la parole à M. de Dardel du groupe SolidaritéS en précisant qu'il lui reste une minute quarante.

M. Nils de Dardel. Je vais m'exprimer sur la question de l'accès aux rives du lac et des cours d'eau. Je dois dire que j'ai trouvé excellente l'intervention de M. Bläsi, ainsi que celle de M. Mizrahi, en tout cela le début de son intervention qui était tout à fait remarquable parce qu'il a expliqué en quelques mots les raisons pour lesquelles le droit fédéral l'emporte. Les propositions dont on nous dit que ce sont des propositions de compromis et de modération sont en fait des infractions au droit fédéral. Alors je m'étonne un peu de la manière dont les choses se passent. Quand nous avons fait des propositions d'amélioration en matière de droits humains ou de politique sociale entre autres, on nous a toujours opposé la prétendue force dérogatoire du droit fédéral. Mais quand celle-ci, comme dans ce cas particulier, est évidente et que l'accès aux rives des cours d'eau et du lac est un principe qui n'emporte aucune dérogation possible, je pense que là il faut s'incliner devant le droit fédéral et pas essayer de le contourner par des amendements de pseudo-concertation et de pseudo-modération. Cela ne va pas. En ce qui nous concerne, nous préférons de très loin la version de l'amendement de la commission qui en reste à une notion raisonnable.

La présidente. Merci. Je donne la parole à M. Hottelier du groupe des Libéraux & Indépendants.

M. Michel Hottelier. Merci Madame la présidente. J'interviens à mon tour sur cette question des rives du lac, qui est une question assez technique, et je crois que c'est tout le problème. C'est clairement une question qui ressortit au droit de l'aménagement du territoire, dont nous allons voter le principe de façon générale dans quelques instants. Je dois dire pour ma part que je ne vois pas la nécessité de cibler précisément ce type de problématique concernant l'aménagement du territoire par une norme constitutionnelle distincte. C'est une question extrêmement complexe. Il a été fait référence à certaines dispositions du droit fédéral, notamment à ce que prévoit le Code civil, qui indique que les cantons sont compétents dans ce domaine. Donc il n'y a, à ma connaissance, aucune obligation directe pour les cantons de nationaliser ou publiciser le statut des rives du lac. C'est une question qui ressortit à leurs compétences générales. C'est aussi une question de rang législatif et là je rejoins M. Pagan sur ce point. Je considère pour ma part qu'il n'y a pas de pertinence à ce que la constitution règle cette question-là, ou alors, si elle la règle elle doit la régler dans tous les détails et là il faut au moins quinze ou vingt dispositions pour prévoir le régime, ses exceptions, ses contre-exceptions, etc. Enfin, j'aimerais dire que la question est intéressante dans le cas de Genève. Pour M. de Dardel et ses collègues, pardon ses camarades, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt de principe extrêmement important sur cette question le 15 mars 2001. C'est un arrêt qui a fait l'objet d'une publication et dans lequel le Tribunal fédéral a rappelé qu'à Genève il y a une compétence cantonale pour régler cette matière-là. Cette problématique faisait suite à toute une série de questions extrêmement délicates concernant l'introduction du nouveau régime du registre foncier fédéral au niveau des cantons (la nationalisation du registre foncier fédéral). Si la Constituante veut s'aventurer sur ce terrain, je lui souhaite bonne chance. Il faut savoir – et cela le Tribunal fédéral l'a confirmé par la jurisprudence – qu'il y a à Genève des portions du lac, principalement sur la rive gauche, qui sont l'objet de propriétés privées. On peut être pour, on peut être contre, on peut s'en féliciter, on peut s'en désoler, peu importe. C'est un état de fait. Si cette Constituante vote la disposition qui nous est proposée, elle va poser – à mon avis – des problèmes juridiques insurmontables. Je vous invite donc à la refuser purement et simplement et à intégrer cette question dans la problématique plus générale de la réglementation de l'aménagement du territoire. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Hottelier. Je donne la parole à M. Demole en précisant qu'il lui reste une minute dix.

M. Claude Demole. Merci Madame la présidente. J'aimerais juste revenir sur l'aspect légal. Il est vraiment faux de dire que le droit fédéral impose quelque chose. Vous transmettez, Madame la présidente, à M. de Dardel qu'il a une lecture de la loi qui n'est pas correcte. Le droit fédéral énonce un certain nombre de principes dont doivent s'inspirer les cantons lorsqu'ils établissent les plans d'aménagement. On ne parle pas d'un cheminement obligatoire le long du lac, on ne parle pas d'un accès obligatoire aux rives du lac. Pourquoi est-ce que le droit fédéral utilise le terme « faciliter » ? Le terme « faciliter », ce n'est pas le terme « ordonner », ce n'est pas le terme « imposer ». En plus de cela, quand on cite le droit civil – et là, Madame la présidente, vous vous adresserez à M. Mizrahi... J'aimerais attirer son attention sur un avis de droit de 2008 de l'Office fédéral du développement qui dit que ni le droit civil ni la législation fédérale sur l'aménagement du territoire ne donne maintenant un droit opposable d'accès aux rives du lac. Si ce document l'intéresse, je l'ai ici dans ma main. Merci beaucoup.

La présidente. Merci Monsieur Demole, vous avez épuisé le temps de votre groupe. Je donne la parole à M. Mouhanna, en précisant qu'il reste une minute au groupe de l'AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Je suis quand même un peu perplexe quand j'entends les interventions de M. Hottelier et de M. Demole parce que l'un dit que de toute façon il ne faut pas se référer aux dispositions du droit fédéral et M. Hottelier parle du Tribunal fédéral. En même temps, M. Hottelier parle du fait que l'aménagement est une prérogative cantonale. Je pense que cela relève également de notre Assemblée constituante puisque cela relève du canton. Donc nous pouvons absolument mettre une disposition constitutionnelle qui fait qu'au minimum on pourrait éviter de nouvelles transgressions de ce libre-accès aux rives du lac et des cours d'eau. Qu'il y ait des problèmes, que le Tribunal fédéral ait statué sur tel ou tel objet localisé quelque part... Si nous, nous votons quelque chose qui permet à notre constitution de devenir une base légale pour justement aller de l'avant par rapport à ce libre-accès, au moins on pourra empêcher de nouvelles transgressions de ce droit d'accès et protéger ce qui peut encore l'être.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Vous avez épuisé le temps de votre groupe. Je donne la parole à M. Dimier pour le groupe MCG.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente. La problématique de la rive gauche a déjà été évoquée. Celle de la rive droite est un petit peu différente puisque vous avez là toute une série de missions diplomatiques qui vont poser toute une autre série de problèmes, qui me dérangent tout autant que les problématiques qui ont été soulevées. J'aimerais aussi préciser que les missions diplomatiques qui sont là sont, sauf erreur, majoritairement des missions dites de républiques populaires. Par ailleurs – on a évoqué les lobbys – une Assemblée est une auberge espagnole, il est donc normal qu'elle s'exprime dans le lobby.

La présidente. Merci Monsieur Dimier. Je ne vois plus de demande de parole. Je clos donc le débat et ouvre les votes. Nous commençons par le titre.

Art. 150 Eau

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons à l'alinéa 1 pour lequel nous avons d'abord un amendement de M. Irminger, M. Calame, M. Tanquerel, M. Muller et M. Guinchard. Ensuite, nous avons l'amendement de la commission rapporteure et finalement l'avant-projet en sachant que

l'amendement de minorité des Associations a été retiré et que l'amendement des Libéraux & Indépendants visant au renvoi à la commission 1 est considéré comme un amendement demandant la suppression. Nous allons donc voter les amendements dans l'ordre dans lequel je vous les ai présentés. Je vous lis en premier l'amendement de M. Irminger, M. Calame, M. Tanquerel, M. Muller et M. Guinchard.

Art. 150 al. 1 Amendement de M. Florian Irminger (Verts et Associatifs), M. Boris Calame (Associations de Genève), M. Thierry Tanquerel (socialiste pluraliste), M. Ludwig Muller (UDC), M. Jean-Marc Guinchard (G[e]’avance) :
L’approvisionnement en eau est garanti en qualité et en quantité suffisantes. Cette ressource doit être préservée et économisée.

Par 68 oui, 1 non, 2 abstentions, l’amendement des groupes Verts et Associatifs, Associations de Genève, socialiste pluraliste, UDC, G[e]’avance est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 150 al. 1 L’approvisionnement en eau est garanti en qualité et quantité suffisantes.

n’est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l’amendement des groupes Verts et Associatifs, Associations de Genève, socialiste pluraliste, UDC, G[e]’avance).

L'amendement du groupe Libéraux & Indépendants

Art. 150 al. 1 Renvoi à la commission 1 (considéré comme une suppression)

n’est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l’amendement des groupes Verts et Associatifs, Associations de Genève, socialiste pluraliste, UDC, G[e]’avance).

L'amendement du groupe Associations de Genève

Art. 150 al. 1 Condition essentielle à la vie, l'accès à l'eau est garanti en qualité et quantité suffisantes. Il est inaliénable et universel. Cette ressource doit être préservée et économisée.

est retiré.

La présidente. Nous passons donc à l’alinéa 1 bis pour lequel il y a juste un amendement de minorité du groupe socialiste pluraliste que nous allons voter. Je vous le lis :

Amendement de minorité (groupe socialiste pluraliste)

Art. 150 al. 1 bis A ce titre, le financement public doit couvrir :
(nouveau) a) intégralement, la consommation de 50 litres d’eau potable par jour et par personne et ce, indépendamment du revenu, de l’âge, de la nationalité, du sexe et de la profession.

Brouhaha

La présidente. Est-ce que je peux avoir un peu de silence, s’il vous plaît. Je soumetts donc cet amendement au vote.

Par 38 non, 26 oui, 8 abstentions, l’amendement de minorité est refusé.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 2 pour lequel il n'y a que l'amendement de commission. Je précise que le contenu provient d'un déplacement de l'article 151. Monsieur Calame ?

M. Boris Calame. Excusez-moi Madame la présidente. J'aimerais apporter une précision parce qu'on a deux alinéas très similaires, celui qui est déplacé de l'article 151 et celui de l'article 150. On les vote donc les deux, celui qui est reporté dans le 150 et ensuite on en vient à celui de l'article 151 dans le cadre du même vote ?

La présidente. Non, nous votons dans l'article 150 l'amendement qui porte sur l'article 150. Nous ne faisons pas de mélange entre les articles.

M. Boris Calame. Si vous pouvez préciser cela avant le vote, je pense que cela est important parce que selon ce qu'on vote au premier, on peut voter différemment au second. Je vous remercie.

La présidente. Donc, comme je vous l'ai indiqué, le contenu de cet article 150, alinéa 2, provient de l'article 151. La commission a fait un déplacement. Je sou mets donc au vote cet amendement.

Amendement de la commission :

Art. 150 al. 2 (nouveau) Le lac, les cours d'eau, les nappes d'eau principales et profondes, tels que définis par la loi, sont des biens du domaine public et doivent être sauvegardés.

Par 38 oui, 31 non, 3 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3 pour lequel nous avons tout d'abord un amendement de minorité des Libéraux & Indépendants, ensuite un amendement de MM. Calame, Irmingier, Muller et finalement un amendement de commission. Je précise que nous sommes dans le même cas que pour l'alinéa 2, c'est-à-dire que la commission a déplacé le contenu de l'article 151 à l'article 151, alinéa 3. Je vous lis l'amendement des Libéraux & Indépendants.

Rumeurs

La présidente. Monsieur Mizrahi, il n'y a plus de motion d'ordre dans le cadre des votes.

Protestation de M. Cyril Mizrahi concernant l'ordre de vote de l'amendement socialiste pluraliste

La présidente. Comme je viens de l'indiquer, ce n'est pas une motion d'ordre, c'est une intervention sur l'ordre des votes ; ensuite, nous vous avons indiqué qu'il sera voté après parce qu'on a considéré que cela ne pouvait pas être un sous-amendement. Il modifie deux points. De plus il est plus éloigné par rapport au texte de l'avant-projet. Nous le considérons donc comme un amendement.

M. Cyril Mizrahi continue de protester.

La présidente. Nous laissons une certaine marge de manœuvre à ceux qui déposent l'amendement pour choisir. Par contre, cela ne permet pas aux personnes qui déposent l'amendement de choisir dans quel ordre les votes se feront. Là, clairement, cet amendement est plus éloigné de l'avant-projet que l'amendement des Libéraux & Indépendants. S'il y a une demande de vote par l'Assemblée de l'ordre du vote, on peut l'effectuer selon le règlement.

La présidente. Monsieur Mizrahi, est-ce de cela que vous parliez ?

M. Cyril Mizrahi. Je relève simplement que tout à l'heure, on nous a dit l'inverse par rapport à un autre sous-amendement mais je ne veux pas en faire un drame. A un moment donné, il faut décider d'une procédure et s'y tenir. Je ne veux pas provoquer un incident de séance à propos de cela.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. Je vous relis l'amendement des Libéraux & Indépendants.

Amendement de minorité (groupe Libéraux & Indépendants)

Art. 150 al. 3 L'Etat facilite l'accès aux rives du lac et des cours d'eau, tout en
(nouveau) respectant l'environnement et les intérêts publics et privés.

Par 37 non, 34 oui, 1 abstention, l'amendement de minorité est refusé.

La présidente. Nous passons donc au vote de l'amendement de MM. Calame, Irmingier, Muller.

Art. 150 al. 3 Amendement de M. Boris Calame (Associations de Genève), M. Florian Irmingier (Verts et Associatifs) et M. Ludwig Muller (UDC) :
L'Etat assure un libre accès aux rives du lac et des cours d'eau, tout en respectant l'environnement et les intérêts publics et privés prépondérants.

Par 45 oui, 23 non, 4 abstentions, l'amendement des groupes Associations de Genève, Verts et Associatifs et UDC est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 150 al. 3 L'Etat assure un libre accès aux rives du lac et des cours d'eau,
(nouveau) les zones protégées en étant exclues.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes Associations de Genève, Verts et Associatifs et UDC).

Mis aux voix, l'art. 150 tel qu'amendé

Eau

¹ **L'approvisionnement en eau est garanti en qualité et en quantité suffisantes. Cette ressource doit être préservée et économisée.**

² **Le lac, les cours d'eau, les nappes d'eau principales et profondes, tels que définis par la loi, sont des biens du domaine public et doivent être sauvegardés.**

³ **L'Etat assure un libre accès aux rives du lac et des cours d'eau, tout en respectant l'environnement et les intérêts publics et privés prépondérants.**

est adopté par 56 oui, 2 non, 13 abstentions.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 151 Zones protégées et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. L'article 151 devrait aller assez rapidement dans la mesure où après la commission l'Assemblée l'a dépouillé de deux de ses alinéas pour les passer à l'article 150. Il reste donc un seul alinéa, qui figurait dans l'avant-projet en disant : « L'Etat définit et met en réseau les zones protégées. » Nous avons un amendement de la commission qui vous est proposé et qui précise que « L'Etat définit et

favorise la mise en réseau des zones protégées. », partant du principe que le terme « favoriser » au lieu de « mettre » est susceptible de remporter plus d'unanimité au sein de cette Assemblée et prévoit une plus grande souplesse d'application. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Avant la présentation des amendements de minorité, j'ai une motion d'ordre de M. Ducommun. Vous pouvez vous exprimer sur la motion d'ordre.

La présidente. Combien de temps voulez-vous ajouter ?

M. Michel Ducommun. Je propose cinq minutes par groupe.

La présidente. Je vous remercie. Avant de soumettre cette motion d'ordre je vais faire le bilan des temps de parole qui restent, pour que les gens puissent voter en connaissance de cause. Les groupes Associations de Genève, AVIVO, G[e]'avance, Verts et Associatifs, SolidaritéS et UDC n'ont plus de temps de parole. Ensuite, il reste deux minutes trente aux Libéraux & Indépendants, quatre minutes dix au MCG, trois minutes quarante au PDC, trois minutes à Radical-Ouverture et deux minutes au membre indépendant, qui n'est pas là. Les socialistes ont une minute, excusez-moi. Donc je sou mets au vote la motion d'ordre de M. Ducommun qui est d'ajouter cinq minutes de temps de parole à tous les groupes pour le bloc en question qui va jusqu'à l'article 157.

La présidente. Avant la présentation des amendements de minorité, j'ai une motion d'ordre de M. Michel Ducommun. Vous pouvez vous exprimer sur la motion.

M. Michel Ducommun. Que sur la motion d'ordre, merci. Sauf erreur de part, j'ai l'impression qu'une majorité des groupes n'a quasiment plus de temps de parole. Peut-être que vous pouvez vérifier et me dire si je me trompe, mais effectivement, je suis en train de me dire que si on a six articles, trente votes où la majorité des constituants ne peuvent pas s'exprimer sur des thèmes qui, à mon avis, ne sont pas mineurs, je pense qu'il y aurait quand même un problème au niveau du temps. Ce serait quasiment vote, vote, vote ! Donc si je ne me trompe pas, car il y a beaucoup de groupes dans cette situation, je trouverais normal qu'il y ait une possibilité d'avoir un débat sur ces six articles, ces trente votes que nous aurons et qu'un temps supplémentaire soit donné. C'est vrai qu'il y a parfois sept minutes pour cinq articles et là, il y a eu sept minutes pour onze articles. Si chaque groupe est presque au bout de son temps de parole, c'est qu'effectivement, il y avait des choses à dire. Ma motion d'ordre...

La présidente. Pouvez-vous formuler le temps que vous voulez pour qu'on puisse voter.

M. Michel Ducommun. Je propose cinq minutes par groupes.

La présidente. Avant de soumettre cette motion d'ordre, je fais faire le bilan des temps de parole qui restent pour que les gens puissent voter en connaissance de cause. D'abord, les groupes Associations de Genève, AVIVO, G[e]'avance, Verts et Associatifs, SolidaritéS et UDC n'ont plus de temps de parole. Ensuite, il reste deux minutes trente aux Libéraux & Indépendants, quatre minutes dix au MCG, trois minutes quarante au PDC, 3 minutes au groupe Radical-Ouverture et deux minutes au membre indépendant qui n'est pas là.

Brouhaha

La présidente. Le groupe socialiste pluraliste a une minute. Excusez-moi. Donc, je sou mets au vote la motion d'ordre de M. Ducommun.

Motion d'ordre de M. Michel Ducommun (SolidaritéS) :
Ajouter cinq minutes de temps de parole au bloc qui va jusqu'à l'article 157.

Par 37 oui, 30 non, 2 abstentions, la motion d'ordre est acceptée.

La présidente. En raison de l'heure, nous ne poursuivons pas. Nous prenons la pause et nous nous revoyons à 17h00.

Pause de 16h30 à 17h00

Début de la séance de 17h00

La présidente. Nous allons donc reprendre à l'article 151 Zones protégées. *(Son de cloche)* Je vous prie de reprendre place, nous allons recommencer la séance. Le rapporteur de majorité a déjà présenté sa position sur l'article 151, est-ce exact ? Excusez-moi Monsieur Guinchard, je veux dire rapporteur de commission. Je donne maintenant la parole aux Associations de Genève pour présenter leurs deux amendements de minorité. Monsieur Calame.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente, je vois que les rangs se meublent peu à peu. Pour l'article 151 Zones protégées, nous avons proposé deux amendements de minorité sur l'alinéa 1 et l'alinéa 1 bis. Effectivement, on a parlé tout à l'heure de biodiversité, comme on vous l'a expliqué, la biodiversité se fait notamment parce que les espèces peuvent se rejoindre et se déplacer. Il y a un besoin d'avoir des liaisons entre les habitats des différentes espèces, qu'elles soient végétales ou animales. En fait, rien de plus n'est demandé que de relier les habitats. Cela ne veut pas dire des kilomètres de largeur de passage entre les uns et les autres, mais de permettre un échange génétique entre les différentes variétés animales et végétales. Dans notre amendement de minorité à l'alinéa 1, il est dit : « L'Etat définit et met en réseau les zones protégées et les habitats d'intérêt pour la faune, la flore et le paysage. » Ce qui est particulièrement important, c'est qu'on ne se limite pas uniquement aux zones protégées. Les zones protégées sont des zones bien précises, organisées dans le cadre de l'aménagement du territoire, mais il y a bon nombre d'autres zones et petits espaces qui méritent réellement de pouvoir être interconnectés. A savoir aussi que le projet d'agglomération intègre cette notion de mise en réseau et c'est une politique claire et affirmée au niveau fédéral. Pour l'alinéa 1 bis, il est dit comme suit : « Il s'assure du développement et de l'interconnexion des milieux et réseaux écologiques. » Ce sont des échelles complémentaires, d'où l'importance de soutenir ces deux amendements. Je vous remercie par avance.

La présidente. Merci Monsieur Calame, je donne la parole à M. Föllmi, rapporteur de la commission 4, pour l'amendement de cette commission. Je donne la parole à M. Föllmi.

M. Marco Föllmi. Madame la présidente, merci. La commission 4 effectivement dans ses travaux s'était attachée à déterminer les différentes compétences entre le canton et les communes. Tout ce qui touchait au canton a été renvoyé à la commission 5, c'est la raison pour laquelle vous voyez apparaître dans cet article cet amendement de la commission 4 qui dit : « Le canton définit et met en réseau des zones protégées. » Il reprend exactement ce qui avait été adopté au niveau de l'avant-projet, la petite différence revient au terme « canton ». Nous avons mis le terme « canton » à la place du terme « Etat ». Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Föllmi, j'ouvre le débat aux groupes et donne la parole à M. Lebeau du groupe des Verts et Associatifs.

M. Raymond Pierre Lebeau. Madame la présidente, la destruction, la fragmentation et la

banalisation des habitats naturels figurent aussi parmi les causes majeures de la disparition des espèces de la flore et de la faune sauvages. La législation fédérale indique clairement que la protection de la nature, de la diversité biologique et du paysage est au premier chef du ressort des cantons. Il convient donc d'inscrire dans notre constitution de manière explicite des dispositions fortes pour que l'Etat puisse atteindre ces buts.

Il faut dire que la faune sauvage du canton a, comme nous, des problèmes de logement et de mobilité : les réserves naturelles et autres zones protégées sont morcelées ou isolées les unes des autres, ce qui perturbe les fonctionnalités écologiques dans les espaces vitaux, comme les échanges génétiques ou les déplacements pendulaires saisonniers et journaliers, essentiels pour la survie de nombreuses espèces. Il est donc d'une importance extrême de conserver et de restaurer ces fonctionnalités par des mesures simples comme cela se fait déjà par, notamment, la création « d'espaces de liberté » sur les rives des cours d'eau lors d'entreprises de renaturation, la mise en réseau (volontaire) de surfaces de compensation écologiques dans l'espace agricole, des mesures d'évitements ou de passages-à-faune lors de la construction des routes, la « réservation de tracés » pour les pénétrantes de verdure entre ville et campagne ou par des mesures de « nature en ville ». Certains réseaux sont déjà inclus dans les plans directeurs communaux d'aménagement du territoire et la nature ne se limite pas aux seules « zones protégées ». Il importe donc d'inscrire ces éléments dans notre constitution.

Loin de mécontenter les usagers, tant les agriculteurs – on pense aux bandes-abris et aux perdrix qui s'y trouvent –, ...que les citoyens apprécient lors de leurs loisirs, ces réseaux écologiques qui ne sont pas en eux-mêmes des réserves naturelles, mais des éléments de liaison privilégiés, comme des haies, des talus ou des prés. On ne risque donc pas de « paralyser » le fonctionnement du canton. Au contraire, l'établissement de tels réseaux écologiques permettra notamment d'éviter des accidents ou des collisions de la route avec la faune et d'intégrer des éléments de diversité biologique dans nos activités économiques sectorielles, contribuant ainsi fortement à la conservation de notre patrimoine naturel et paysager local.

C'est pourquoi notre groupe Verts et Associatifs vous engage à soutenir les amendements présentés par les Associations de Genève. Merci, Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Lebeau, je donne la parole à M. Genecand du groupe G[e]avance.

M. Benoît Genecand. Merci Madame la présidente, une intervention à titre de président de la commission 5 par rapport à la proposition de la commission 4. Je rappelle et je rappellerai à chaque occasion ici que l'Etat, dans l'acception que nous avons adoptée comme canton, communes et organismes de droit public, je ne vois pas l'intérêt de ces précisions. Cet exemple me paraît assez significatif puisqu'en fait, si nous devons accepter cette proposition, cela voudrait dire que les communes ne font absolument rien dans ce domaine, ce qui me paraît en l'occurrence très discutable. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Genecand, je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente, je voulais donner en tant que rapporteur la précision que vous a donnée M. Genecand.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard, je ne vois plus de demande de parole, nous allons donc clore le débat et commencer la procédure de vote.

Art. 151 Zones protégées

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons à l'amendement de la commission. Nous voterons ensuite

l'amendement de minorité des Associations de Genève, s'il est refusé, celui de la commission 4.

Amendement de la commission :

Art. 151 al. 1 L'Etat définit et favorise la mise en réseau des zones protégées.

Par 35 oui, 32 non, 0 abstention, l'amendement de la commission est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 151 al. 1 L'Etat définit et met en réseau les zones protégées et les habitats d'intérêt pour la faune, la flore et le paysage.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement de la commission).

L'amendement de la commission 4 :

Art. 151 al. 1 Le canton définit et met en réseau les zones protégées.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement de la commission).

La présidente. Nous passons à l'alinéa 1 bis pour lequel nous avons un amendement des Associations de Genève.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 151 al. 1 bis (nouveau) Il s'assure du développement et de l'interconnexion des milieux et réseaux écologiques.

Par 35 non, 31 oui, 1 abstention, l'amendement de minorité est refusé.

La présidente. Nous votons l'alinéa 2 de l'avant-projet.

² Le lac, les cours d'eau, les nappes d'eau superficielles ou profondes sont des biens du domaine public cantonal et sont protégés.

Par 37 non, 29 oui, 1 abstention, l'alinéa 2 est refusé.

L'amendement de la commission

Art. 151 al. 2 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'alinéa 2).

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3.

³ L'Etat assure un accès libre aux rives du lac et des cours d'eau, les zones protégées en étant exclues.

Par 36 non, 29 oui, 2 abstentions, l'alinéa 3 est refusé.

L'amendement de la commission :

Art. 151 al. 3 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'alinéa 3).

Mis aux voix, l'art. 151 tel qu'amendé

Zones protégées

L'Etat définit et favorise la mise en réseau des zones protégées.

est adopté par 38 oui, 10 non, 20 abstentions.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 152 Ecologie industrielle. Je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente, cet article appelle de ma part une remarque concernant deux nouveautés. La première nouveauté, vous l'aurez constatée dans le rapport de la commission, est que contrairement à notre habitude où nous nous étions limités à trois ou cinq lignes d'exposé des motifs, vous avez ici l'entier d'une définition de ce qu'est l'écologie industrielle. C'est un principe un peu original et inhabituel qui a été toutefois accepté par l'unanimité de la commission, c'est-à-dire de faire figurer cette définition dans l'exposé des motifs. Elle l'a fait en prenant en compte d'une part une meilleure accessibilité pour l'ensemble de la population qui a accès plus facilement à un rapport rendu public plutôt qu'au procès-verbal de la commission, et d'autre part, dans un souci pédagogique. La deuxième nouveauté est l'introduction d'un alinéa 1 bis nouveau, sous forme d'un amendement de la commission qui estime qu'il ne suffit pas, par rapport au traitement des déchets, de se cantonner à leur valorisation à la source, mais qu'il convient d'anticiper en visant d'ores et déjà et aussi à la source la réduction desdits déchets. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Jean-Marc Guinchard, je donne la parole au MCG, à M^{me} Engelberts pour la présentation de l'amendement de minorité.

M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. Merci Madame la présidente, effectivement nous avons proposé un amendement mais qui visait simplement une question de forme. S'agissant des principes d'une manière générale, on ne peut pas parler de leur « mise en œuvre » mais plutôt d'un « respect » des principes.

La présidente. Merci. Je donne la parole au groupe G[e]avance pour leur amendement de suppression visant l'alinéa deux. Qui reprend la parole ? Personne ne veut défendre cet amendement, nous allons donc pouvoir ouvrir le débat aux groupes. Monsieur Mouhanna, vous avez demandé la parole ?

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente, mon intervention concernait ce que nous venons de voter, donc maintenant, c'est fait, c'est fait. Vous avez dit à deux reprises sur les deux alinéas que ça a été voté avant, or il se trouve que ce n'est pas du tout la même chose qui a été votée avant. Les deux dispositions qui sont là, je me demande parfois si cela n'induit pas en erreur quelques personnes ici présentes. On n'avait pas voté les mêmes dispositions. Il ne faut donc pas dire que nous les avons déjà votées un article auparavant. Merci.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Mouhanna, je vous fais remarquer que j'ai fait attention de ne pas dire que le même texte a été voté, mais que le contenu avait été traité. Je donne la parole à M. Savary du groupe Verts et Associatifs.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente, quelques mots sur l'écologie industrielle en complément de ce qu'a dit notre rapporteur, pour vous dire que c'est un principe de portée générale qui a sa place dans notre constitution, qu'il est pertinent et également innovant. De

portée générale, puisqu'il s'agit d'un principe qui englobe l'ensemble des activités économiques et non pas seulement, comme son nom pourrait le laisser croire, les activités du secteur secondaire, à savoir industriel. Même si notre économie se tertiarise à grands pas, il s'agit de couvrir l'ensemble des activités. C'est bien cela qui est visé. C'est un principe pertinent, puisqu'à l'évidence aujourd'hui, économie et environnement sont intimement liés. Il s'agit d'un côté de développer des synergies entre entreprises avec l'exemple le plus classique du développement de concepts et d'actions pour qu'un déchet d'une entreprise devienne une ressource pour une autre et ainsi pouvoir boucler les cycles de production. C'est de cette manière d'ailleurs, nous le croyons vraiment – les études le montrent – que de nombreux emplois pourront être créés de manière à maintenir à long terme les ressources dont l'économie a besoin. Plus largement, il y avait tout récemment, vous l'aurez peut-être vu, dans un quotidien, un expert qui soulignait l'importance du lien entre économie et environnement au travers de la problématique du recyclage des déchets, notamment pour la promotion des énergies renouvelables. Quand on pense à des matériaux comme le platine, le palladium ou le rhodium - que tout le monde à l'évidence connaît - qui sont des matériaux pourtant essentiels à la fabrication des panneaux solaires par exemple ou de certaines piles à combustible, eh bien aujourd'hui, nous n'avons pas encore les filières de recyclage qui nous permettront d'assurer que ces ressources à l'avenir seront en quantité suffisante, puisque ces matériaux, comme les autres, ne sont pas disponibles à l'infini dans la nature. Il va donc falloir, pour pouvoir aboutir à la réalisation des objectifs de promotion et de développement des énergies renouvelables, s'assurer que les matériaux de base utiles à la fabrication de ces procédés puissent être disponibles via la création de procédés et de filières de recyclage. C'est donc pour nous à l'évidence que ce principe de l'écologie industrielle a tout son sens quand on se projette dans l'avenir de notre collectivité. Nous vous invitons à soutenir ce principe. Merci Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Savary, je précise qu'il reste quarante secondes à votre groupe. Je donne la parole à M. Kunz, du groupe Radical-Ouverture.

M. Pierre Kunz. Qui dispose, si j'ai bien compris, de huit minutes.

La présidente. Vous savez compter !

M. Pierre Kunz. Je prends mon temps, Mesdames et Messieurs les constituants, puisque les plus bavards d'entre nous ont demandé cinq minutes de prolongation. Alors, dansons, chantons, parlons ! Soyons sérieux. Je n'ai qu'une seule question à poser. Elle concerne ce qui est appelé ici et longuement décrit, l'écologie industrielle. Je voudrais juste que l'on réponde à cette question, même si c'est en quarante secondes, Monsieur Savary. L'écologie industrielle a pour objectif de faire évoluer le système économique non durable dans sa forme actuelle pour le rendre viable à long terme et compatible avec le fonctionnement normal des écosystèmes naturels. Est-ce que cette ambition de le faire évoluer doit selon vous être concrétisée quitte à réduire le niveau de vie, le standard d'existence de nos générations actuelles ou futures ? Est-ce que vous imaginez que pour atteindre cet objectif, les rationnements et les objectifs contraignants doivent être appliqués ? Ou est-ce qu'au contraire, vous avez de cette évolution une idée beaucoup plus lâche, beaucoup plus laxiste, à la limite et que votre objectif est juste d'instiller dans la constitution une forme d'incitation à agir, mais sans contrainte particulière ? J'aimerais vraiment qu'une fois, on s'exprime dans vos rangs sur cette question-là.

La présidente. Merci Monsieur Kunz, je donne la parole à M. Lador, des Associations de Genève.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente, je ne m'attendais pas à participer à « Jeu pour un champion » comme vient de proposer M. Kunz. Cela dit, puisqu'il a posé cette question à brûle-pourpoint, pour notre part, nous avons une réponse et nous n'allons pas du tout éviter

cette question. En réalité, le choix que nous avons maintenant est de savoir si nous voulons nous conserver une véritable marge de manœuvre précisément pour pouvoir répondre à un certain nombre de défis et entreprendre un certain nombre de mesures comme celle de l'écologie industrielle aujourd'hui qui permet notamment de répondre à la question de l'économie de la rareté qui devient un facteur de plus en plus grave – on le voit d'ailleurs sur le prix des matières premières, c'est donc un enjeu véritable – ou si au contraire, comme on pourrait le comprendre suivant comment on formule la question, on veut continuer les développements tels qu'ils existent et s'aveugler. Effectivement, oui, le rationnement viendra. Il viendra quand il n'y aura plus de matières et que les réseaux seront effondrés. Il n'y aura plus de choix du tout, il n'y aura plus de démocratie non plus, car nous serons arrivés au bout des capacités de développement. L'enjeu, notamment avec cette proposition innovante de l'écologie industrielle, est précisément aujourd'hui de prendre une autre direction, conserver nos ressources et avoir une économie qui soit capable d'être durable. Tel est l'enjeu véritablement. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Lador, je donne la parole à M. Baranzini du groupe socialiste pluraliste.

M. Roberto Baranzini. Merci Madame la présidente, je serai assez bref, car mon préopinant a déjà répondu à la question posée. J'ajouterai deux choses. La première est que l'on prend toujours un air étonné dans cette Assemblée constituante lorsque pourtant on essaie de s'exprimer et d'introduire des éléments qui vont vers le futur. D'un côté, on nous dit qu'on doit faire une constitution pour les cent années à venir, et chaque fois que l'on propose quelque chose qui est tourné vers l'avenir, on nous dit que : « Qu'est-ce que c'est que ça ? Etes-vous sûrs ? Ne s'agit-il pas d'un truc bizarre ? » L'écologie industrielle n'est pas bizarre, elle est enseignée en géosciences à l'université de Lausanne et au polytechnique : ces enseignements évoluent très fortement en ce moment. Ce sont des stratégies *win-win* pour le moment, permettant de réutiliser, comme il a été dit, des déchets de certaines industries qui peuvent être des ressources pour d'autres industries. Si ça, ce n'est pas *win-win*, je ne vois pas ce que ça pourrait être. Deuxièmement, en ce qui concerne la forme de l'implémentation de l'écologie industrielle, évidemment, on peut toujours imaginer des scénarios catastrophiques d'une économie centralement planifiée, mais ce n'est pas du tout ça. Les outils d'implémentation sont les outils habituels, soit par des prix relatifs, soit par des subventions ou des impôts, soit par réglementation. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Baranzini, je donne la parole à M. Mouhanna, de l'AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Deux remarques concernant ce qu'a dit M. Kunz. La première est qu'il confond « qualité de vie » et « niveau de vie ». Je pense que M. Kunz sait par exemple que certains dirigeants de banques ou d'institutions financières gagnent plus de mille fois la rente annuelle complète AVS. D'ailleurs, si l'on réduisait leur « niveau de vie », on pourrait améliorer leur qualité de vie, car ils sont toujours stressés de savoir comment ils vont gagner plus l'année suivante. Alors que pour les autres, on améliore à la fois leur niveau de vie et leur qualité de vie si on leur donne de quoi vivre dignement. Je suis pour la qualité de vie, la meilleure qualité de vie pour tous et évidemment pour réduire le niveau de vie de certains qui profitent du bas niveau de vie des autres, pour améliorer celui des autres qui sont une grande majorité. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna, je donne la parole à M^{me} Engelberts, du groupe MCG.

M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. Merci Madame la présidente, je voudrais ajouter quelque chose à cette question de forme sur le respect des principes et rappeler le développement actuel du gouvernement genevois, qui a développé tout un champ sur les *clean technologies*. J'espère que la Constituante ne va rester en deçà de ce qui existe déjà.

D'autre part, il s'agit aussi d'un pôle d'excellence pour notre pays avec des expérimentations où nous avons été tout à fait à l'avant-garde, il me semble que sans peindre le diable sur la muraille, il faut au moins prendre le train pendant qu'il passe, si ce n'est le devancer. J'approuverai tout à fait cet article 152 dans ce sens-là.

La présidente. Merci Madame. Je donne la parole à M. Barde, du groupe G[e]avance.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. En effet, on a tout le descriptif dans le rapport de ce qu'implique l'écologie industrielle. Il n'en reste pas moins que nous nous posons la question de savoir dans quelle mesure il convient vraiment, d'une certaine façon, de réinventer la roue. J'aimerais rappeler que l'on vit dans une économie mondialisée, que ça nous plaise ou que ça ne nous plaise pas. L'économie mondialisée suppose par conséquent une concurrence renforcée et une concurrence renforcée suppose que l'intérêt des entreprises elles-mêmes soit autant que faire se peut de recycler, de valoriser, et d'utiliser le moins possible d'éléments extérieurs qui lui coûtent par définition autant. Je ne vois donc pas pourquoi on viendrait ici par des dispositions, on pourrait accepter l'amendement du MCG, mais pour le reste, des dispositions qui dans l'esprit réinventent la roue par rapport à des entreprises qui doivent avoir une marge de manœuvre dans le cadre d'une concurrence mondiale. On voit bien, par les temps qui courent, à quel point des entreprises en difficulté qui sont contraintes de licencier posent problème parce que d'autant, le chômage augmente. Personne ne souhaite cela et tout le monde par conséquent devrait s'unir pour maintenir une certaine marge de manœuvre à l'égard des entreprises. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Barde, je donne la parole à M^{me} Gisiger du groupe PDC.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Il y a dans ce texte beaucoup de choses que nous savons déjà. Il y a beaucoup d'idées qui nous demandent d'être tous engagés dans le développement durable. Je voudrais rappeler à cette Assemblée que nous avons, avant même le début de nos travaux, voté une résolution pour laquelle nous nous engagerions à ce que les notions du développement durable au niveau social, économique et environnemental soient sous-jacentes dans nos débats. Nous y sommes donc. La chose qui personnellement m'ennuie le plus est le diable sur la muraille que se plaît à nous peindre Monsieur Lador. Je trouve que c'est faire fi de la créativité des personnes en difficulté. Pour ceux que cela intéresse, allez voir ce qu'ont fait les habitants de Détroit, qui n'ont plus de boulot puisqu'il n'y a plus de voitures, mais qui ont décidé, dans les quartiers les plus pauvres, de faire des jardins pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Alors, de grâce, qu'on nous donne ou qu'on nous dise qu'on est responsable, je veux bien, mais qu'on arrête de peindre le diable sur la muraille. Car Mesdames et Messieurs, nous avons tous un potentiel de rebondir. Nous avons tous un potentiel de créativité et même si aujourd'hui, certes, il faut prendre les choses par la main, je refuse d'entendre ces discours pessimistes. Merci.

La présidente. Merci Madame Gisiger, je donne la parole à M. Irminger, du groupe Verts et Associatifs, pour lequel il reste quarante secondes.

M. Florian Irminger. Merci Madame la présidente. La créativité de la réutilisation de sous-produits que l'on pourrait voir comme des déchets, c'est exactement ce que vise cet article. C'est par ailleurs un concept assez ancien, il n'y a rien de révolutionnaire, si ce n'est qu'on le met au goût du jour et surtout au goût de la taille, puisqu'on parle d'industriels. Pour M. Kunz, qui ne comprend pas très bien ce que c'est, je lui propose de regarder la vidéo qu'ont produit, pour les élections fédérales, les candidats Murat Julian Alder et Simone de Montmollin notamment sur l'écologie industrielle, il verra alors ce que c'est.

La présidente. Merci Monsieur Irminger. Je donne la parole à M. Kunz du groupe Radical-Ouverture.

Par 35 non, 34 oui, 1 abstention, l'alinéa 2 est refusé.

L'amendement de minorité (groupe G[e]l'avance)

Art. 152 al. 2 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'alinéa 2).

Mis aux voix, l'art. 152 tel qu'amendé

Ecologie industrielle

¹ **L'Etat respecte les principes de l'écologie industrielle.**

² **L'Etat définit et met en œuvre une politique de réduction des déchets à la source, en particulier pour ceux les plus dommageables pour l'environnement.**

est adopté par 42 oui, 18 non, 10 abstentions.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 153 sur la chasse et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. L'article 153 qui vous est présenté précise que la chasse aux mammifères et aux oiseaux est interdite, sauf exception ; mais un amendement de la commission a simplement rajouté : « Sauf exception prévue par la loi. », afin que la loi puisse être bien entendu votée par le Grand Conseil et donc soumise à un possible référendum, ce qui paraissait à la commission être un système plus démocratique. Je préciserai aussi que, par rapport aux différents amendements de minorité qui ont été refusés par la commission, la raison invoquée était essentiellement qu'ils étaient trop détaillés, de rang plutôt législatif, voire réglementaire - notamment l'amendement qui souhaitait introduire dans la constitution la description exacte de la composition de la commission qui conseille le Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit de prendre des exceptions. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole aux Verts et Associatifs pour la présentation de leur amendement ; ils ont une minute trente. Qui veut prendre la parole ? Quelqu'un peut appuyer ? Monsieur Irminger.

M. Florian Irminger. Merci Madame la présidente. Certains ici ont essayé de nous faire croire que, en gros, biffer des mots, ne plus prévoir certaines dispositions, cela ne voulait pas dire remettre la chasse au goût du jour. Très bien, c'est ce que vise notre amendement parce qu'en réalité, les dispositions qui prévoient à Genève qu'on intervienne pour favoriser certaines populations dans la faune afin de la réguler, eh bien ces dispositions-là ne sont pas de la chasse, donc il n'y a pas lieu de prévoir d'exceptions pour la chasse. Ce sont des interventions précises qui sont régulées par l'Etat et ce n'est pas de la chasse. Je ne sais pas très bien ce qui est envisagé par celles et ceux ici qui veulent prévoir des exceptions pour la chasse, mais la définition de la chasse, ce n'est pas la régulation de la faune. C'est la raison pour laquelle le groupe Verts et Associatifs vous propose cet amendement ; par ailleurs, l'amendement proposé par Thierry Tanquerel va dans le même sens. Par contre, ce qui est aujourd'hui prévu dans l'avant-projet est pour l'instant non seulement insuffisant mais en plus ouvre les portes à une interprétation extrêmement large et également à une interprétation par la population qui est différente de celle qui a été faite par la majorité ici. Quand on prévoit des exceptions pour la chasse, c'est bel et bien pour chasser. Je ne sais pas ce que vous entendez par « exceptions ». On ne prévoit pas la chasse traditionnelle, mais la chasse à courre ; on ne prévoit pas la chasse à une seule personne, mais la chasse à quinze ; on ne prévoit pas la chasse traditionnelle, mais la chasse en jeep. Quelles sont ces exceptions prévues ? Puisque personne n'est pour la réintroduction de la chasse,

adoptez l'amendement des Verts et Associatifs. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Irminger. Je donne d'abord la parole aux Associations de Genève pour la présentation de leur amendement. Monsieur Calame.

M. Boris Calame. Oui, merci Madame la présidente. Je pense que bon nombre d'entre nous avons du plaisir à aller nous promener en campagne, en forêt, etc. Je n'aurais pas du tout envie de me retrouver face à un chasseur et accessoirement, de me faire tirer dans les fesses. Nous avons un territoire extrêmement restreint, c'est une réalité ; nous avons une pression sur ce territoire qui est très importante. Ce qui a été dit par les Verts et Associatifs à l'instant est tout à fait réaliste, on parle de chasse. La chasse, c'est un chasseur avec un fusil et ce n'est pas du tout de la régulation. Alors en tout cas, pour notre part et les milieux que nous représentons notamment, l'amendement des Verts et Associatifs est tout à fait acceptable parce qu'il clarifie l'interdiction ; l'amendement proposé par Thierry Tanquerel est aussi accepté : nous soutiendrons ces deux amendements. Par contre, le principe même d'avoir un complément dans un alinéa 2 - qui reprend l'esprit de la constitution actuelle tout en le mettant au goût du jour ; il correspond au mieux aux interprétations des différents milieux concernés, reconnues par les différentes commissions compétentes en la matière et l'idée, c'est surtout de dire que la régulation permet entre autres de lutter contre les espèces menaçant la biodiversité, ce qui est une réalité et c'est sur ces choses-là qu'il faut appuyer. Donc nous vous encourageons à voter l'alinéa 2 proposé par les Associations de Genève et/ou l'amendement des Verts et Associatifs sur l'alinéa 1, de même que celui des socialistes proposé par M. Thierry Tanquerel. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Calame. Je donne la parole à l'AVIVO pour la présentation des amendements de minorité. Monsieur Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Je suis quand même étonné qu'aucun de mes préopinants n'ait fait allusion au fait que l'article constitutionnel actuel est le résultat d'une initiative populaire très, très largement acceptée par le peuple. Quand j'entends M. Guinchard, disons, mettre quasiment à la poubelle cette disposition constitutionnelle et dire qu'il serait plus démocratique de la transférer au niveau législatif, je trouve que vraiment, c'est avoir un certain mépris pour les droits démocratiques de la population qui s'est exprimée d'une manière totalement transparente et surtout très massivement en faveur de l'article constitutionnel actuel qui, rappelons-le, donne entière satisfaction. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on essaie de trouver des petites combines pour réduire la portée de cet article constitutionnel. Et quand j'entends certains parler de la longueur de notre projet de constitution qu'il faudrait réduire, eh bien comme vous pouvez le constater, les articles concernant la chasse dans la constitution actuelle ne sont pas si longs que cela. Ils donnent satisfaction, ils respectent la volonté populaire. Ainsi pour nous, il est indispensable de maintenir ces dispositions telles qu'elles existent actuellement dans la constitution et qui donnent, comme je l'ai dit, entière satisfaction.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. J'ouvre le débat aux groupes et donne la parole à M. Hirsch du groupe des Libéraux & Indépendants.

M. Laurent Hirsch. Merci Madame la présidente. La chasse est un sujet émotionnel et c'est normal, mais laissez-moi ramener le débat à une dimension un peu plus concrète. Pour commencer, j'aimerais préciser que le groupe des Libéraux & Indépendants est opposé à la réintroduction de la chasse et j'ai l'impression que nous sommes d'accord sur le fond. Malgré ce que certains à l'extérieur de cette Assemblée semblent penser, la formulation qui proposée par la commission n'était pas une manœuvre ayant pour but de permettre la réintroduction de la chasse. Alors si nous sommes d'accord sur le fond, la question est juste une question de formulation. Est-il nécessaire de préciser que la chasse est interdite sous toutes ses formes ? Est-il nécessaire de préciser qu'elle est interdite sur l'ensemble du

territoire du canton ? Cela ne nous semble pas être le cas. Il nous semble que l'on peut se contenter d'une formulation brève et claire. Dans ce sens, l'amendement des Verts et Associatifs nous conviendrait parfaitement, nous nous réjouissons de constater que parfois on peut effectivement être bref. L'amendement de Thierry Tanquerel nous convient également ; il nous paraît plus clair, plus à même de ramener un peu de sérénité et de faire comprendre clairement que nous souhaitons le maintien du statu quo, simplement sous une autre forme rédactionnelle.

La présidente. Merci Monsieur Hirsch. Je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Je souhaiterais simplement que vous puissiez rappeler à M. Mouhanna concernant sa dernière intervention, que sans me défilier de mes responsabilités ni de mes opinions, je m'exprime ici en tant que rapporteur et que je reflète la majorité des débats tels qu'ils se sont passés en commission. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole à M. Tanquerel du groupe socialiste pluraliste.

M. Thierry Tanquerel. Merci Madame la présidente. Je crois que le problème a été bien posé par M. Hirsch. M. Hirsch dit que la volonté n'est pas de rétablir la chasse et je crois que M. Kunz - qui à l'origine avait fait la proposition qui aujourd'hui ne convient pas en tant que texte - l'avait dit aussi. Or le problème, c'est que le texte de l'avant-projet, de fait - et même de droit, dirais-je - permettrait de rouvrir la chasse. Il suffirait, sans aller dans les hypothèses quelque peu amusantes qu'a évoquées M. Irminger de dire simplement : « La chasse est interdite, sauf pour les titulaires de permis de chasse et sauf de telle date à telle date. » C'est une exception et les opposants à la chasse le comprendront comme cela, qu'on le veuille ou non. J'apprends donc avec plaisir que le groupe libéral se rallie à la proposition que j'ai faite qui permet de rester bref - ce qui était le souci de la majorité ; les Verts ont aussi ce souci - tout en étant clair. Et avec cette formulation, il est clair que le statu quo est maintenu et qu'on évite un front inutile en votation populaire. On aura déjà assez de problèmes pour trouver un projet qui réussisse à passer ; évitons ce front-là. C'est une position tout à fait raisonnable. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Tanquerel. Je donne la parole à M. Barde du groupe G[e]l'avance.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. Très brièvement, je crois qu'il faut cesser de fantasmer : personne dans cette enceinte ne veut rouvrir la chasse à Genève. Il s'agit donc simplement de préserver une porte de sortie pour la régulation et notamment dans le cas des sangliers qui font des ravages épouvantables dans les champs de maïs. Par conséquent, notre groupe soutiendra l'amendement de M. Tanquerel qui dit : « La chasse aux mammifères et aux oiseaux est interdite. Les mesures officielles de régulation de la faune sont réservées. », ce qui nous paraît correspondre tout à fait à la nécessité. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Barde. Je donne la parole à M. Dimier du groupe MCG.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente. Vouloir reprendre la chasse serait trivial, il est donc inutile de se lancer dans une triviale poursuite. L'amendement de M. Tanquerel, pour nous aussi, répond exactement à ce qu'il convient de faire : veiller aux surpopulations, comme l'a dit M. Barde à l'instant. Il convient aussi de faire attention au monde agricole qui peut se trouver confronté à des problématiques dont les bobos des villes ignorent tout mais que les agriculteurs vivent au quotidien. Donc je pense que la proposition de M. Tanquerel, concise, est parfaite. Quant au speaker de Radio Nostalgie, je pense qu'il

pourrait aussi s'y rallier.

La présidente. Merci Monsieur Dimier. Il n'y a plus de demande de parole ; nous allons donc clore le débat et ouvrir la procédure de vote.

Art. 153 Chasse

Pas d'opposition, adopté.

M. Souhaïl Mouhanna. Vote nominal !

La présidente. Vous êtes suivi ? Oui, vous êtes suivi.

La présidente. A l'alinéa 1, nous avons un amendement des Associations de Genève, un amendement du groupe socialiste pluraliste, un amendement de la commission et un amendement du groupe Verts et Associatifs. Nous commençons par l'amendement des Associations de Genève.

Amendement de minorité (groupes Associations de Genève et AVIVO)

Art. 153 al. 1 La chasse aux mammifères et aux oiseaux est interdite sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire du canton de Genève.

Amendement des groupes Associations de Genève et AVIVO à l'article 153 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON

Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	ABS
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 38 non, 23 oui, 9 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Art. 153 al. 1 Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Thierry Tanquerel) :
La chasse aux mammifères et aux oiseaux est interdite. Les mesures officielles de régulation

de la faune sont réservées.

Amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Thierry Tanquerel) à l'article 153 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	ABS
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI

Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	ABS

Par 64 oui, 1 non, 4 abstentions, l'amendement est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 153 al. 1 La chasse aux mammifères et aux oiseaux est interdite, sauf exception prévue par la loi.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement du groupe socialiste pluraliste).

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 153 al. 1 La chasse aux mammifères et aux oiseaux est interdite.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement du groupe socialiste pluraliste).

La présidente. A l'alinéa 2, nous commençons par l'amendement des Associations de Genève, puis, s'il est refusé, à l'amendement AVIVO.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 153 al. 2 (nouveau) Le Conseil d'Etat peut, sur préavis d'une commission formée des représentants des associations protectrices des animaux et de la nature, lever l'interdiction en cas de problème sanitaire, de déséquilibre entre une espèce et

le milieu ou pour lutter contre une espèce menaçant la biodiversité.

**Amendement du groupe Associations de Genève
à l'article 153 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI

Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NVT
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 37 non, 26 oui, 6 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 153 al. 2 Le Conseil d'Etat peut, sur préavis d'une commission formée
(nouveau) des représentants des associations protectrices des animaux et de la nature, lever l'interdiction pour assurer une sélection et un meilleur état sanitaire de la faune ou pour détruire les espèces nuisibles.

Amendement du groupe AVIVO à l'article 153 alinéa 2

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON

Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NVT

Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 38 non, 23 oui, 8 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Mis aux voix, l'art. 153 tel qu'amendé

Chasse

La chasse aux mammifères et aux oiseaux est interdite. Les mesures officielles de régulation de la faune sont réservées.

Article 153 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguët	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT

Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	ABS
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	ABS

est adopté par 57 oui, 5 non, 8 abstentions.

La présidente. Nous passons à la section 2 Aménagement du territoire.

Section 2 Aménagement du territoire

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 154 Principes et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. La commission a conservé le texte qui avait été rendu en tant qu'avant-projet de notre constitution. La commission n'est pas entrée en matière, il faut le souligner, sur des aspects qui ont été proposés par des minorités concernant des fonctionnalités transfrontalières ou régionales, pas plus que sur une version à huit alinéas supplémentaires, partant du principe que le contenu de ces alinéas, là aussi, était de rang plutôt législatif et n'avait pas à figurer dans le texte constitutionnel. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole à M. Föllmi, rapporteur de la commission 4 pour l'amendement de cette commission.

M. Marco Föllmi. Merci Madame la présidente. Comme tout à l'heure pour l'article 151, la commission 4 a déterminé les compétences entre le canton et les communes ; et concernant précisément l'aménagement du territoire, elle a estimé qu'il s'agissait d'une compétence cantonale. C'est la raison pour laquelle elle a renvoyé ceci à la commission 5. Par rapport à l'avant-projet, la seule différence de nouveau, comme tout à l'heure, porte sur la mention du canton à la place de la mention de l'Etat. Pour le reste, il n'y a pas de modification.

La présidente. Merci Monsieur Föllmi. Je donne la parole aux Associations de Genève, à M. Calame, pour la présentation des amendements de minorité.

M. Boris Calame. Oui, merci Madame la présidente, un petit retour en arrière. Quand nous avons débattu ou souhaité débattre de l'aménagement du territoire dans le cadre de la commission 5, le projet s'était limité à l'alinéa de l'avant-projet. Les Associations se sont positionnées clairement devant les autres commissaires en leur disant : « C'est insuffisant et nous pensons qu'il faut y revenir. » Donc nous avons reporté les débats et nous avons proposé aux uns et aux autres de venir avec des propositions d'amendement comme cela se faisait dans le cadre de la commission 5. Nous sommes le seul groupe à avoir présenté un certain nombre de propositions pour relayer les positions dites de la société civile. Ces éléments ont été débattus ; malheureusement, la dynamique n'a pas permis d'amender ou modifier ces alinéas. Nous avons effectivement déposé huit amendements de minorité dont bon nombre nous semblent pertinents et qui auraient mérité certainement aussi d'être amendés dans le cadre du travail de la commission. Ils apparaissent maintenant ainsi dans ce rapport comme si les Associations voulaient peut-être empêcher les travaux d'avancer. Mais l'aménagement du territoire est quand même un élément primordial de notre avenir. L'aménagement du territoire, c'est notamment le logement, les espaces publics, la mobilité, l'agriculture, les zones industrielles, etc. L'aménagement du territoire est un réel défi pour Genève, enserrée dans ses frontières et son petit territoire. Alors nous avons travaillé et retravaillé ces différents alinéas ; nous avons pris un certain nombre de décisions sur les huit amendements que nous avons proposés en commission. Nous avons réalisé que certains n'étaient peut-être plus pertinents, d'autres devaient être raccourcis ou amendés.

A l'attention de la présidente, je vais aller assez lentement pour vous dire ce que l'on propose concernant les différents alinéas. Nous retirons l'alinéa 1, qui en fait n'est pas un amendement, puisqu'il s'agit du texte de l'avant-projet. Nous remplaçons l'alinéa 2 et je vous en donne lecture : « L'Etat organise le territoire dans une optique régionale, transfrontalière,

en assurant la mixité et la cohésion sociale. » Nous remplaçons l'alinéa 3 par le texte : « L'Etat assure un usage rationnel du sol en optimisant la densité des zones urbanisées. » Nous retirons l'alinéa 4 ; nous retirons l'alinéa 5. Nous remplaçons l'alinéa 6 par le texte suivant : « L'Etat prévient et minimise l'impact environnemental des mesures d'aménagement. Il prend en considération la qualité des sols dans la définition de leur affectation. » Nous remplaçons l'alinéa 7 par le texte suivant : « L'Etat et les communes se dotent de tous les moyens nécessaires disponibles dans le droit fédéral pour faciliter la mise en œuvre de la planification territoriale et le respect des affectations et des densités prévues. » Enfin, nous maintenons notre alinéa 8, amendement de minorité que vous trouvez dans le rapport. Voilà, je vous remercie de votre attention et surtout de soutenir ces nouveaux amendements dans un souci de simplification et, je pense, d'éclaircissement. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Calame, notamment pour toutes ces indications de retrait. J'ouvre le débat aux groupes et je donne la parole à M. Muller du groupe UDC.

M. Ludwig Muller. Merci Madame la présidente. Je défends ici l'amendement déposé par Jean-Marc Guinchard, Thierry Tanquerel, Florian Irminger, Boris Calame et moi-même. Cet amendement brille par sa brièveté et clarté : « L'Etat organise le territoire dans une optique régionale, transfrontalière. » Une vision étriquée fixée sur l'espace cantonal ne peut répondre aux défis qui attendent notre région. Une collaboration avec nos voisins s'impose ; cette collaboration englobera tous les aspects de l'organisation et de l'aménagement de notre territoire et l'influencera fortement. Un exemple : il faut trouver l'équilibre entre emploi et habitat. Le nombre de personnes qui vivent ailleurs et qui viennent travailler dans notre canton a atteint un seuil qu'il n'est pas opportun de dépasser. L'organisation des transports régionaux est un élément indispensable d'un aménagement équilibré. Les tensions sociales et l'exploitation politique que nous connaissons sont les conséquences du déséquilibre actuel. La rencontre à Prangins mardi passé entre les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et Genève nous a montré que nous sommes sur une bonne voie, même si les troisièmes voies ferroviaires et autoroutières se font attendre. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Muller. Je donne la parole à M. Tanquerel du groupe socialiste pluraliste.

M. Thierry Tanquerel. Merci Madame la présidente. Deux choses : je voudrais d'abord défendre l'amendement déposé par M. Mizrahi à l'article 154, alinéa 1 bis qui indique que le plan directeur cantonal garantit la mise à disposition en suffisance de terrains destinés à la construction de logements, ainsi qu'une densification adéquate. Cet amendement correspond aux convergences qui ont été négociées - de manière tout à fait transparente - dans le cadre de la problématique du logement. Il nous apparaît plus logique qu'une allusion au plan directeur cantonal figure sous le chapitre et dans l'article consacrés à l'aménagement du territoire.

La deuxième remarque que je voulais faire concerne l'amendement de la commission 4 auquel nous sommes tout à fait opposés. Il y a une erreur d'analyse de la part de la commission 4. Les communes ont aujourd'hui un certain nombre de compétences en matière d'aménagement. Je n'ai entendu personne dire jusqu'à ce jour qu'on voulait supprimer toutes ces compétences communales. Et alors dire maintenant que seul le canton serait soumis aux principes mais que les communes, ce n'est pas possible. Les communes auraient alors le droit de faire n'importe quoi, de ne pas tenir compte des principes que nous voulons exprimer, c'est tout à fait absurde ! Nous vous invitons donc à refuser l'amendement concernant l'alinéa 1 de la commission 4 et à s'en tenir à l'expression « l'Etat » qui figure dans l'avant-projet. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Tanquerel. Je donne la parole à M. de Dardel du groupe

SolidaritéS.

M. Nils de Dardel. Oui Madame la présidente. Je crois que tout le monde est d'accord : l'aménagement du territoire est une tâche très, très importante du canton parce que le droit fédéral laisse une très large compétence au canton pour aménager son propre territoire et les règles fédérales sont très peu contraignantes. Donc à mon avis, cela aurait été l'occasion, dans le cadre de cette nouvelle constitution, de définir de manière un peu précise une bonne politique d'aménagement du territoire en dégagant les grandes priorités. Cela n'a pas été fait manifestement et l'avant-projet malheureusement reste un peu dans les généralités.

J'ai remarqué que le groupe des Associations avait fait un effort en présentant des propositions, d'abord de minorité, ensuite des amendements et puis finalement, ce groupe retire à peu près tout ce qu'il a proposé sous prétexte de passer des compromis avec d'autres groupes. Je dois dire que c'est un peu décevant de leur part. Pour moi, les grandes priorités dans un canton de Genève qui est extrêmement étroit comme on le sait, c'est d'une part, la sauvegarde des espaces verts, de la zone agricole et en général de l'environnement naturel et d'autre part, la construction de logements. Et dans cette catégorie de construction de logements, la priorité la plus grande et la plus énergique doit être la construction de logements sociaux. C'est pour cela que nous nous méfions beaucoup de cette notion de mixité soit dans un même immeuble, soit dans un groupe d'immeubles, soit même dans un quartier, parce que la mixité, c'est un leurre. En fait, cela a toujours été utilisé jusqu'à maintenant – et pas seulement à Genève mais dans toutes les villes du monde – pour prétendre qu'il fallait mêler les gens qui ont un petit revenu et les personnes qui ont un revenu nettement plus élevé, voire très grand. C'est une illusion, cela ne se fait pas et c'est le prétexte à construire moins de logements pour les gens à faible revenu. C'est cela qui se passe et c'est cela qui s'est passé dans notre canton où actuellement, la construction de logements sociaux en est quasiment au point mort et où la priorité est manifestement donnée aux appartements en propriété par étage (PPE) dans les nouvelles constructions. Nous avons donc fait un sous-amendement à une proposition des Associations à l'alinéa 2 ; et comme j'ai le sentiment que les Associations sont en train de retirer cet amendement, alors le cas échéant, je reprendrai à mon compte l'amendement des Associations de manière à ce qu'on puisse voter aussi mon sous-amendement. Voilà.

Maintenant en ce qui concerne l'article 154, alinéa 7, proposition très importante qui a été faite de nouveau par les Associations et qui, sauf erreur, est retirée, nous le reprenons aussi à notre compte parce que nous estimons qu'il doit être mentionné que les moyens comme l'expropriation, le droit d'emption ou de préemption pour garantir la mise en œuvre de la planification doivent être expressément prévus par cette constitution.

La présidente. Merci Monsieur de Dardel. Je donne la parole à M. Genecand du groupe G[e]avance.

M. Benoît Genecand. Merci Madame la présidente. C'est effectivement une thématique importante. J'aimerais reprendre certaines interventions et y apporter quelques commentaires. D'abord l'amendement commenté par M. Ludwig Muller consiste à préciser qu'on organise le territoire dans une optique régionale et transfrontalière, je veux bien. J'indiquerai simplement à ses proposants qu'en fait le principe de l'agglomération, c'est cela. L'agglomération - ceux qui s'y intéressent le savent – ne s'arrête évidemment pas à la frontière genevoise, sinon elle n'aurait pas de sens ; mais admettons.

Concernant les deux interventions de M. Tanquerel, je les rejoins toutes les deux. Il est évident que, ici aussi, il faut garder la formulation de la commission 5, « l'Etat », qui effectivement permet à toutes les parties d'agir, y compris aux communes qui ont leur rôle à jouer. Et traiter dans ce chapitre-là de la question de la mise à disposition en suffisance des terrains destinés à la construction de logements est tout à fait pertinente à mon avis puisque c'est une des mesures phares de la planification cantonale.

Concernant l'intervention de M. Nils de Dardel, peut-être y a-t-il relativement peu d'articles

proposés par la commission, mais ils sont assez complets à mon sens. D'abord je dirai que le canton de Genève, dans les trente dernières années, a été un des meilleurs élèves en matière d'aménagement, avec un grand défaut dont nous sommes tous ici conscients, c'est la construction de logements, mais une énorme qualité, c'est qu'il n'a pas mité sa zone agricole et sa zone verte. Par rapport aux autres cantons où cette compétence a été beaucoup plus déléguée et où on a un mitage qui sera assez difficile à récupérer, on a, à Genève, eu une discipline relativement à la zone verte qui est tout à fait louable. Or, cette discipline, dans les principes de l'agglomération compacte, multipolaire et verte, est renforcée, réaffirmée. Derrière ces termes vous avez toute une réflexion sur le développement de l'agglomération qui ne parle pas seulement de logements mais aussi de communication et je vous invite vraiment à les soutenir.

Dernier argument : certes, le logement est important et je me réjouis qu'autant de personnes ici veuillent le défendre et qu'on commence par voter déjà très largement la proposition de M. Mizrahi sur l'article 154, alinéa 1 bis. Je rappelle simplement à cette Assemblée que nous aurons encore mardi prochain, entre quatre et six dispositions concernant le logement et évidemment, cela marque l'importance que notre Assemblée accorde à cette thématique.

La présidente. Merci Monsieur Genecand. Je donne la parole à M. Mouhanna du groupe de l'AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Tout d'abord, en ce qui concerne l'amendement de M. Mizrahi, article 154, alinéa 1 bis, je suis étonné de ce qu'a dit M. Tanquerel tout à l'heure. Il a parlé d'un accord et affirmé que cette disposition faisait partie de cet accord. Ce serait intéressant quand même, Monsieur Tanquerel, de savoir quelle sera la contrepartie de ceci en ce qui concerne les dispositions sur le logement, parce que c'est facile de nous dire : « Cela fait partie d'un accord », sans nous dire quel est l'ensemble des éléments de cet accord. Or apparemment, d'après ce que nous savons, il y a un retour en arrière sur un certain nombre de dispositions. Et tout à l'heure, M. Dimier se croyait intéressant en parlant de Radio Nostalgie ; les vrais nostalgiques, ce sont ceux qui veulent revenir sur les acquis de la constitution actuelle – je parle des acquis démocratiques, sociaux ou environnementaux. Ce sont ceux-là les nostalgiques. Il prend – je crois que ses collègues vont lui transmettre – ses désirs pour la réalité, parce qu'en défendant aujourd'hui les acquis de la constitution actuelle, nous ne sommes pas dans le passé, nous sommes dans le présent. Rien ne dit que les acquis de la constitution actuelle vont disparaître, parce qu'imaginer que le projet qu'une majorité ici est en train d'élaborer va passer devant le peuple, c'est une pure spéculation. Cela peut être vrai comme cela peut être faux. Donc la nostalgie n'est pas du tout de notre côté, elle est plutôt du côté de ceux qui veulent revenir en arrière sur les progrès accomplis dans notre canton dans les trois domaines que j'ai cités tout à l'heure.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je donne la parole à M. de Dardel en précisant qu'il reste deux minutes au groupe SolidaritéS.

M. Nils de Dardel. Oui, un mot aussi sur cette proposition de M. Mizrahi approuvée de l'autre côté de cette salle. Je dois dire qu'effectivement, c'est une proposition qui est un peu étrange, parce qu'on ne parle nulle part du plan directeur cantonal et tout d'un coup, on sort ce plan directeur cantonal uniquement pour mettre en suffisance des terrains destinés à la construction de logements et pour une densification supérieure à la densification actuelle. Je dois dire que cela est assez consternant, parce que le plan directeur cantonal doit en fait tenir compte de l'ensemble de toutes les valeurs et de tous les critères d'aménagement du territoire et pas seulement de deux critères qui sont sortis là de manière unilatérale et qui sont à vrai dire, des chevaux de bataille des milieux immobiliers. Je suis donc très étonné par cet amendement ; en tout cas en ce qui concerne notre groupe, nous ne le voterons pas.

La présidente. Merci Monsieur de Dardel. Je donne la parole à M. Kunz du groupe Radical-

Ouverture.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Contrairement à ce que certains pourraient croire, pour personne ici, en tout cas pas chez nous, il ne s'agit de revenir sur ce qui, dans la constitution actuelle, est favorable à la construction de logements. En fait, ce que nous envisageons tous probablement – enfin, presque tous – de changer, c'est la suppression des barrières qui à l'heure actuelle empêchent de construire suffisamment de logements. S'agissant de logements, certains ne peuvent s'empêcher de toujours évoquer la - entre guillemets - priorité à accorder aux logements sociaux. Certes il faut des logements sociaux, mais cette argumentation, disons-le franchement, est devenue un vrai fromage politique et électoral pour certains partis et elle ne tient absolument pas compte des réalités et notamment, de la fameuse théorie des vases communicants. Comment est-ce que l'on peut ne pas comprendre que le fait de construire n'importe quel type de logements à Genève favorise la réduction de la pénurie dans tous les secteurs du logement, y compris dans le logement social ? Comment est-ce qu'on ne comprend pas cela ? Je suis d'accord, il faut éviter d'être unilatéral et de ne construire que du logement pour les riches, mais même si on ne faisait que cela, comment ne pas comprendre que cela favoriserait finalement l'ensemble de la population ?

Par ailleurs, il faut quand même comprendre que la pénurie de logements sociaux, dans les faits, n'est pas plus forte que celle concernant les autres logements. La raison pour laquelle il y a pénurie générale est que tout simplement, on ne construit pas assez. Et la raison pour laquelle il manque des logements sociaux est que les contraintes relatives à la construction des logements sociaux sont particulièrement fortes et qu'elles sont encore plus dissuasives pour les promoteurs que celles qui concernent les autres types de logements. Il est évident que quand on bénéficie d'un terrain à Genève, à l'heure actuelle, eh bien, on va chercher plutôt à construire des logements qui permettent au promoteur de rentrer dans ses fonds et d'avoir un rendement convenable. Avec les contraintes qui pèsent sur la construction de logements sociaux, avec les fameux pourcentages qui représentent la part de logements sociaux dans tous les projets, il est évident que, à l'heure actuelle, étant donné l'insuffisance de terrains constructibles, on rend les choses absolument impossibles et c'est la raison pour laquelle nous sommes dans cette situation dramatique à Genève où on ne construit même pas la moitié des logements qu'il faudrait pour faire face aux nécessités du moment. Et c'est pour cela, si vous permettez que je conclue, que nous sommes d'avis que dans notre constitution doit figurer effectivement une remarque du type de celle qui est proposée par M. Mizrahi, qui fixe les grands principes et notamment qui fixe le principe de la suffisance indispensable de terrains destinés à la construction de logements.

La présidente. Merci Monsieur Kunz. Je donne la parole à M^{me} Gisiger du groupe PDC.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Si on lit à l'article 154 l'alinéa 1, on entend tout de suite que la collaboration – l'Etat voulant dire évidemment le canton et les communes – pour l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération. Je voudrais dire que nous avons voté à l'article 140 une politique régionale qui vise le développement durable, équilibré et solidaire de la région franco-valdo-genevoise – on est bien donc dans une agglomération. Cette agglomération, elle est dynamique, cette agglomération, elle doit faire partie de la vision du canton et des communes pour le développement futur et l'aménagement du territoire. J'ai un tout petit peu de difficulté à comprendre pourquoi on ne met pas dans cet aménagement du territoire d'autres instruments qui ont été mis en place par des commissions, entre autres une commission d'aménagement, qui permettent d'avoir une vision très large de l'agglomération franco-valdo-genevoise, parce que c'est cette agglomération-là et non pas simplement notre petit canton de Genève dont il est question. Le plan directeur, bien sûr, c'est un instrument de planification, Mesdames et Messieurs ; en ce moment il est en consultation et les communes ont jusqu'au début décembre pour se projeter et pour décider de leur intention par voie de délibération. Je pense donc qu'en effet, Monsieur Mizrahi, il faut que le plan directeur

cantonal, dans son instrument de planification, prévoit la mise à disposition en suffisance de terrains destinés à la construction de logements et une densification adéquate. Nous en avons parlé, vous vous souvenez, lorsque nous sommes intervenus concernant les communes et le lieu pour les communes où les finances devraient être données. Donc, je trouve que certes, c'est un article qui peut tout à fait figurer dans la constitution. Mais je vais quand même vous rappeler que les moyens du vrai changement pour la construction de logements sociaux et autres, c'est l'allègement des lois, ces lois qui enflent au fur et à mesure. Et quand vous pensez qu'aujourd'hui, il faut avoir l'acquiescement de vingt-cinq services du département pour pouvoir arriver à un projet de construction, que ce soit de la PPE, que ce soit du logement social ou autre chose, je trouve que cela n'est pas tout à fait normal. Par conséquent, le groupe PDC votera volontiers l'article 154 bis de M. Mizrahi. Simplement, je crois que nous ne sommes pas du tout prêts d'aboutir avec cette disposition ; nous la voterons quand même, mais c'est d'autres choses dont il faudra parler et si nous n'en parlons pas, dans vingt ans nous aurons exactement le même problème.

La présidente. Merci Madame Gisiger. Je donne la parole à M. Lador du groupe des Associations de Genève.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Une réaction sur la proposition déposée par M. Mizrahi pour l'article 154 et qui vient d'être mentionnée à l'instant : nous rejoignons les quelques commentaires qui ont été faits, notamment par M. de Dardel. Un des problèmes que nous avons déjà souligné – c'est pour cela que nous étions venus avec toute une série d'amendements ; malheureusement cela n'a pas pu être discuté et approfondi en commission – c'est qu'il y a besoin d'une réflexion de fond sur les différents instruments que nous avons aujourd'hui en matière d'aménagement du territoire. Et nous voyons bien que lorsque les dispositifs finissent par être adoptés, ils ont tendance à être déjà obsolètes. Par conséquent, une réflexion beaucoup plus importante est nécessaire et alors là le problème, c'est qu'en introduisant directement la notion de plan directeur, on est en train d'introduire un biais, c'est-à-dire qu'on constitutionnalise un instrument de travail sans avoir fait la réflexion préalable qui aurait été nécessaire. Et je crains qu'il n'y ait là un véritable problème. Nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité des logements mais nous pensons que dans ce cas, cette disposition doit se trouver dans la partie de la constitution qui concerne les logements ; c'est là qu'elle mérite de se situer.

En ce qui concerne l'autre commentaire qui avait été fait par M. de Dardel sur une de nos propositions, sur l'alinéa 2, amendement de minorité, il a été retiré simplement parce que nous le remplaçons par un autre amendement que vous avez trouvé sur votre pupitre. Nous avons simplifié ce texte, nous avons voulu éviter une redondance. Il est question là aussi de participation, celle-ci est déjà évoquée dans d'autres endroits ; vous voyez donc que nous ne sommes pas pour mettre le mot « participation » partout. Nous sommes pour la mettre en œuvre effectivement, non pas pour la répéter dans des textes et c'est pourquoi nous avons simplifié cet amendement. Votre proposition, Monsieur de Dardel, peut être présentée en tant que sous-amendement. Par contre alors dans ce cas, nous vous demandons qu'elle vienne comme un ajout à ce que nous avons ici. Nous pensons que ce serait dommage de perdre le terme de mixité. Mais effectivement – et là nous vous rejoignons entièrement – le problème du manque de logements sociaux à Genève devient cruel ; il y a même en fait une perte de logements sociaux en termes de nombre dans notre canton et vraiment, c'est une question qui devient tout à fait urgente et grave. Nous vous rejoignons donc totalement sur ce point.

La présidente. Merci Monsieur Lador. Je donne la parole à M. Koechlin du groupe Libéraux & Indépendants.

M. René Koechlin. Merci Madame la présidente. Je voterai la proposition de la commission 5 pour l'alinéa 1 mais avec un bémol. On parle des principes d'une agglomération compacte, fort bien, multipolaire, c'est déjà moins compact et verte, ce n'est plus compact du tout. Il y a donc une espèce de contradiction, mais pourquoi pas ?

Néanmoins, c'est un petit peu comme si je rêvais à un personnage qui soit à la fois grand, petit, mince et gros. Pourquoi pas ? Cela dit, il y a quand même une possible contradiction dans l'interprétation de ces termes.

En ce qui concerne la proposition d'amendement de M. Mizrahi, alors il m'a dit qu'il la retirait et qu'il la proposerait à l'article 166. Je pensais qu'il fallait l'amender de cette façon : « Le plan directeur cantonal garantit la mise à disposition en suffisance de terrains destinés aux activités ainsi qu'à la construction de logements et assortis d'une densification adéquate. » Je pense que dans notre canton et dans notre agglomération, l'implantation des activités est aussi importante que celle de logements et il ne faut pas non plus laisser cela de côté. Voilà.

La présidente. Merci. Je donne la parole à M. Velasco du groupe socialiste pluraliste en précisant qu'il reste deux minutes quarante au groupe socialiste.

M. Alberto Velasco. Merci Madame la présidente. M. Kunz a toujours le mot extraordinaire pour accuser, disons, les locataires et surtout les logements sociaux de la pénurie que nous vivons : ceci est totalement faux. L'année passée, les deux tiers des logements construits à Genève étaient en PPE, voyez-vous, alors que normalement, disons, les carences sont inverses. Donc là vous dites une contrevérité, Monsieur. Ensuite, vous dites qu'il manque des terrains. Non, il y a suffisamment de terrains. Il suffirait que l'Etat se donne le moyen qu'il a et que le droit fédéral lui donne d'exproprier le cas échéant pour pouvoir satisfaire à un besoin d'utilité publique et de bien commun. Seulement dans ce canton, on favorise la plus petite minorité du canton en matière de terrains. Et c'est cela le problème. Et voyez-vous, quand vous dites qu'il faut favoriser tout le monde, eh bien voyez-vous, dans le cadre d'une fondation sociale immobilière on a reçu deux cents demandes pour un deux pièces dont quatre-vingts n'arrivaient même pas à avoir le revenu pour entrer dans une habitation bon marché (HBM). Alors voilà le problème de ce canton, Monsieur Kunz. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Velasco. Je donne la parole à M. Mizrahi du groupe socialiste pluraliste.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Donc je vous confirme – bon, le mieux est l'ennemi du bien – qu'avec Thierry Tanquerel nous voulions, pour des raisons de technique rédactionnelle, inclure cet élément sur le plan directeur à cet endroit-là. Nous nous rallions volontiers à l'idée – pour éviter toute ambiguïté – qu'on remette cela dans le chapitre sur le logement, comme cela a été initialement prévu au niveau des convergences. Donc je retire mon amendement sur ce point.

J'aimerais juste ajouter un élément par rapport à ce que dit Béatrice Gisiger. Je ne peux pas la rejoindre quand elle dit qu'il y a trop de réglementations par rapport à la construction. Si on supprime certaines réglementations, cela veut dire qu'encore plus qu'aujourd'hui, on aura des projets de construction qui seront autorisés et qui ne répondront pas aux normes, notamment en termes d'accessibilité des personnes handicapées. Eh oui, c'est aussi cela, les normes de construction, c'est aussi s'assurer la prise en compte d'un certain nombre d'intérêts publics importants et notamment celui-ci en matière d'accès et d'égalité pour une partie de notre population. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. Je donne la parole à M. Dimier du groupe MCG.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente. Je veux remercier M. Koechlin qui tout à l'heure nous a rappelé quelques vérités qui, malheureusement, ne semblent pas prêtes à être entendues de tous. Il y a des contradictions dans ce qui nous est proposé et la première d'entre elles, c'est que ce qui est actuellement le centre de cette agglomération dit *urbi et orbi* qu'il a déjà bien assez construit et qu'il faut aller densifier ailleurs. C'est la démonstration que lorsqu'on veut mener des politiques, il faut aussi s'en donner les moyens, mais pas se donner les moyens en termes d'argent, il faut se donner les moyens politiques et il ne faut pas avoir des politiques qui sont contraires aux objectifs. Bien entendu, nous

sommes prêts et intéressés à voter ce principe de l'alinéa 1, mais nous aimerions surtout attirer l'attention de tout le monde que ce qui est essentiel dans ce domaine-là, c'est de s'assurer que nous protégeons les mixités, c'est-à-dire aussi bien des activités que des destinations des logements - les activités industrielles, artisanales, etc. – et que si on reste avec des systèmes figés – il est clair que les nostalgiques sont plutôt de ce côté-là – on n'arrivera pas à faire avancer les propositions.

Pour ce qui est de M. Velasco, je veux lui dire qu'un des propriétaires fonciers qui peine le plus à exploiter ce qu'il possède, c'est la Ville de Genève. Et donc, il y a beaucoup de parcelles qui appartiennent à la Ville de Genève en centre-ville et la Ville de Genève peine à les exploiter et à les construire. Je vous vois hocher de la tête, je vous indiquerai tout à l'heure hors micro quelques endroits et vous verrez que ce sont des points-clés très importants en ville et on pourrait y faire du logement précisément mixte.

Je ne peux pas faire autrement pour conclure que de donner raison à M. Mizrahi, mais je veux aussi lui rappeler que pour les populations de personnes souffrant de handicap – il m'a appris ce terme et je l'en remercie – nous avons posé des principes beaucoup plus tôt dans notre texte. Et je pense que si on le dit une fois - même si la situation du handicap doit être observée et qu'on doit y répondre - ce n'est pas la peine de le répéter à chaque fois. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Dimier. Je donne la parole - non je ne donne pas la parole à M. Mouhanna - je donne la parole à M^{me} Kuffer-Galland du groupe Libéraux & Indépendants.

M^{me} Catherine Kuffer-Galland. Merci Madame la présidente. J'aimerais très brièvement revenir sur l'amendement de la commission 4. Vous le savez – on l'a vu lors des dernières plénières – la commission avait renoncé à lister les tâches des communes et du canton. En revanche, elle a été chargée par un autre biais – j'avoue avoir un blanc maintenant : était-ce par la plénière ou était-ce par la commission 5 elle-même ? – de prendre toutes les dispositions relatives aux tâches de l'Etat pour définir dans quels cas il s'agissait de tâches exclusives du canton, de tâches conjointes canton-communes ou de tâches revenant exclusivement aux communes. Autrement dit, par un autre biais, la commission 4 a proposé en quelque sorte une répartition des tâches. J'ai personnellement fait partie de la sous-commission chargée de ce travail. Et effectivement, un certain travail a été fait, mais il faut reconnaître qu'il était très difficile et surtout, je crois après réflexion qu'il n'était pas abouti. Nous n'avons d'ailleurs pas examiné – ce n'était pas de notre compétence – la question des organismes de droit public ; nous ne nous sommes pas non plus permis d'examiner le contenu de ces dispositions et parfois, la nouvelle formulation que l'on aurait dû faire ne collait pas au contenu. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui j'estime qu'il est risqué de déjà dire dans quels cas le canton ou parfois les communes seulement seraient compétents ; et c'est pourquoi je voudrais en l'état, lors de cette première lecture, vous recommander – pour ne pas prendre de risques et ne pas commettre d'erreurs – de partout laisser la dénomination « Etat », quitte à y revenir en deuxième lecture. Je vous remercie.

La présidente. Merci Madame Kuffer-Galland. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Art. 154 Principes

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous avons d'abord un vote de la commission 4. S'il est refusé, nous passons au vote de l'alinéa de l'avant-projet.

Amendement de la commission 4 :

Art. 154 al. 1 Le canton veille à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Il préserve la surface agricole utile et les zones protégées.

Par 63 non, 3 oui, 3 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

L'Etat veille à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Il préserve la surface agricole utile et les zones protégées.

Par 66 oui, 0 non, 2 abstentions, l'alinéa est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève) :

Art. 154 al. 1 L'Etat veille à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Il préserve la surface agricole utile et les zones protégées.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote ci-dessus).

Art. 154 al. 1 bis L'amendement du groupe socialiste pluraliste (M. Cyril (nouveau) Mizrahi) :

Le plan directeur cantonal garantit la mise à disposition en suffisance de terrains destinés à la construction de logements et une densification adéquate.

est retiré.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 2. Nous avons déjà un sous-amendement de M. Nils de Dardel à l'amendement des Associations de Genève. S'il est refusé, nous voterons l'amendement des Associations de Genève. S'il est refusé nous passerons à l'amendement de MM. Muller, Guinchard, Tanquerel, Irminger et Calame.

Art. 154 al. 2 Sous-amendement du groupe SolidaritéS (M. Nils de Dardel) à l'amendement des Associations de Genève :

L'Etat organise le territoire dans une optique régionale transfrontalière, en assurant la cohésion sociale et une priorité au logement social.

Par 36 non, 33 oui, 1 abstention, le sous-amendement du groupe SolidaritéS à l'amendement des Associations de Genève est refusé.

Art. 154 al. 2 Amendement des Associations de Genève :

(nouveau) *L'Etat organise le territoire dans une optique régionale transfrontalière, en assurant la mixité et la cohésion sociales.*

Par 36 non, 34 oui, 0 abstention, l'amendement est refusé.

Art. 154 al. 2 Amendement de M. Ludwig Muller (UDC), M. Jean-Marc Guinchard **(nouveau)** (G[e]'avance), M. Thierry Tanquerel (socialiste pluraliste), M. Florian Irminger (Verts et Associatifs) et M. Boris Calame (Associations de Genève) :

L'Etat organise le territoire dans une optique régionale transfrontalière.

Par 39 oui, 22 non, 9 abstentions, l'amendement des groupes UDC, G[e]'avance, socialiste pluraliste, Verts et Associatifs et Associations de Genève est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 154 al. 2 L'Etat organise le territoire dans une optique régionale **(nouveau)** transfrontalière et avec la participation des habitants et des usagers, en

garantissant la mixité et la cohésion sociales.

est retiré.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3, à l'amendement de MM. Calame et Irminger.

Art. 145 al. 3 Amendement de M. Boris Calame (Associations de Genève) et M. Florian Irminger (Verts et Associatifs) :

L'Etat assure un usage rationnel du sol, en optimisant la densité des zones urbanisées.

Par 34 oui, 32 non, 4 abstentions, l'amendement des groupes Associations de Genève et Verts et Associatifs est accepté.

Sont retirés :

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 154 al. 3 (nouveau) Il prend en compte les différents besoins tels que le droit au logement, la protection et le développement d'une agriculture durable et des espaces naturels, l'encouragement de la mobilité douce et des transports publics. A cette fin, il assure un usage rationnel du sol, en optimisant la densité des zones urbanisées.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 154 al. 4 (nouveau) Il assure la qualité de vie de l'espace urbain par l'équilibre entre emplois, habitats, loisirs et cultures, en y incluant des équipements et services publics, des commerces, des parcs et espaces naturels ou cultivables.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 154 al. 5 (nouveau) Il assure la qualité de l'espace rural. A cette fin, il préserve la surface agricole utile et les zones protégées. Il établit des corridors biologiques.

La présidente. Les amendements des Associations de Genève (alinéas 3, 4 et 5 nouveaux) étant retirés, il reste l'amendement à l'alinéa 6.

Art. 154 al. 6 Amendement des Associations de Genève :

(nouveau) *L'Etat prévient et minimise l'impact environnemental des mesures d'aménagement. Il prend en considération la qualité des sols dans la définition de leur affectation.*

Par 35 non, 34 oui, 0 abstention, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 154 al. 6 (nouveau) Il prévient et minimise l'impact environnemental des mesures d'aménagement, en particulier sur la qualité du sol, de l'air et de l'eau, ainsi qu'au niveau des nuisances sonores. Il prend en compte les caractéristiques pédologiques des sols dans la définition de leur affectation.

est retiré.

La présidente. Nous passons à l'amendement des Associations à l'alinéa 7.

Art. 154 al. 7 Amendement des Associations de Genève :

(nouveau) *L'Etat et les communes se dotent de tous les moyens nécessaires disponibles dans le droit fédéral pour faciliter la mise en œuvre de la planification territoriale et le respect des affectations et des densités prévues.*

Par 35 non, 34 oui, 0 abstention, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 154 al. 7 (nouveau) L'Etat et les communes se dotent des moyens nécessaires, disponibles dans le droit fédéral (expropriation, emption et préemption), pour garantir la mise en œuvre de la planification territoriale et le respect des affectations et des densités prévues.

est retiré.

La présidente. Nous passons à l'amendement des Associations à l'alinéa 8.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 154 al. 8 (nouveau) La densification se fait en priorité à proximité des infrastructures et interfaces de transports publics, à forte capacité, existantes ou programmées.

Par 34 non, 33 oui, 2 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Mis aux voix, l'art. 154 tel qu'amendé

Principes

¹ L'Etat veille à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Il préserve la surface agricole utile et les zones protégées.

² L'Etat organise le territoire dans une optique régionale transfrontalière.

³ L'Etat assure un usage rationnel du sol, en optimisant la densité des zones urbanisées.

est adopté par 47 oui, 14 non, 8 abstentions.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 155 Agriculture et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Concernant l'agriculture et l'article 155, la commission a repris le texte de l'avant-projet et la proposition qui vous est faite à une majorité – c'est à signaler puisque c'est relativement rare dans cette commission – de onze voix contre trois, est de déplacer cet article concernant l'agriculture dans la section Economie. En effet, la commission a estimé qu'il était un petit peu dévalorisant de considérer que l'agriculture - qui est une part importante de l'économie de notre canton - se voit reléguée au simple rôle d'agent environnemental ou chargée de la protection du paysage dans notre canton. C'est pour cela que nous vous proposons, à une bonne majorité, de déplacer cet article. C'est dans la même logique que la commission a également refusé d'entrer en matière afin de faire une exception et de prévoir un article particulier pour la formation et l'emploi dans l'agriculture, partant du principe que ces deux notions étaient traitées plus loin par la même commission et toujours dans le chapitre de l'économie. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Avant de donner la parole pour la présentation des amendements de minorité, je souhaite saluer l'arrivée de défenseurs des Droits de l'Homme du Belarus, membres du réseau Human Rights House Network. Ils sont à Genève pour l'examen de leur pays par le Comité contre la torture de l'ONU. Merci de votre visite.

Applaudissements

La présidente. Je donne maintenant la parole pour la présentation des amendements de minorité cosignés par les Associations de Genève et l'AVIVO. Je ne sais pas qui présente ces amendements. Monsieur Calame ?

M. Boris Calame. Oui, merci Madame la présidente. Alors une précision : ils n'ont pas été cosignés, ils ont été déposés pour les uns et pour les autres en parallèle. Donc normalement, ils n'apparaissent pas comme cela dans le rapport, mais ils ont été déposés par chaque groupe dans le cadre des travaux de la commission – donc ce n'est pas cosigné en tant que tel. Alors je ne m'engage pas au nom de l'AVIVO et de la position qu'elle pourrait tenir dans ce cadre-là, ce d'autant plus que nous avons prévu un amendement à notre amendement dit de minorité – donc cela commence à devenir compliqué si on parle au nom des uns et des autres. Voilà.

Deux choses : d'abord, la commission a souhaité déplacer cet article dans l'économie. Pour nous, l'agriculture a une fonction encore bien plus diversifiée ou importante que l'économie. Elle est économie et elle est aussi et très largement aménagement du territoire ; elle est aussi loisir au quotidien. Nous proposons donc dans les amendements de minorité déposés sur vos tables de créer une section spécifique qui s'appellerait « Agriculture » dans laquelle on puisse mettre le ou les articles spécifiques liés à l'agriculture. Ensuite, nous avons déposé trois amendements en commission ; encore une fois, ces amendements n'ont malheureusement pas été amendés ou il n'y a pas eu de volonté de les améliorer pour qu'ils aillent dans le sens de l'intérêt commun et des visions souvent convergentes – mais qui n'ont malheureusement pas été suivies - des uns et des autres.

Pour l'alinéa 1 que nous retirons pour le compte des Associations – libre à l'AVIVO de faire ce qu'elle souhaite – nous proposons de le remplacer par un alinéa qui est plus simple, dans lequel nous intégrons la promotion des produits agricoles et qui se lit en tant que tel : « L'Etat s'engage en faveur de la souveraineté alimentaire, d'une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton. » Alors certes, la souveraineté alimentaire est un élément qui peut faire un peu peur, amener certaines incompréhensions ; on pourrait croire que la souveraineté amène à fournir l'entier des besoins alimentaires pour Genève. Ce n'est certainement pas le cas, on connaît la zone franche depuis longtemps, on sait que Genève n'est pas autonome. Par contre, on peut avoir comme objectif de faire le mieux possible avec notre territoire restreint. A noter une prise de position de l'Union suisse des paysans qui parle des perspectives 2014-2017 dans le cadre de la souveraineté alimentaire et un petit extrait que je vais vous lire qui parle des travaux parlementaires au niveau fédéral au jour d'aujourd'hui. Ce document date de juillet 2011 : « En Suisse, le Parlement a accepté l'initiative parlementaire de Jacques Bourgeois demandant que la loi sur l'agriculture soit modifiée comme suit : « La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable, à celles du marché et à celles de la souveraineté alimentaire, contribue substantiellement à l'approvisionnement suffisant de la population. Elle assure la couverture de manière prépondérante des besoins de la population par une production indigène, de qualité, durable et diversifiée. » C'est intéressant de voir de quoi on parle quand on évoque la souveraineté alimentaire. Ce document s'appuie sur six axes, c'est-à-dire 1) développer une politique agricole durable et autonome ; 2) assurer un taux d'auto-approvisionnement prépondérant ; 3) encourager une production alimentaire de qualité ; 4) renforcer les bases de production ; 5) renforcer les acteurs du marché ; 6) encourager la consommation durable. Je pense que tous ici sommes attachés à protéger notre agriculture et l'avenir de notre agriculture. Si notre amendement ne devait pas être retenu dans cette première lecture, il est bien évident que nous y reviendrons en deuxième lecture.

Au sujet de l'alinéa 2, la proposition d'amendement est la suivante : « Il favorise l'approvisionnement local et régional pour la population. » On parle de développement

durable, on parle d'écologie, on parle de réchauffement climatique, etc. Il est clair que si on réduit l'éloignement des productions, les trajets liés au transport des marchandises, des denrées alimentaires, c'est un plus. En outre, diversifier notre économie en intégrant notamment l'agriculture est un avantage pour la population.

La présidente. Monsieur Calame, juste pour information : on va diviser le temps pour les minoritaires entre les deux groupes puisque vous avez accepté le rapport en étant cosignataires. Donc là vous parlez sur votre temps de groupe.

M. Boris Calame. Alors, Madame la présidente excusez-moi, nous n'avons jamais accepté le rapport en tant que tel au niveau de la commission 5 ; il n'a pas été validé dans la commission, excusez-moi. Donc nous n'avons pas la possibilité de nous opposer ou quoi que ce soit, ce rapport n'a jamais été lu au sein de la commission. Voilà, je suis désolé, c'est la réalité du fonctionnement de notre commission...

La présidente. Continuez.

M. Boris Calame. Voilà. Merci, je vous remercie. Et enfin en dernier alinéa, l'alinéa 3 : « Il soutient la formation et l'emploi dans l'agriculture. » Effectivement nous pensons que l'agriculture a des besoins prépondérants. L'agriculture, c'est une tâche particulière, c'est une tâche qui n'est pas facile – on a mis dans le cadre notamment des lois fédérales et des applications cantonales beaucoup de contraintes pour le monde agricole et en termes de concurrence réelle économique. Nous pensons vraiment que dans ces domaines-là, nous devons donner les moyens à l'agriculture de mieux pouvoir se défendre. Nous vous encourageons à soutenir notre nouvel alinéa pour l'article 155 ainsi que les deux alinéas 2 et 3 du rapport. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Calame. Je donne la parole à M. Mouhanna pour l'AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Je confirme ce que vient de dire M. Calame. C'est une initiative personnelle de M. Guinchard qui a mis les deux sigles l'un à côté de l'autre et nous sommes prétérités dans la mesure où « Associations de Genève » est mis avant « AVIVO » parce que si c'est par ordre alphabétique, je rappelle que l'AVIVO, c'est l'Association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités. Donc, même du point de vue alphabétique, nous sommes devant. C'est la première remarque. Par conséquent, ce sont deux amendements différents, même s'ils disent à peu près la même chose. Simplement, nous sommes prétérités si on nous dit que nous avons une minute et demie pour les deux. Là, nous ne sommes absolument pas d'accord. C'est une initiative de M. Guinchard, cela le regarde, mais c'est un amendement différent. D'ailleurs, nous étions quasiment les premiers à le déposer. Nous avons déposé un premier amendement, d'ailleurs en commun accord, lors de la lecture zéro, avec SolidaritéS et les Associations, suite à des discussions. D'abord, il y avait évidemment la consultation et il y a eu des discussions avec des représentations du syndicat Uniterre et effectivement, nous sommes tombés d'accord là-dessus et nous avons déposé ces différents amendements. Nous verrons si nous rejoignons les Associations, en principe non. Nous ne sommes pas contre d'approuver l'ajout qu'ils ont fait mais en ce qui nous concerne, nous avons un autre angle d'attaque par rapport à cette problématique-là, c'est-à-dire complémentaire plutôt, on reprend les argumentations de M. Calame, mais on ajoute encore une autre dimension qui n'a pas été mentionnée : c'est que lorsque nous demandons que la priorité soit donnée – d'abord encourager les productions locales et régionales – et évidemment aller dans le sens de la souveraineté alimentaire. Cela a deux significations ; d'une part, c'est promouvoir effectivement ce secteur primaire à Genève et, d'autre part, c'est lutter contre l'exploitation éhontée de beaucoup de travailleurs, lorsqu'il y a des importations de produits agricoles de très loin, où il n'y a aucun contrôle sur les conditions de production, sur l'exploitation des travailleurs. Pour nous, évidemment, il y a cet autre aspect. Localement et régionalement, il y

a beaucoup plus, je dirais, de garde-fous par rapport aux conditions de travail – les travailleurs sont beaucoup mieux protégés, même si c'est encore très insuffisant. Ils sont beaucoup mieux protégés que, par exemple, ceux qui nous arrivent souvent d'Espagne. D'ailleurs, vous savez très bien dans quelles conditions certaines récoltes sont effectuées en Espagne et dans d'autres pays. Donc, pour nous, c'est véritablement une dimension extrêmement importante. C'est la raison pour laquelle nous demandons effectivement que ces différents amendements soient soumis au vote maintenant, parce que finalement, même si cela relève du secteur primaire, il n'y a rien qui soit en contradiction avec ce qui va venir après au niveau du chapitre sur l'économie. Par conséquent, si on accepte les amendements, on peut, à un moment ou à un autre, avec la commission de rédaction, les mettre là où cela convient, mais il n'y a aucune contradiction entre ces amendements et dispositions-là et ce qui pourrait venir par la suite au niveau du chapitre sur l'économie. Donc, nous demandons que ces différents amendements soient soumis au vote séparément.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je donne la parole à M. Barde du groupe G[e]avance.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. Je crois que le chapitre sur l'agriculture est important parce que l'agriculture est importante. Quelques remarques si vous le permettez. Je ne sais pas très bien ce que c'est qu'une agriculture de proximité, même si, bien sûr, nous pouvons encourager une agriculture diversifiée et de qualité. Mais une agriculture de proximité, elle est là où elle est. Je vois mal de quoi il s'agit. S'agissant des amendements, la Suisse a un auto-approvisionnement de l'ordre de 60 %. Je vous laisse imaginer l'auto-approvisionnement du canton de Genève qui est très fortement urbanisé. Par conséquent, parler de souveraineté alimentaire s'agissant du canton de Genève est tout à fait hors de propos. Quant on dit ensuite : « Il favorise l'approvisionnement local et régional de la population. », mais, Mesdames et Messieurs, il appartient aux consommateurs de faire en sorte d'encourager l'approvisionnement local. Il y a des tas de bonnes choses qui sont produites ici, à commencer par le vin. Pourquoi acheter des vins français, espagnols, néozélandais, sud-africains, il y a d'excellents produits à Genève. Il appartient aux consommateurs de les acheter. Et pour le pain, on fait de la bonne farine avec le blé que nous produisons. J'en produis chez moi, de la vigne aussi, vous voyez. Mais achetez-donc, Mesdames et Messieurs les consommateurs, les produits genevois. C'est comme cela que vous soutiendrez l'approvisionnement local. Ce n'est pas en décrétant de manière absurde que l'Etat doit approvisionner les Genevois – il en serait d'ailleurs incapable – et l'agriculture de ce canton, aussi bonne soit-elle le serait aussi.

Quelques applaudissements

La présidente. Merci. Monsieur Zwahlen du groupe Radical-Ouverture.

M. Guy Zwahlen. Oui, Madame la présidente, je souscris tout à fait aux affirmations de mon préopinant. Je suis étonné aussi en ce qui concerne les amendements des Associations de Genève puisqu'ils ont en particulier toujours été très attentifs au développement international, aux pays émergents. Je veux dire de trop favoriser des produits locaux a aussi pour effet de défavoriser les pays émergents qui doivent aussi pouvoir arriver avec leurs produits sur nos marchés, pour autant que ces produits soient cultivés et produits dans des conditions décentes. Je crois qu'il faut trouver un équilibre entre les produits locaux, mais aussi permettre à d'autres pays d'exporter pour que ces pays puissent se développer. Donc, les grands chantres du développement des pays émergents, d'un autre côté, dès qu'il faut transporter des produits, cela devient mauvais. Il y a un équilibre qu'il faut qu'on trouve effectivement, si on veut aider un certain nombre de pays à sortir et à se développer. Il faut aussi leur permettre d'exporter en particulier leurs produits agricoles. Et je suis heureux, en ce qui concerne l'agriculture locale, c'est très amusant – ce n'est pas parce que la personne avait un nom qui était le mien sans « z » - on a l'impression qu'on redécouvre le plan

Wahlen. Ce sont des théories qui ont déjà été développées dans les années 1939, à l'époque de la guerre. Voilà. Je crois effectivement que ces deux amendements sont mauvais. Il faut qu'on trouve un équilibre, d'un côté les produits locaux qui méritent, comme l'a dit M. Barde, tout notre intérêt en tant que consommateurs, de les apprécier, mais aussi comme Genève veut être le chantre de la politique internationale, le chantre du développement, pour qu'un pays se développe, il faut aussi qu'il puisse exporter. Donc ces limitations à l'exportation ne sont pas acceptables.

La présidente. Merci Monsieur Zwahlen. Je vais suspendre le débat pour la pause puisqu'il y a encore beaucoup d'intervenants. Nous nous revoyons à 20h30 ici. Je vous souhaite un bon appétit.

Pause de 19h00 à 20h30

Début de la séance de 20h30

La présidente. Je vous prie de prendre place, nous allons commencer la séance.

La présidente sonne la cloche.

La présidente. Nous allons commencer la séance, si vous voulez bien prendre place. Nous allons reprendre à l'article 155 Agriculture. Je vous prie de prendre place et de faire un peu de silence, s'il vous plaît. Nous reprenons le débat des groupes. Je donne la parole à M. Ducommun, du groupe SolidaritéS.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. Je suis pris un peu à froid, mais enfin, je m'étais inscrit...

La présidente. Précision : vous avez une minute dix.

M. Michel Ducommun. ... sur la question du transfert dans le chapitre Economie. Je pense que c'est une erreur. Je pense que l'agriculture fait partie des questions de l'environnement et donc doit avoir sa place dans ce chapitre. Ce qui fait que nous soutiendrons les deux amendements AVIVO et Associations, parce qu'ils nous semblent poser le problème juste. S'il fallait transférer quelque chose – je ne dis pas que c'est nécessaire –, ce serait peut-être le problème de la formation qui pourrait être mis dans le chapitre sur l'enseignement et la formation. Ce n'est pas une nécessité, par contre le fait de maintenir un article dans le chapitre Environnement sur les questions d'agriculture et la manière dont c'est posé, parce que les critiques sur la souveraineté alimentaire... Je rappellerai quand même que c'est un concept pas tellement local et genevois mais que Via Campesina, qui est l'organisation principale des travailleurs agricoles dans les pays du sud, met en avant comme principe cette souveraineté alimentaire, qui est en réponse à ce que M. Zwahlen (désolé, il n'est pas là) disait sur le fait qu'il faut faire des échanges internationaux. On a parlé du climat, on a parlé des gaz à effet de serre. Effectivement, le point où je suis d'accord avec M. Barde dans son intervention de tout à l'heure : il est mieux de consommer des vins genevois qu'argentins, sud-africains ou australiens, simplement pour des questions de transport. Et de dire que c'est attaquer les possibilités des pays du tiers-monde que de ne pas manger les haricots du Kenya parce qu'il y a leur transport, c'est complètement oublier que l'agriculture des pays du sud a été en grande partie démolie, pour deux raisons qui ne sont pas celles des gens du sud. Première raison, c'est l'accaparement des terres, où il y a eu à Genève plusieurs réunions...

La présidente. Merci Monsieur Ducommun, veuillez conclure.

M. Michel Ducommun. Alors, je vais conclure. Donc, première raison : accaparement des terres. Deuxième raison : le fait que la politique agricole commune (PAC) européenne donne des primes à l'exportation qui fait que les paysans du sud n'arrivent plus à lutter contre les produits importés qui font du dumping. Donc, je crois que la souveraineté alimentaire et la localisation de la production et de la consommation alimentaires, c'est quelque chose de très important. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun. Je donne la parole à M. Lador, des Associations de Genève. Il vous reste deux minutes.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Je crois que la discussion que nous avons en ce moment sur cette question est importante, parce qu'on oublie trop souvent que le canton de Genève est aussi un canton agricole. Donc, il vaut la peine, comme nous le proposons, d'avoir une section spécifique dédiée à la question de l'agriculture. C'est notamment pour que l'on prenne en considération le fait que l'agriculture, et c'est suffisamment revendiqué par le milieu agricole lui-même, est multifonctionnelle, c'est-à-dire que ce n'est pas uniquement une question environnementale, c'est aussi – c'est juste – une question économique, mais ce n'est pas non plus qu'une question économique, c'est aussi une question d'aménagement du territoire, c'est une question sociale, c'est une question de santé. Et donc, en tant que tel, cela mérite d'avoir sa propre disposition dans la nouvelle constitution. Je rappelle que la Suisse, au niveau international, dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'est battue bec et ongles pour que cette multifonctionnalité de l'agriculture soit reconnue. Si on arrive à le faire passer à l'OMC, ce serait pas mal de pouvoir aussi le faire passer dans la prochaine constitution genevoise. En ce qui concerne la dimension alimentaire et quand on parle de souveraineté alimentaire, d'abord j'aimerais souligner que ce n'est pas une notion qui a l'air aussi extraterrestre que certains ont essayé de le faire croire un peu auparavant. C'est quelque chose qui est soutenu par l'Union suisse des paysans ainsi que par le syndicat Uniterre. C'est quand même assez intéressant, quand on connaît les débats très vifs qui peuvent exister au sein du milieu agricole, de voir que c'est une disposition qui rencontre un certain consensus. Et comme cela a été dit, c'est quelque chose qui est soutenu au niveau fédéral. Alors, la souveraineté alimentaire, pour qu'il n'y ait pas d'erreur, je rappelle une définition qui est issue d'un congrès de la FAO (*Food and agriculture organization*) en 1996 : il s'agit de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leur population sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur la population d'autres pays. C'est cela, la définition. Cela n'a rien à voir avec le plan Wahlen ! Il faut qu'on sorte un tout petit peu de la Deuxième Guerre mondiale, tonnerre ! Et aussi du conflit Est-Ouest ! On a aujourd'hui d'autres défis auxquels on doit faire face ! Et c'est bien de cela dont il s'agit. Et c'est bien parce qu'il s'agit d'une disposition...

La présidente. Merci, Monsieur Lador, de conclure.

M. Yves Lador. Je conclus ma phrase, merci Madame la présidente, en disant que c'est bien parce qu'il s'agit d'une disposition tout à fait pertinente et actuelle que nous vous invitons à la voter dans la constitution. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Lador. Les Verts et Associatifs n'ont plus de temps de parole, donc je ne peux pas donner la parole à M. Perroux. Je donne par contre la parole à M. Mouhanna, du groupe AVIVO. Il vous reste deux minutes vingt.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Tout d'abord, je voudrais rappeler que les amendements et les articles en question disent, par exemple, que l'Etat « encourage », « favorise », « soutient ». Donc, il y a un certain nombre de verbes qui sont utilisés qui n'ont rien à voir avec ce qu'a dit M. Barde tout à l'heure. Il ne s'agit pas d'imposer une

souveraineté alimentaire que nous n'avons pas la possibilité d'imposer, il s'agit d'encourager, de favoriser, de soutenir. Je donnerai quelques exemples, parce que M. Barde a plaidé tout à l'heure pour la liberté totale des consommateurs. Je vous signale que, un peu plus loin, à un moment donné, par exemple dans l'économie, j'ai l'article 172 : « L'Etat veille à l'information et à la protection des consommatrices et consommateurs. » Il y avait une majorité pour voter en commission cette disposition-là. Je fais un petit rapprochement avec ceux qui – ce n'était pas le cas d'ailleurs de M. Barde, donc je ne fais pas d'amalgame – voulaient, par exemple, imposer la fusion des communes contre la volonté des citoyennes et des citoyens. Alors, pour les consommateurs, il fallait absolument... Bon. Je dis simplement qu'encourager, cela veut dire aussi, par exemple, que l'office du tourisme genevois pourrait, puisqu'il est subventionné, parler des produits locaux, des vins genevois. On peut parler des restaurants scolaires, des cantines, etc. : l'Etat qui subventionne peut absolument, par exemple, demander que les produits locaux, les produits régionaux soient favorisés par rapport à d'autres. Et ainsi de suite. Donc, il y a beaucoup de choses que l'on peut faire et cela n'a strictement rien à voir avec le tout ou rien. Non, ce n'est pas tout ou rien. Favoriser, soutenir et encourager, c'est tout autre chose que ce qu'a essayé de faire M. Barde lorsqu'il a combattu ces différents amendements.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Le groupe G[e] avance n'a plus de temps de parole, donc je ne peux pas donner la parole à M. Genecand. Je donne la parole à M^{me} de Montmollin, du groupe Libéraux & Indépendants.

M^{me} Simone de Montmollin. Merci Madame la présidente. En matière d'agriculture, je vais prendre les quelques minutes que nous avons votées en temps de parole supplémentaire pour amener quelques éclairages. Tout d'abord, j'aimerais dire que la volonté de la commission 5, s'agissant de l'article 155, était de poser les bases pour la mise en place d'une politique agricole cantonale efficace et, à ce titre, les milieux concernés par l'agriculture – les seuls qui seraient habilités à se prononcer ce soir, par ailleurs – marquent leur soutien à cet article 155. Il est rédigé de manière à pouvoir poser les bases d'une politique cantonale efficace, durable et raisonnable. Ils souhaitent effectivement le déplacement dans la section de l'économie, pour la simple raison que c'est avant tout une branche de l'économie, avant d'être une branche associée à l'environnement et au paysage. Actuellement, il n'y a rien dans la constitution actuelle et s'ils estiment que c'est un bon article, c'est parce qu'il contient tous les éléments d'une politique agricole prospective et qu'il couvre essentiellement les buts visés par la souveraineté alimentaire. Alors, aujourd'hui, nous avons des amendements de minorité déposés par les Associations dont un fait référence à cette fameuse souveraineté alimentaire. Il serait peut-être utile effectivement de donner quelques définitions et de rappeler les choses suivantes pour éviter les confusions entre souveraineté alimentaire et approvisionnement ou sécurité d'approvisionnement. La notion de souveraineté alimentaire place au premier plan deux principes : l'autodétermination en matière de politique agricole nationale (ce qui, sur le plan suisse, est réglé par le droit fédéral) et la promotion de la production agricole locale (ce que nous plébiscitons dans notre future constitution cantonale). Elle est interprétée de diverses manières selon les pays, c'est vrai, d'où la confusion permanente sur la notion de souveraineté alimentaire. Et elle n'était reconnue, jusqu'ici, par aucune institution officielle. C'est suite à des initiatives parlementaires de von Siebenthal et Bourgeois que le Conseil fédéral s'est doté d'une définition et propose d'intégrer cette notion dans sa loi sur l'agriculture qui est actuellement en consultation. Et c'est dans le cadre de cette procédure que nous avons dû débattre de cette question en commission 5, raison pour laquelle nous n'avons pas voulu entrer en matière sur cette question dans nos débats au niveau cantonal puisque cela relevait d'abord du droit fédéral et que les discussions étaient en cours. Il a été par ailleurs reconnu aussi sur le plan fédéral que les éléments essentiels du concept de souveraineté alimentaire au sens de la définition du Conseil fédéral sont réunis dans l'article 104 de la Constitution. Le texte adopté dans l'avant-projet, très largement d'ailleurs, par cette Assemblée respecte les sensibilités respectives de cette Assemblée, des différentes tendances politiques, et ne

contient aucune ambiguïté, à l'exception peut-être de la notion de proximité que M. Barde a décrite tout à l'heure, mais en tout cas, elle met en œuvre tout ce que...

La présidente. Je vous prie de conclure, s'il vous plaît.

M^{me} Simone de Montmollin. ... le droit fédéral prévoit en la matière. Donc, aujourd'hui, je voudrais dire la chose suivante : « Qui trop étroitement mal embrasse ». Je ne souhaite pas que la tentation de mieux faire aujourd'hui fasse échouer la possibilité de bien faire, ce que nous propose l'avant-projet. Si nous voulons un article...

La présidente. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M^{me} Simone de Montmollin. ... sur la souveraineté alimentaire, proposons-le en deuxième lecture, séparément de l'alinéa 1 de l'avant-projet actuel. Je vous remercie.

Des applaudissements

La présidente. Merci. Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons clôturer les débats et ouvrir la procédure de vote.

Une voix dans la salle. Nominal !

La présidente. Le vote nominal est demandé, est-ce qu'il est suivi ? Alors là, il manque du monde. Vous n'êtes pas suivi ? Le vote sera nominal, pour l'ensemble de l'article. Nous allons d'abord voter l'article en entier avant de voter son éventuel déplacement dans une section ou une autre. Nous commençons par le titre :

Art. 155 Agriculture

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Pour l'alinéa 1, nous avons tout d'abord un amendement de minorité de l'AVIVO et un amendement déposé par les Associations de Genève, en plus du texte de l'avant-projet. Nous allons voter dans l'ordre que je viens de vous présenter. Je vous lis le texte de l'amendement de minorité de l'AVIVO :

Amendement de minorité (groupes Associations de Genève et AVIVO)

Art. 155 al. 1 L'Etat s'engage en faveur de la souveraineté alimentaire, d'une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Le groupe Associations de Genève le retire.

Amendement du groupe AVIVO à l'article 155 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON

Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	NVT
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI

Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 34 non, 31 oui, 1 abstention, l'amendement de minorité (groupe AVIVO) est refusé.

La présidente. Nous passons maintenant à l'amendement des Associations de Genève.

Art. 155 al. 1 Amendement des Associations de Genève :

L'Etat s'engage en faveur de la souveraineté alimentaire, d'une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.

**Amendement du groupe Associations de Genève
à l'article 155 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON

Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	NVT
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 34 non, 33 oui, 0 abstention, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

La présidente. Nous allons maintenant voter le texte de l'alinéa 1 de l'avant-projet.

L'Etat encourage une agriculture diversifiée de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.

Article 155 alinéa 1 de l'avant-projet

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	ABS
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI

Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	NVT
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 61 oui, 0 non, 5 abstentions, l'alinéa 1 est accepté.

La présidente. Nous passons maintenant à l'alinéa 2 pour lequel il y a un amendement... Alors, il y a l'amendement qui a le même texte signé tant par l'AVIVO que par les Associations. Je vous le lis :

Amendement de minorité (groupes Associations de Genève et AVIVO)

Art. 155 al. 2 Il favorise l'approvisionnement local et régional pour la population.
(nouveau)

**Amendement des groupes Associations de Genève et
AVIVO à l'article 155 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI

Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT

Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 34 non, 33 oui, 3 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

La présidente. Nous passons maintenant à l'alinéa 3 pour lequel nous avons aussi un amendement de minorité déposé tant par les Associations de Genève que par l'AVIVO. Je vous lis le texte :

Amendement de minorité (groupes Associations de Genève et AVIVO)

Art. 155 al. 3 Il soutient la formation et l'emploi dans l'agriculture.
(nouveau)

Amendement des groupes Associations de Genève et AVIVO à l'article 155 alinéa 3

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON

Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON

Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 38 oui, 31 non, 0 abstention, l'amendement de minorité est accepté.

La présidente. Nous allons confirmer l'article tel qu'amendé.

Mis aux voix, l'art. 155 tel qu'amendé

Agriculture

¹ **L'Etat encourage une agriculture diversifiée de qualité, respectueuse de l'environnement et de proximité. Il contribue à la promotion des produits agricoles du canton.**

² **Il soutient la formation et l'emploi dans l'agriculture.**

Article 155 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI

Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 68 oui, 0 non, 1 abstention.

La présidente. Nous allons maintenant voter son déplacement dans une section nouvelle ou pas. Pour le positionnement de l'article, nous avons un amendement des Associations de Genève qui propose de créer une nouvelle section « Agriculture » et nous avons un amendement de commission qui propose de déplacer cet article dans la section 6 « Economie ». Nous allons d'abord voter l'amendement des Associations de Genève. Ceux

qui acceptent de déplacer cet article dans une nouvelle section « Agriculture » votent « oui », ceux qui s’y opposent votent « non », les autres s’abstiennent... Monsieur Ducommun.

M. Michel Ducommun. On va voter l’amendement des Associations, ceux qui veulent le supprimer votent « oui », alors je ne comprends pas.

Rumeurs

La présidente. L’article est confirmé, donc il existe. Maintenant, la question, c’est où on va le mettre. Et il y a la proposition soit de le laisser là où il est, soit de le déplacer dans la section « Economie », soit de créer une section pour lui qui s’appelle « Agriculture », mais l’article existe.

M. Michel Ducommun. Il y a trois solutions, on va voter « oui » ou « non », je ne sais pas où est la troisième, donc j’aimerais clairement...

Brouhaha

La présidente. La troisième solution est de ne pas le déplacer, de ne pas créer de section, ce qui le laisserait dans la section « Environnement », qui est la proposition de l’avant-projet. Alors, effectivement, si on vote la création de la section « Agriculture », cela fait tomber les autres propositions. Si on refuse la proposition d’une nouvelle section « Agriculture », on votera sur le déplacement dans la section « Economie ». Si on refuse cette proposition, d’office, on considère qu’il va rester sur place. Nous allons donc pouvoir procéder au vote.

Art. 155 Amendement du groupe des Associations de Genève
A déplacer dans une nouvelle section « Agriculture »

**Amendement du groupe des Associations de Genève
à l’article 155**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	ABS
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI

Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI

Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 33 non, 32 oui, 4 abstentions, l'amendement du groupe des Associations de Genève est refusé.

La présidente. Je sou mets maintenant au vote l'amendement de la commission qui vise à déplacer l'article 155 dans la section « Economie ».

Amendement de la commission :

Art. 155 A déplacer dans la section 6 « Economie »

Amendement de la commission 5 à l'article 155

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	OUI

Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 44 oui, 17 non, 8 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 156 Espaces de proximité. Je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. En ce qui concerne l'article 156, il y a une modification relativement importante, dans le sens où la commission a souhaité supprimer l'article 156 et intégrer son contenu, qui concerne le développement des espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs, dans l'article 157 pour faire un seul article qui serait consacré, d'une part, à la réalisation de quartiers durables et, de l'autre, au développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole à M. Föllmi, rapporteur de la commission 4 pour présenter l'amendement de la commission 4.

M. Marco Föllmi. Merci Madame la présidente. La commission 4 a considéré plutôt que cette compétence revenait aux communes. C'est la raison pour laquelle elle a intitulé cet alinéa de la façon suivante : ce sont les communes qui garantissent le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.

La présidente. Merci Monsieur Föllmi. J'ouvre le débat aux groupes et donne la parole à M. Tanquerel, du groupe socialiste pluraliste, en précisant qu'il reste trente secondes.

M. Thierry Tanquerel. Madame la présidente, je voudrais, au nom du groupe, m'opposer à l'amendement de la commission 4 qui est vraiment totalement illogique. La commission 4 voulait que les communes n'aient aucune compétence d'aménagement, et maintenant, elle voudrait que les communes soient les seules, sans compétence d'aménagement, à garantir le développement d'espaces de proximité. Or, pour développer des espaces de proximité, il faut évidemment utiliser les instruments d'aménagement. Ces instruments, les communes en ont quelques-uns – je l'ai dit tout à l'heure – mais c'est quand même l'Etat qui en dispose essentiellement. Si l'Etat n'a rien à dire là-dedans, l'article est totalement vidé de sa portée. Donc je vous invite à en rester à la formule « L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité etc. »

La présidente. Merci Monsieur Tanquerel. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je clos donc le débat et nous allons passer au vote. Puisqu'il y a des amendements de commission visant à la suppression, nous allons voter tous les alinéas.

Art. 156 Espaces de proximité

Par 35 oui, 32 non, 1 abstention, le titre est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 156 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote du titre).

La présidente. Nous passons au contenu de l'article, pour lequel il y a l'amendement de la commission 4 et le texte de l'avant-projet, puisque l'amendement de la commission rapporteure n'est pas voté. Je vous lis le texte de l'amendement de la commission 4 :

Amendement de la commission 4 :

Art. 156 Les communes garantissent le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.

Par 66 non, 1 oui, 2 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

La présidente. Je sou mets au vote le texte de l'avant-projet.

L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.

Par 38 oui, 29 non, 1 abstention, l'alinéa est accepté.

La présidente. Je vous lis donc le texte de l'article tel qu'accepté. Je demande un peu de silence, s'il vous plaît.

Mis aux voix, l'art. 156

Espaces de proximité

L'Etat garantit le développement d'espaces de proximité dédiés à la pratique des sports, à la culture et aux loisirs.

est adopté par 38 oui, 30 non, 1 abstention.

La présidente. Nous passons à l'article 157 Quartiers durables. Je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. J'ouvre le débat aux groupes. Il n'y a pas de demande de parole. Je clos donc le débat et ouvre la procédure de vote.

Art. 157 Quartiers durables

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Le contenu de l'article : il y a l'amendement de commission en plus du texte de l'avant-projet. Je vous lis le texte de la commission :

Amendement de la commission :

Art. 157 L'Etat favorise la réalisation de quartiers durables et d'espaces de proximité dédiés à la culture, aux sports et aux loisirs.

Par 41 non, 24 oui, 4 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

La présidente. Je soumetts au vote le texte de l'avant-projet.

L'Etat favorise la réalisation de quartiers durables.

Par 39 oui, 29 non, 1 abstention, l'alinéa est accepté.

Mis aux voix, l'art. 157

Quartiers durables

L'Etat favorise la réalisation de quartiers durables.

est adopté par 36 oui, 31 non, 1 abstention.

La présidente. Nous passons maintenant à un nouveau bloc. Les temps de parole sont donc remis à zéro et repartent pour sept minutes. Le bloc va de l'article 158...

Rumeurs. La présidente sonne la cloche.

La présidente. Un peu de silence, s'il vous plaît. Le bloc va de l'article 158 à l'article 164 et traite des sections de l'énergie, sécurité et santé. Nous commençons par valider le titre de la section 3 « Energie ». Monsieur le rapporteur, souhaitez-vous vous exprimer sur le titre de la section ?

M. Jean-Marc Guinchard. Oui, Madame la présidente, merci. « Energie » s'écrit avec « S ».

La présidente. Merci Monsieur le rapporteur. Je vois que M. Koechlin a demandé la parole. Est-ce que c'est pour s'exprimer sur le titre de la section ?

M. René Koechlin. Non, non, c'est une erreur, Madame la présidente. Je voulais simplement demander à ceux qui ont voté « oui » aux quartiers durables...

La présidente. Merci, Monsieur Koechlin.

M. René Koechlin. ... ce qu'ils entendaient par « quartiers durables ». Cela m'intéresserait de le savoir !

Rumeurs

La présidente. Merci Monsieur Koechlin. Vu qu'il n'y a pas de demande de parole sur la section, nous allons la voter.

La présidente sonne la cloche.

La présidente. Je prie les personnes de s'asseoir... Monsieur Rodrik. Donc, l'amendement de commission vise à rajouter un « s » à « Energie ».

Amendement de la commission :

Titre VI, Chapitre II, Section 3 Energies

Par 56 oui, 7 non, 2 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 158 Principes et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Comme vous l'aurez constaté, la commission a repris les textes de l'avant-projet concernant les alinéas 1, 2 et 3, avec une modification qui est la même que celle du titre à l'alinéa 1 : « L'Etat assure un approvisionnement suffisant en énergies » avec « s ». Merci.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole au groupe Verts et Associatifs pour la présentation des amendements de minorité. Monsieur Savary.

M. Jérôme Savary. Petite précision, Madame la présidente – merci pour la parole. Est-ce que c'est l'ensemble des amendements, tous compris, qui font partie de mon intervention présente ?

La présidente. C'est pour tous ceux qui sont sur l'article 158. Vous avez quatre minutes trente puisqu'il y a trois amendements sur l'article 158 que vous avez déposés.

M. Jérôme Savary. Très bien, nous allons nous partager la parole avec mon collègue Andreas Saurer. Pour vous dire que nous vous exposerons effectivement notre point de vue sur l'article et plus généralement sur les questions d'énergies dans le temps de parole du groupe et vous signaler, comme vous l'avez vu, que plusieurs amendements ont été déposés en commun à partir des amendements de minorité que nous avons déposés en commission. Pour clarifier l'ordre des votes d'ores et déjà, à l'attention notamment de la Présidence, vous signaler que l'amendement de minorité de notre groupe à l'alinéa 1 est retiré, de même que l'amendement de minorité à l'alinéa 3. Et vous signaler, comme le

reprendra Andreas Saurer tout à l'heure, que nous avons déposé un amendement pour transformer notre amendement de minorité portant sur l'alinéa 2 en nouvel article 158 ter, de manière à ne pas faire collisionner les débats et ces amendements. Voilà, je m'arrête pour l'instant pour cette partie-là et je passe la parole directement à M. Saurer, si vous le voulez bien.

La présidente. Je donne donc la parole à M. Saurer.

M. Andreas Saurer. Je vais intervenir sur deux amendements, l'amendement de l'article 158 alinéa 2 qui définit notre politique générale en matière de courant électrique et d'énergies renouvelables. Et puis il y a l'article 158 bis, c'est un article transitoire qui fixe des objectifs relativement précis en matière d'augmentation d'énergies renouvelables indigènes.

Par rapport aux énergies renouvelables, vous pouvez vous poser la question : « Mais, à quoi ça sert de développer les énergies renouvelables, compte tenu du fait qu'au nom de l'article 160E de la constitution actuelle, toute notre électricité provient des énergies renouvelables ? » Ce que nous introduisons, c'est la notion « indigènes », parce que, compte tenu du fait qu'au niveau de la Confédération, suite à l'accident assez dramatique de Fukushima, il a été décidé d'abandonner l'énergie nucléaire dans les vingt-cinq ans à venir, nous estimons qu'à Genève, nous ne pouvons pas nous contenter tout simplement de la situation actuelle, en disant : « Bon, nous, on a réglé le problème depuis une vingtaine d'années, on ne consomme pas d'énergie nucléaire, on consomme des énergies renouvelables. » Nous estimons qu'il est cohérent de faire un acte de solidarité au niveau national. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons introduire la notion d'énergies renouvelables indigènes. Maintenant, par rapport à cette énergie renouvelable, évidemment certaines personnes vont dire que c'est complètement illusoire. Il y a certains intervenants à ma gauche qui ne sont pas particulièrement à gauche mais qui disent que le remplacement de l'énergie nucléaire est totalement impossible, qu'on ne peut pas faire cela tout de suite. Par rapport à ces remarques, j'aimerais juste donner quelques exemples. Tout d'abord, je l'ai déjà mentionné il y a une année, il y a l'association DESERTEC qui est une association de la Deutsche Bank et de Siemens, qui prévoit un investissement extrêmement important au Sahara pour utiliser l'énergie solaire pour couvrir finalement 15 à 20 % de l'énergie électrique en Europe, et cela à un prix tout à fait concurrentiel. Juste pour vous montrer que même des grandes institutions financières et économiques ont compris que le développement de l'énergie renouvelable est tout à fait possible. Deuxièmement, je vous signale qu'il y a des études et des projets en Suisse, où on estime que si on couvre seulement à peine 2 % des toits, on peut construire l'énergie solaire équivalente à la centrale nucléaire de Leibstadt, qui produit 1'000 GW par année. Enfin, je peux vous citer la situation en Allemagne, l'Allemagne qui, en seulement dix ans, a augmenté la production d'énergie solaire d'une manière extrêmement importante, pratiquement de 10 %. Ce qui est possible en Allemagne devrait en principe également être possible en Suisse. Maintenant, la situation genevoise...

La présidente. Monsieur Saurer, excusez-moi, est-ce que vous voulez prendre sur votre temps de groupe ?

M. Andreas Saurer. Oui, une minute, je pense que ça devrait suffire. Donc, j'ai trois minutes pour mes amendements ?

La présidente. Vous venez de finir vos quatre minutes pour les amendements, maintenant, si vous voulez plus, c'est sur le temps de votre groupe.

M. Andreas Saurer. Tout à fait, je prends un peu plus, si vous permettez, Madame la présidente. Alors, à Genève... Notre proposition est basée sur l'énergie renouvelable indigène. Actuellement, il y a environ 25 % de la consommation électrique à Genève qui provient de la production indigène. Qu'est-ce que nous proposons, dans notre amendement

transitoire ? Qu'en 2025, 40 % doit être produit par des sources indigènes. Je ne sais pas si vous avez lu l'interview de M. Hurter dans *L'Hebdo* il y a quelque temps. Lui, il estime qu'en trente ans, on peut augmenter la production indigène de 30 %. Donc, si je tiens compte des propositions de M. Hurter, directeur général des Services industriels genevois (SIG), nous arrivons en 2040 à 55 %. Et ensuite, nous proposons en 2050, 75 %. Donc juste pour vous montrer que nos propositions transitoires, qui sont chiffrées, s'insèrent parfaitement bien dans les propositions des spécialistes en matière énergétique comme M. Hurter. Donc, notre proposition, techniquement, elle est tout à fait cohérente et faisable sur le plan technique. Il est important de tenir compte de ces propositions et de donner des indications très précises concernant la politique énergétique. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Saurer. Je donne la parole à M. Föllmi, rapporteur de la commission 4 pour les amendements de la commission 4.

M. Marco Föllmi. Merci Madame la présidente. Concernant l'alinéa 1, la commission 4 vous propose d'indiquer que ce soit le canton qui assure un approvisionnement suffisant en énergie, correspondant aux besoins de la population. Donc le terme « canton » viendrait à la place de celui d'« Etat ». A l'alinéa 2, nous avons mis cette fois-ci : « L'Etat met en œuvre des politiques permettant le développement des énergies renouvelables et la réalisation d'économies d'énergie. » Donc le terme « Etat » vient remplacer le pronom « Il met en œuvre des politiques etc. » Enfin, à l'alinéa 3, la commission a de nouveau mis le terme « canton » à la place du terme « il » de la commission 5. C'est intitulé de la manière suivante : « Le canton veille à ce que les énergies renouvelables soient utilisées de préférence à toute autre forme d'énergie. » Voilà, Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Föllmi. J'ouvre le débat aux groupes et donne la parole à M. Mizrahi, du groupe socialiste pluraliste.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. J'aimerais rapidement présenter les amendements que j'ai déposés avec M. Jérôme Savary, du groupe des Verts. Il s'agit en fait de la concrétisation des convergences de cet été sur la question des énergies. Je trouve important de le souligner parce que c'était un gros point de désaccord, notamment sur la question de la politique énergétique. L'avant-projet, de ce point de vue là, était insatisfaisant et l'ensemble des groupes de gauche avait des revendications à ce titre. Et là-dessus, nous avons pu trouver une formulation satisfaisante qui reprend les éléments importants de l'article 160E. Je tiens à souligner cette évolution positive. Ces éléments se traduisent par les amendements sur les alinéas 2 et 3. On a restructuré l'article. L'alinéa 2 reprend les principes de la politique énergétique qui figurent actuellement à l'article 160E alinéa 1 de la constitution. En ce qui concerne l'amendement sur l'article 158 alinéa 3, qui prévoit que « Les collectivités et établissements publics sont liés par les objectifs de la présente section, notamment dans le cadre de leurs investissements et lors de l'utilisation de leurs droits sociaux. », cette proposition reprend et synthétise l'article 160E alinéas 2 et 6. Et c'est dans le prolongement de ces convergences que nous avons proposé un amendement supplémentaire pour une reformulation de l'article 158 alinéa 1 – et nous avons aussi proposé d'y inclure « les énergies », avec un « s », pour suivre ce qui a été fait au niveau du titre. Etant précisé que nous sommes défavorables à l'amendement qui a été proposé par la commission 4, puisque l'approvisionnement énergétique incombe aux SIG qui ne sont pas seulement une institution cantonale mais aussi une institution qui émane des communes. Donc, il est nécessaire de parler ici de l'Etat et non seulement du canton. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. Je donne la parole à M. Savary, du groupe des Verts et Associatifs.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. Le groupe des Verts et Associatifs est très attaché à conserver les dispositions essentielles de la politique énergétique cantonale actuelle que l'on retrouve à l'article 160E. Cette politique repose sur quatre piliers. Le premier, c'est un objectif qui dit clairement que ce sont les principes de réalisation d'économies d'énergie, du développement des sources d'énergies renouvelables et indigènes et le respect de l'environnement qui président à la politique cantonale. Le deuxième pilier, c'est le fait que l'ensemble des collectivités et établissements publics, au centre desquels évidemment les SIG, sont liés par ces objectifs dans le cadre de leurs investissements et de l'utilisation de leurs droits sociaux. Le troisième pilier, c'est l'opposition, évidemment, des autorités aux installations de centrales nucléaires sur le territoire et au voisinage du canton. Et enfin, quatrième pilier : le rachat à des conditions adéquates des énergies d'origine renouvelable et l'interdiction des SIG de pratiquer des tarifs dégressifs non conformes aux objectifs de la politique cantonale. Pour nous, l'édifice sur lequel repose la politique énergétique cantonale doit comporter ces quatre piliers, c'est absolument fondamental. Et nous pensons que les amendements que nous vous proposons en commun avec les socialistes, qui irriguent à la fois les articles 158, 159 et 160, au sein d'une section « Energies » qui forme un tout, représentent ces objectifs et qu'ainsi, l'article 160E est maintenu dans ses principes essentiels. On trouve encore – il faut le préciser – d'autres dispositions qui sont en lien avec l'énergie dans d'autres articles : sur la mobilité, sur les questions d'aménagement ou encore le principe d'écologie industrielle que nous venons de voter. Cela veut dire aussi que nous sommes prêts, et nous sommes d'accord, à renoncer à certaines dispositions de l'article 160E de nature plus technique, par exemple quand on dit que dans le secteur immobilier, il s'agit d'établir des normes de consommation spécifiques d'énergie, « par exemple, consommation d'énergie par m³ chauffé et par année ». Voici une disposition certes importante mais qui nous semble pouvoir être rangée au niveau de la loi. Et je vous rappelle qu'à ce titre, nous avons une nouvelle loi sur l'énergie qui profite d'une légitimité populaire forte puisqu'adoptée en votation populaire il y a deux ans. Encore une remarque pour vous dire que nous nous opposerons à l'alinéa 1 de l'avant-projet. Pourquoi ? Parce que celui-ci dit clairement que les autres objectifs de la politique seraient mis sous le joug d'un approvisionnement suffisant, lié aux besoins de la population. Cela signifie que l'on reviendrait à la politique qui est menée au niveau fédéral depuis des lustres, à savoir que les objectifs d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables sont soumis à l'impératif d'abord productiviste de fournir suffisamment d'énergie. Tout cela nous bloque au niveau fédéral énormément, en tout cas jusqu'à il y a peu, sur les objectifs qui étaient en revanche très clairement énoncés dans la politique genevoise. A notre sens, au moment où il nous faut un véritable plan Marshall suite aux décisions fédérales, au moment où il nous faut nous convertir à l'écologie, qui est un mouvement irrévocable pour que nous puissions remplir les objectifs qui sont désormais les nôtres après les événements de cette année, alors que Genève, il y a vingt-cinq ans, était à l'avant-garde et proposait une vision visionnaire de la manière dont la politique énergétique allait évoluer, nous ne pouvons pas imaginer que notre canton se range désormais à l'arrière du peloton des cantons suisses. C'est pour cela que nous vous enjoignons à voter ces différents amendements communs.

La présidente. Merci Monsieur Savary. Je donne la parole à M. Kunz, du groupe Radical-Ouverture.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de revenir brièvement, pour commencer, aux remarques qui ont été faites devant cette Assemblée par M. Saurer. L'énergie solaire en Allemagne. C'est vrai, elle a probablement augmenté de 10 % au cours de ces dernières années, et cela grâce aux aides colossales de l'Etat allemand qui se sont chiffrées par dizaines de milliards. Et aujourd'hui, l'énergie solaire compte pour 1 %, même pas, de la consommation totale de l'énergie allemande. C'est juste pour mettre les choses en perspective et pour que nous ne tombions pas, nous aussi, dans les rêveries de certains. S'agissant de la consommation d'énergie à Genève. C'est vrai, à Genève, nous consommons de l'énergie propre à raison de 25 %. C'est l'énergie que nous

produisons nous, ici, grâce à Verbois, grâce aux Seujets, et c'est vrai que cela correspond au quart de la demande genevoise...

Une voix s'élève.

M. Pierre Kunz. ... Solaire, un peu, oui, probablement 1 ou 2 % au plus. L'augmentation de la production de l'énergie propre à Genève d'ici 2050 est possible. Elle est possible, et là nous avons le choix. Soit, comme les Verts, nous soutenons (ou en tout cas ils soutenaient) la mise en place d'une énergie produite par une usine à gaz, ce qui évidemment est totalement en contradiction avec tout ce qu'on nous a raconté tout à l'heure s'agissant de la protection de notre climat. Ou bien alors, beaucoup plus intelligent, nous construisons un deuxième barrage, le barrage de Conflan qui, lui, permettra d'atteindre les mêmes objectifs. Mais il faudrait que, là aussi, on soit d'accord sur les objectifs et qu'on fixe des priorités, et non pas qu'on mélange. Quant à l'énergie propre qui serait consommée, à Genève, à 100 %, Mesdames et Messieurs, cette affirmation découle de la plus grande escroquerie des autorités genevoises au cours de ce dernier quart de siècle, qui est celle qui consiste à faire croire aux Genevois que les SIG achètent partout de l'énergie propre. C'est un mensonge pur et simple ; j'ai déjà expliqué pourquoi, je n'y reviendrai pas. Parlons maintenant des articles 158 et 158 bis. Ces articles – après tout, c'est une bonne occasion –, nous incitent à revenir sur la manière dont les Verts entendent résoudre les problèmes environnementaux, soit leur manière autoritaire. Il est de bon ton, dans ces milieux, de mettre en œuvre la méthode du « y a qu'à, faut qu'on » pour résoudre les problèmes liés au gaspillage de l'énergie. Cette méthode, elle consiste en l'occurrence à limiter autoritairement l'approvisionnement énergétique. Plusieurs formules de ce type nous ont été offertes au cours de ces deux dernières années par nos collègues, dont heureusement ne subsistent plus dans nos travaux que quelques traces. Mais des traces, on en retrouve encore dans les amendements qui ont été présentés par les Verts au sujet de l'article 158 et aussi, pire que tout, de l'article 158 bis, des amendements qui ont en partie été, heureusement, retirés. Les manifestations de cet autoritarisme ne se fondent – il faut bien que nous nous en persuadions – sur aucune étude sérieuse des réalités économiques, techniques et sociales. Elles ne sont fondées sur aucune évaluation sérieuse des conséquences des mesures proposées si elles devaient être appliquées. Elles sont le résultat de ce que je n'hésite pas à qualifier de rêveries éveillées, certes louables dans leurs objectifs, mais extrêmement dangereuses dans la pratique. Pour vous donner un exemple : témoigne de la faiblesse de ce genre de propositions le dernier rapport d'une association que certains d'entre vous connaissent, le dernier rapport de Noé21, c'est celui qui est intitulé « Plan Climat Cantonal : 1 an après, où en est-on ? » Ce rapport, met en lumière, malgré lui, la légèreté avec laquelle, en matière de protection environnementale, les écologistes posent leurs objectifs. Ceux de Noé21... Il est là, vous pouvez le consulter, je le tiens à votre disposition. Ceux de Noé21 paraissent aujourd'hui carrément farfelus au lecteur de leur rapport. Et les graphiques qui illustrent ce rapport sont la preuve du caractère totalement incohérent et non scientifique de ces gens-là. Et c'est de ces gens-là que s'inspirent nos collègues, pour une bonne part. En conséquence, Mesdames et Messieurs, notre groupe rejettera, parce qu'ils sont inspirés des mêmes méthodes de travail, tous les amendements de minorité déposés par les Verts à propos des deux articles mentionnés. Par contre, nous suivrons les amendements de convergence relatifs à l'article 158. Et puis, quand même, nous voterons aussi, parce que nous avons envie de faire plaisir, l'amendement déposé par les Verts au sujet de l'alinéa 2, même s'il est un peu curieux, tant il est vrai que nul n'est vraiment censé ignorer la loi, les communes et les établissements de droit public, encore moins que les autres. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Kunz. Il reste une minute dix aux radicaux pour l'ensemble du bloc. Je donne la parole à M. Ducommun, du groupe SolidaritéS.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. On entend beaucoup le mot « convergence », ces derniers temps. Je crois qu'il y a une semaine, on a vu les tristes résultats liés à ce mot. Aujourd'hui, nous avons la même déception. Le groupe socialiste, le groupe Verts avaient dit qu'ils voteraient « non » à l'article 158. Ils voteraient « non » parce que cet article est pour l'augmentation de l'énergie et, en fait, il est en liaison avec la volonté de maintenir d'une manière ou d'une autre le nucléaire. Et moi, j'avais entendu des gens socialistes et Verts dire : « Forcément qu'on vote « non » parce que c'est en totale contradiction avec la position anti-nucléaire. » Et puis, au nom de la convergence, tout d'un coup, pouf ! C'est vrai qu'on supprime quelque chose qui est dit, « besoins de la population », mais on garde exactement le même article qui parle d'une production d'énergies « suffisante ». C'est quoi, « suffisante » ? Parce que le problème de l'approvisionnement suffisant en énergies, il dépend du mode de civilisation, du mode de fonctionnement d'une société. Et lorsqu'on y ajoute un « s », je me permets de me demander si ce « s » n'est pas là pour dire qu'il y en a plusieurs et donc que cela n'exclut pas le nucléaire – puisqu'il y en a plusieurs, allons-y. Le « s » permet d'avoir le nucléaire. Donc, nous refuserons cet amendement. Nous trouvons qu'il est totalement dans une vision productiviste et sans aucune relation avec le problème posé par le productivisme, qu'en principe les gens de gauche et les écologistes prennent en compte. Donc nous ne le voterons pas. Par contre, je discuterai sur l'article 160E au moment où on abordera cet article. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun. Je donne la parole à M. Genecand, du groupe G[e]avance.

M. Benoît Genecand. Merci Madame la présidente. Manifestement, il y en a qui ont besoin de s'énervier pour ne pas s'endormir. Pour une fois, on a quelque chose où il semble que cela avance dans le bon sens, mais je suis sûr qu'on aura encore des larmes et des cris, parce que c'est absolument inacceptable de se rapprocher, de discuter et de convenir de choses raisonnables, cela relève de la haute trahison. Alors, nous nous tiendrons à ces propositions, qui sont effectivement une amélioration. Je voulais simplement prendre la parole concernant l'alinéa 1 que nous souhaitons maintenir. « L'Etat assure un approvisionnement suffisant en énergies. » Nous sommes d'accord avec la proposition des socialistes pluralistes qui vise à le simplifier en ne disant plus « correspondant aux besoins de la population ». Pourquoi nous sommes d'accord ? Parce que nous pensons, finalement, que c'est à la population de décider. Il y a ici une aporie, comme disent les philosophes, dans la pensée des Verts : il faut tout le temps la consulter, et quand elle consomme de l'électricité, alors là, il faut l'éduquer. Mesdames et Messieurs, je vous encourage vraiment à regarder les premiers rapports sur le Pommier ; c'est un exemple. Le Pommier, c'est un quartier d'habitations où on a été très loin dans Minergie, Minergie plus, Minergie beta en veux-tu en voilà. Sur le papier, c'est magnifique. Le problème, c'est que, dans les immeubles, il y a des gens, et que les gens, ils ne sont pas magnifiques. Ils continuent d'ouvrir les fenêtres, ils continuent de prendre des bains, ils continuent de se doucher... Malheur ! Ils continuent de vivre. Et donc, ils continuent de consommer beaucoup plus que ce que les ingénieurs avaient prévu sur leurs grands papiers. Et moi, je m'excuse, si effectivement l'énergie doit devenir notre affaire, c'est la population qui, la première, doit se bouger. Et je ne dis pas qu'elle ne doit pas le faire, mais je dis que supprimer, à cet endroit-là, la mission pour l'Etat de pourvoir à une énergie en suffisance pour les besoins de la population, c'est infantiliser cette même population que l'on veut consulter par ailleurs. Soit elle estime que ce problème est grave et elle change ses comportements, et là on a une chance de régler nos problèmes d'énergie. Soit on se contente, ici et là, de penser que simplement en rédigeant un article de plus, en disant « l'Etat fait ci », en disant « on condamne ça », en disant « il faudrait changer ci », on a réglé le problème, et c'est une série de tigres de papier qui n'arriveront à rien du tout. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Genecand. Je donne la parole à M. Eggly, du groupe des Libéraux & Indépendants.

M. Jacques-Simon Eggly. Merci Madame la présidente. Au fond, en politique, nous avons tous nos contradictions – nous avons sûrement les nôtres, mais l'extrême gauche a sans nul doute les siennes. Quand on entend dire qu'il faudrait, au fond, une autre société et que le mot « approvisionnement suffisant » est quelque chose qui nous bloquerait dans une société qu'il faudrait quitter et qu'il faudrait tout autre chose, c'est oublier que la condition d'un approvisionnement suffisant en énergies est indispensable pour avoir une économie suffisamment prospère, et donc indispensable pour avoir tous les progrès sociaux que d'aucuns, d'ailleurs à juste titre, réclament pour l'ensemble de la population. Donc, je dois dire que mettre dans la constitution d'un canton, comme d'ailleurs à l'échelon d'un pays, l'exigence qu'il faut un approvisionnement suffisant, cela me paraît fondamental. Il est assez étonnant que ceux qui défendent la répartition de la prospérité puissent imaginer qu'il puisse y avoir une telle répartition sans un approvisionnement énergétique suffisant. Cela dit, en ce qui concerne maintenant la stratégie, en ce qui concerne les sources d'énergie. Alors là, j'ai eu l'impression tout à l'heure, notamment en entendant M. Saurer, qu'on revenait au débat sur l'agriculture. C'est-à-dire qu'il y a quand même toujours cette tentation d'ancrer pour, je dirais, l'éternité l'idée de l'auto-approvisionnement, avec une tendance au protectionnisme. Moi, je crois en effet que la stratégie doit être de pousser à ce que nous soyons de plus en plus utilisateurs des énergies renouvelables. Je crois à l'élargissement, à l'augmentation des énergies renouvelables dans la part d'énergie que nous consommerons. La question qui se pose, y compris à l'échelon national, c'est à quel rythme, comment, pour assurer aussi l'approvisionnement suffisant, donc ne pas tomber sur le problème de la pénurie, avec toutes les conséquences. C'est la grande interrogation sur la question du moratoire nucléaire. Si on peut quitter le nucléaire sans prendre le risque d'un rationnement d'énergie qui aurait des conséquences économiques et sociales considérables, tant mieux. Mais la question est de savoir si on le fait uniquement parce qu'on y est obligé, au fond, par l'émotion de la population ou si on le fait de manière rationnelle. Ce sera un grand débat national et aussi cantonal. Mais alors, de mettre dans la constitution que cela doit être des énergies renouvelables indigènes, mais moi, j'espère bien que, du point de vue stratégique, on aura un jour une connexion européenne et internationale des énergies renouvelables. Il n'y a aucune raison pour que nous n'ayons pas ces connexions et je ne crois pas que nous devions – pas plus d'ailleurs que dans l'agriculture – nous replier sur nos propres sources d'énergie. Nous dépendrons, demain comme hier et comme aujourd'hui, de la production d'énergie et de la distribution d'énergie qui nous vient d'ailleurs. Alors, énergie renouvelable comme but stratégique en en augmentant sa part, oui, mais pas forcément uniquement indigène, parce que cela n'y suffirait sûrement pas, y compris pour les énergies renouvelables.

La présidente. Merci Monsieur Eggly. Je donne la parole à M. Velasco, du groupe socialiste pluraliste.

M. Alberto Velasco. Merci Madame la présidente. En entendant tout à l'heure M. Kunz, je me suis interrogé s'il y avait vraiment eu accord ou pas au sujet de ces articles. A ce que j'entendais là, vous avez carrément massacré tout. Vous critiquez par exemple les Verts en disant qu'ils sont rêveurs, qu'ils travestissent la réalité, mais vous, alors, Monsieur Kunz, vous n'y allez pas de main morte ! Prétendre à la population genevoise qu'avec Conflan, on pourra satisfaire les besoins de manière autochtone, c'est faux. Et votre parti refuse justement de voter la centrale de chaleur-force qui est, elle, une avancée en matière d'autonomie d'énergie. Et je vous avertis qu'en Allemagne, justement, on les vote. Alors, Monsieur Kunz, vous tenez un double langage. Il faut savoir ce que vous dites. Et j'aimerais savoir si votre parti, enfin si les gens d'en face vont voter les amendements d'accord ou pas, parce qu'il y a l'article 160E qui est pendant et qui est important dans ce canton. Et je dis cela à M. Genecand qui a tenu un discours ici, à tel point que je me suis dit : « c'est

formidable ». Mais Monsieur Genecand, la personne qui est à côté de vous nous dit que cela ne va pas, qu'elle ne vote pas les amendements d'accord. Alors, il faut savoir ce que vous faites ce soir. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Velasco. Je donne la parole à M. Lador, du groupe des Associations de Genève.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Notre collègue Kunz a mentionné directement et mis en accusation une des associations membres de la Fédération associative genevoise (FAGE), et je me dois effectivement d'y répondre. Je regrette ce genre de techniques, de montrer du doigt. Nous avons toujours nous-mêmes évité – j'espère que nous ne l'avons pas trop fait – d'aller comme cela mettre au pilori des gens qui sont à l'extérieur de notre Constituante. Je trouve ceci déplacé, d'autant que ce n'était pas trop difficile pour M. Kunz de trouver ce document puisque c'est nous qui vous l'avions, à toutes et tous, distribué lorsque, lors du dernier débat, nous avons parlé des questions touchant au climat. Alors, je pense que la première des choses, c'est qu'il fallait parler de ce qui est le cœur de la question de ce rapport qui concerne le climat. Bien entendu, le climat et l'énergie, c'est lié, vous avez raison de ce point de vue là, mais je tiens à vous rappeler que les schémas qui sont présentés là-dedans sont des schémas qui sont basés sur des recherches d'abord suisses (de l'Université de Genève, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich), sur des recherches de l'office fédéral de l'énergie (notamment les scénarios qui ont été élaborés par l'office fédéral de l'énergie qui sont donc, si j'ai bien compris, si nuls, incompetents, ascientifiques et tout ce qu'on a pu entendre) ainsi que d'instances internationales comme le GIEC. Je tiens à rappeler, et cela a déjà été dit par d'autres ici, que ce qu'il y a d'absolument fascinant, c'est de voir comme Genève, qui pourtant avait le potentiel de faire beaucoup mieux, donne l'impression – et les débats que nous avons maintenant semblent aller dans ce sens – de tenir à s'efforcer de rester dans la queue du peloton des cantons suisses. Aujourd'hui, à Zurich, à Berne, en Suisse allemande, le véritable débat qui engage les ingénieurs, les administrations et une grande partie des entreprises, c'est comment atteindre une société à 2000 watts. Mais ici, je ne l'ai pas entendu, on a vraiment l'impression d'en être à des kilomètres. On a l'impression que Genève tient absolument à vouloir rester en dehors des réalités. Ce que je regrette dans ce qui nous a été présenté par notre collègue Kunz, c'est qu'il n'y a pas eu d'arguments de substance, mais uniquement la volonté d'insulter et de mettre au pilori une association qui, pourtant, a fait un travail qui aurait dû être fait par les instances publiques : de voir quels sont les scénarios qui permettraient à Genève de répondre aux défis climatiques tels qu'ils sont définis aujourd'hui par les instances internationales. C'est cela, ce rapport, et ceci n'a pas été fait et, finalement, c'est la société civile qui s'attelle à ce genre de tâches. Et je crois qu'on devrait plutôt utiliser ceci comme base d'arguments plutôt que simplement le démolir, comme cela a été fait. En ce qui concerne la notion de l'approvisionnement suffisant, je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure par les Verts sur ce sujet. Et je voudrais souligner que, justement, un autre élément qui nous manque, ce n'est pas simplement le fait de donner un objectif d'une société à 2000 watts, mais c'est le fait qu'aujourd'hui, nous devons absolument entrer dans une véritable transition énergétique. Et selon ce que l'on entend maintenant de plus en plus, c'est une sorte de refus d'essayer de trouver des freins, pour ne pas entrer dans une transition énergétique. C'est bien le problème, avec cette définition : la notion d'approvisionnement suffisant, c'est ce qui a été utilisé jusqu'à tout récemment pour assurer une base à l'énergie nucléaire et pour ne pas faire les efforts en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. Alors que la Suisse, il y a dix ou quinze ans en arrière, était pionnière dans ce domaine, elle ne l'est plus. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas voulu faire les efforts et les investissements qui étaient nécessaires. Alors, chers et chères collègues, vous parlez de pénurie et vous essayez – ce n'est pas la première fois, vous l'avez déjà fait plusieurs fois ce soir – de nous accuser, nous, d'être des autoritaristes et de vouloir imposer un rationnement ou de la pénurie. Mais vous semblez avoir oublié une chose. Que je sache, les énergies fossiles sont limitées. Les énergies fossiles, par nature (c'est bien le mot), arrivent à un terme. Il y a bien, ensuite, une

pénurie des énergies fossiles. Et c'est bien de cela qu'il faut parler et c'est bien ceci, le défi. Et c'est pour cela que les différentes propositions des Verts sont à soutenir car elles nous permettent d'entrer dans une véritable transition pour éviter la pénurie. Je vous remercie de votre attention.

Des applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Lador. Je donne la parole à M. Mouhanna, du groupe AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Tout d'abord, peut-être une remarque. Ces temps-ci, on a vu dans plusieurs pays des inondations extrêmement dramatiques, que ce soit par exemple en Thaïlande, dans le sud de la France, en Italie, on a vu aussi parfois que le tiers du Bangladesh était recouvert d'eau, ce qui veut dire qu'il y a beaucoup d'endroits où, peut-être, la seule chance de survie, c'est d'avoir des arches de Noé. Et je souhaite à M. Kunz, vraiment, d'échapper à la noyade une fois et d'être dans une arche de Noé pour qu'il puisse contempler les dégâts que le dérèglement climatique et le réchauffement climatique sont en train de faire au niveau de notre belle planète. Cela, c'est la première remarque. La deuxième remarque, il y a M. Genecand qui se réfère au droit de la population, du peuple de décider. M. Genecand fait partie d'une majorité de cette Assemblée qui, justement, s'est battue et a obtenu une majorité pour que, soi-disant, la représentation parlementaire remplace le peuple. C'est bizarre, quand même : d'un côté, il faut laisser le peuple et, de l'autre, il faut lui dénier ses droits démocratiques parce qu'il y aurait des représentants qui auraient un chèque en blanc. Mais puisqu'on parle des droits populaires, rappelons quand même que le peuple s'est déjà prononcé, sur l'article 160E. Le peuple a dit ce qu'il voulait, très largement. Et, par conséquent, ceux qui prétendent parler au nom du peuple ont intérêt à relire un peu les textes de la constitution actuelle et dans quelles conditions ils ont été décidés. Cela, c'est la deuxième remarque. Et la troisième remarque, là encore, on nous parle de convergence, d'accord, etc. Je tiens à dire une chose, c'est que nous sommes absolument contre tout article, tout amendement, toute disposition proposés qui pourraient d'une manière ou d'une autre affaiblir ou remettre en cause l'article 160E de la constitution actuelle. Une dernière remarque, par rapport à ce qu'a dit M. Eggly quand il parle de l'approvisionnement suffisant, qu'il faut qu'on ait suffisamment d'énergie et que les énergies renouvelables et les autres formes d'énergie ne sont pas suffisantes. Vous savez, il n'y a pas mille manières, parce qu'on a des réacteurs nucléaires à côté de chez nous – en France, il y en a quelques uns, en Allemagne qui, d'ailleurs, est allée dans le sens de l'arrêt de la production d'énergie par le nucléaire. Imaginez qu'il y ait une catastrophe à côté de chez nous et qu'il n'y ait plus cet approvisionnement. Qu'est-ce qu'on va faire, si on n'a pas anticipé, si on n'a pas fait le nécessaire pour investir ? Parce que, évidemment, ça coûte plus cher aujourd'hui, mais avec le temps, avec ce qui peut se passer, parce que nous sommes, comme je l'ai souvent entendu, en train de rédiger une constitution pour des générations... Eh bien, qui peut dire aujourd'hui que le nucléaire va être le sauveur suprême au niveau de l'énergie ? Cela peut être la fin du monde, aussi. Tout est possible, personne ne sait. Puisqu'on parle des générations futures, si nous voulons préserver ces générations futures et leur offrir une planète propre et viable, il faut absolument que dès maintenant, on fasse tout le nécessaire pour qu'il y ait un investissement conséquent, un investissement qui permet d'aller dans le sens du remplacement de l'énergie qu'elle soit fossile ou nucléaire par une énergie renouvelable. Et simplement, j'invite aussi ceux qui prétendent qu'on ne voudrait pas que les gens puissent se chauffer, et tout le reste... Quand je lis dans les différents articles l'objectif qu'il faut développer les énergies renouvelables, cela veut dire aller dans le sens de la satisfaction des besoins des gens, mais pas par une énergie qui, elle, menace la planète, mais par d'autres formes d'énergie qui, justement, permettent de préserver la planète. Donc, nous sommes absolument contre tout affaiblissement de l'article 160E. Et qu'on n'essaie pas de nous induire en erreur en nous faisant croire : « Vous savez, ça, c'est un amendement qui est très bien. ». Comme on a parlé d'accord, c'est qu'il y a certainement

des contreparties et nous attendons de voir. Et, en attendant, nous voulons rejeter l'ensemble de ces amendements qui nous laissent dans l'ignorance de savoir quels sont les autres termes de l'accord concernant l'article 160E.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je donne la parole à M^{me} Gisiger, du groupe PDC.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Il est évident dans cette Assemblée que, selon le dogme que l'on défend, les chiffres sont plus ou moins variés mais aussi plus ou moins variables. Dans les interventions des préopinants, nous avons certes entendu des perspectives intéressantes – le Sahara –, des perspectives dignes d'intérêt – l'ensoleillement du Sahara (probablement pas pour nous tout seuls, n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs). Puis nous demandons à l'Etat d'assurer pour la population des besoins en énergie. Je pense que c'est la responsabilité de l'Etat, en effet, de le faire et d'avoir, pour les besoins de la population, un approvisionnement suffisant. Aujourd'hui, dans la situation dans laquelle nous sommes, je crois que personne dans cette salle, et je ne l'ai pas entendu jusqu'à aujourd'hui, peut parler d'énergies renouvelables en ayant en arrière-pensée l'idée de dire : « Mais attendez, on va vous fourguer encore un petit peu de nucléaire. » Soyons clairs : si les énergies sont renouvelables, ce n'est pas de l'énergie nucléaire ni des énergies fossiles que l'on parle. Cela étant, pour faire tous ces très, très beaux programmes, peut-être n'avons-nous pas été assez anticipatifs et n'avons-nous pas mis suffisamment de moyens à disposition de ces énergies car, pour pouvoir les développer – on le voit très bien dans tous les pays qui nous entourent –, il faut beaucoup de moyens. Les Etats-Unis en ont mis énormément, de ces moyens, à des fins pas souvent très reluisantes. Nous voulons laisser aux générations futures une marge de manœuvre. Donc, le PDC n'entrera pas dans les dispositions qui mettent des chiffres. Mais le PDC soutiendra les articles de convergence. Et pourquoi pas, par rapport au premier article que nous avons présenté qui disait que nous tendrons à l'effort de nous passer du nucléaire ? Laissez-nous au moins le crédit d'avoir été capables de penser autrement, si ce n'est de penser comme les dogmes. Je voudrais citer quelques propos de M^{me} Leuthard. A la question qu'on lui posait : « Si les centrales nucléaires disparaissent, il faudra remplacer 40 % du courant par des alternatives. Par ailleurs, la politique climatique vise une réduction des émissions de CO². Comment combiner tout cela ? », M^{me} Leuthard a répondu ce à quoi nous pouvons adhérer : « Le nucléaire ne doit pas être remplacé du jour au lendemain, mais par étapes. » Je crois que n'importe qui dans cette Assemblée peut, même s'il est contre le nucléaire, avoir le bon sens de se dire « oui ». « La priorité est aux efforts d'économie et d'efficacité et à l'extension des énergies renouvelables. » Très bien. « Si cela n'atteint pas la mesure souhaitée, nous devons recourir provisoirement aux sources d'énergies fossiles. » Ecoutez, oui, mettons-nous devant la réalité des choses. « Ceci n'est certes pas idéal, mais c'est peut-être aussi compatible avec les objectifs de CO² vu l'obligation de compenser à 100 %. » Donc, Mesdames et Messieurs, allons de l'avant, ne nous prêtons pas des intentions mesquines, diaboliques ou manichéennes, mais permettons-nous, dans cette constitution, pour les générations suivantes, d'avancer et de donner à ces articles dits de convergence et que nous appuierons la légitimité qu'ils sont en droit d'avoir. Je vous remercie.

La présidente. Merci Madame Gisiger. Je donne la parole à M. Kunz, du groupe Radical-Ouverture, en précisant qu'il reste un peu plus d'une minute.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. En une minute, que je précise deux ou trois choses. D'abord, vous m'avez entendu aujourd'hui, un peu souvent peut-être, d'une manière assez virulente à l'égard de certaines positions écologistes qui me paraissent extrêmes. Pourquoi j'ai insisté là-dessus aujourd'hui ? C'est l'occasion qui fait le larron, en quelque sorte. Il semble qu'ici, tout le monde a oublié une chose : la Suisse est le pays qui, au monde, dispose d'un système de protection de son environnement qui est le meilleur. Dans les classements internationaux établis dans ce domaine, nous sommes les meilleurs, avant

tous les autres pays de la planète. Premier point. Deuxième point, c'est pour cela que, quand des gens comme ceux de Noé publient des rapports et établissent des hypothèses comme celles qu'ils établissent, ils doivent assumer. Je prends simplement l'exemple de la consommation électrique. Entre 1980 et 2008, la consommation électrique à Genève n'a pas arrêté de monter. Et tout d'un coup, en 2008, ces gens-là décident qu'elle va baisser. Et en 2050, elle sera arrivée pratiquement à zéro – enfin, s'agissant des émissions de CO₂ liées à cette consommation, pardon. Mais c'est tout simplement incohérent et irréaliste. Maintenant, pour répondre encore à M. Velasco, qui n'écoute jamais que la moitié de ce qu'on dit. D'abord, il est évident que notre groupe Radical-Ouverture va voter les accords de convergence...

La présidente. Monsieur Kunz, je vous prie de conclure.

M. Pierre Kunz. ... Je l'ai dit, mais on ne m'a pas écouté. Et puis, deuxièmement, je n'ai jamais dit que Conflan allait permettre l'auto-alimentation énergétique de Genève. J'ai dit que c'était une alternative intelligente à l'usine à gaz qui, elle, pollue, alors que l'énergie produite par Conflan ne polluera pas. Dernier point : il restera quand même 60 %, effectivement, d'énergie à acheter à l'extérieur et – désolé, Monsieur Velasco – elle sera d'origine probablement à 100 % nucléaire.

La présidente. Merci Monsieur Kunz. Je donne la parole à M. Rodrik, du groupe socialiste pluraliste.

M. Albert Rodrik. Merci Madame la présidente. Je voudrais, après tous ces efforts oratoires et scientifiques, revenir à la politique. Pourquoi avons-nous un problème justement avec l'énergie nucléaire ? Parce qu'on nous l'a vantée comme bon marché et comme non polluante – la plus grande supercherie du siècle. Nous avons un problème parce qu'elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout et que tous les problèmes qu'elle crée sont dangereux pour la planète et dangereux pour l'humanité. C'est pour cela que nous avons un problème et c'est pour cela que nous devons prendre des précautions à propos de ce que nous disons et faisons. Voilà. Nous savons maintenant, après tout ce qui se passe depuis un certain nombre d'années, que nous ne nous en tirerons pas sans envisager l'entrée dans une société de frugalité. Alors, autant se le dire clairement et simplement. Merci Messieurs-dames.

La présidente. Merci Monsieur Rodrik. Il n'y a plus de demande de parole. Je vais donc clore le débat. Monsieur Ducommun ?

M. Michel Ducommun (*Hors micro*). On passe au vote, je demande le vote nominal.

La présidente. Le vote nominal est demandé. Est-ce qu'il est suivi ? Il est suivi, pour l'ensemble de l'article. Nous allons commencer par le titre.

Art. 158 Principes

Pas d'opposition, adopté.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 1 pour lequel nous avons d'abord un amendement de M. Mizrahi. Ensuite, il y a un amendement de la commission 4 et finalement il y a le texte de l'avant-projet. Nous allons les voter dans le sens que je viens de vous dire.

Art. 158 al. 1 Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :
L'Etat assure un approvisionnement suffisant en énergies.

**Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste)
à l'article 158 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NVT
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI

Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 44 oui, 24 non, 1 abstention, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est accepté.

L'amendement de la commission 4 :

Art. 158 al. 1 Le canton assure un approvisionnement suffisant en énergie, correspondant aux besoins de la population.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement du groupe socialiste pluraliste).

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 158 al. 1 La politique de l'Etat en matière d'approvisionnement, de transformation, de distribution et d'utilisation de l'énergie est fondée dans les limites du droit fédéral, sur le primat de la conservation de l'énergie, puis sur le développement prioritaire des sources d'énergie renouvelables et le respect de l'environnement.

est retiré.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 2 pour lequel nous avons un amendement de MM. Savary et Mizrahi... A pardon, normalement, il y avait l'amendement de la commission 4, mais vu que le premier amendement de la commission 4 est tombé, cela ne sert à rien de le voter. Il n'a pas de sens, il tombe. Donc, pour l'alinéa 2, il ne reste que l'amendement de MM. Savary et Mizrahi et le texte de l'avant-projet. Je vous lis le texte de l'amendement.

Art. 158 al. 2 Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

La politique énergétique de l'Etat est fondée, dans les limites du droit fédéral, sur les principes de la réalisation d'économies d'énergie, du développement prioritaire des sources d'énergie renouvelables et indigènes, et du respect de l'environnement.

**Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et
M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste)**

à l'article 158 alinéa 2

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	ABS
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	ABS
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON

Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	ABS
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	ABS
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	ABS
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	ABS
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 50 oui, 10 non, 10 abstentions, l'amendement des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste est accepté.

L'amendement de la commission 4 :

Art. 158 al. 2 L'Etat met en œuvre des politiques permettant le développement des énergies renouvelables et la réalisation d'économies d'énergie.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste).

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

L'art. 158 al. 2 Le besoin global en courant électrique et le besoin en énergie pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments doivent être en principe couverts par des énergies renouvelables et indigènes.

est retiré.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3 pour lequel il y a de nouveau un amendement de MM. Savary et Mizrahi, un amendement de la commission 4 et le texte de l'avant-projet. Nous commençons par l'amendement de MM. Savary et Mizrahi.

Art. 158 al. 3 Amendement de M. Jérôme Savary (Verts & Associatifs) et M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

Les collectivités et établissements publics sont liés par les objectifs de la présente section, notamment dans le cadre de leurs investissements et lors de l'utilisation de leurs droits sociaux.

**Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et
M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste)
à l'article 158 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	NVT
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	ABS
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	ABS
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON

Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	ABS
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	ABS
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	ABS
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	ABS
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	ABS
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 42 oui, 15 non, 12 abstentions, l'amendement des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste est accepté.

L'amendement de la commission 4

Art. 158 al. 3 Le canton veille à ce que les énergies renouvelables soient utilisées de préférence à toute autre forme d'énergie.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste).

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 158 al. 3 Les investissements énergétiques de l'Etat s'inscrivent dans les objectifs de la présente section. Les institutions de droit public sont liées par ces objectifs dans l'utilisation de leurs droits sociaux.

est retiré.

Mis aux voix, l'art. 158 tel qu'amendé

Principes

¹ L'Etat assure un approvisionnement suffisant en énergies.

² La politique énergétique de l'Etat est fondée, dans les limites du droit fédéral, sur les principes de la réalisation d'économies d'énergie, du développement prioritaire des sources d'énergie renouvelables et indigènes, et du respect de l'environnement.

³ Les collectivités et établissements publics sont liés par les objectifs de la présente section, notamment dans le cadre de leurs investissements et lors de l'utilisation de leurs droits sociaux.

Article 158 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	ABS
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	ABS
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NVT
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardioli	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	OUI

Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	ABS
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 50 oui, 10 non, 10 abstentions.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 158 bis Disposition transitoire qui est un amendement de minorité. Je donne la parole aux Verts et Associatifs pour présenter leurs amendements. Monsieur Saurer.

M. Andreas Saurer. Merci Madame la présidente. C'est l'intervention que j'ai faite tout à l'heure. Je ne vais pas la répéter. Je pense que toute l'Assemblée m'a suivi, consciencieusement et a été convaincue par mon argumentation. Je suis certain que vous allez nous suivre.

La présidente. Merci Monsieur Saurer. Je donne la parole à M. Savary, toujours sur le temps de présentation des amendements.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente, pour donner encore quelques compléments sur cet article. Il a beaucoup été question de comment allons-nous faire pour supporter la thèse de la consommation d'énergie, des économies d'énergie qu'il nous faudra faire d'une manière ou d'une autre ces prochaines années. Cette disposition transitoire donne les clés simples et les objectifs pour y arriver. La première chose à faire, c'est de compter sur l'accroissement de notre production renouvelable et indigène – on a cité le projet de Conflan qui sera certainement réalisé ces prochaines années et qui nous permettra d'atteindre l'objectif de l'alinéa 2, à savoir 40 % de courant électrique renouvelable et indigène. C'est un objectif tout à fait réaliste et à portée de main que nous vous proposons. Ensuite, il y a deux solutions, soit nous nous attaquons à la mobilité – on sait que c'est un secteur compliqué et évidemment très sensible politiquement – soit nous nous attaquons au secteur immobilier, à la question des chauffages où là la technique et la structure du domaine font que les objectifs peuvent être atteints beaucoup plus rapidement. C'est pour cela que nous proposons, d'une part, que les nouveaux immeubles soient autoproducteurs à 100 % – c'est déjà possible, la Ville de Genève vient d'inaugurer un immeuble tout à fait autosuffisant en matière énergétique – et pour le parc immobilier plus ancien, avec des difficultés évidemment plus grandes, nous donnons des objectifs quantitatifs échelonnés pour arriver à 100 % d'autosuffisance en 2050, évidemment, là où la technique permettra de le faire. Voici pourquoi nous vous invitons à nous soutenir dans cet amendement.

La présidente. Merci Monsieur Savary. J'ouvre le débat au groupe sur l'article 158 bis. Il n'y a pas de demande de parole. Nous allons donc passer en procédure de vote. Je vais vous lire l'amendement des Verts et Associatifs. Il y a plusieurs alinéas, mais ils ont été déposés en une fois. Il n'y aura donc qu'un seul vote.

Amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Article 158 bis (Disposition transitoire / nouveau)

¹ L'Etat atteint les objectifs fixés à l'article 158 dans les limites de ses compétences et compte tenu du droit de rang supérieur.

² Le besoin global en courant électrique doit être couvert à partir de 2025 à raison de 40 % au minimum et à partir de 2050 à raison de 75 % par des énergies renouvelables indigènes.

³ Le besoin en énergie pour le chauffage et pour l'eau chaude des bâtiments construits légalement avant l'adoption de la constitution ou pour lesquels la demande de permis de construire a été déposée au plus tard deux ans après l'adoption de la constitution doit être couvert par des énergies renouvelables et indigènes à raison de 50 % au moins à partir de 2025, de 75 % au moins à partir de 2035 et de 100 % à partir de 2050. Des exceptions ne seront admises que si l'état de la technique ne permet pas de respecter les prescriptions.

⁴ Le besoin en énergie pour le chauffage et pour l'eau chaude des nouveaux bâtiments pour lesquels la demande de permis de construire a été déposée plus de deux ans après l'adoption de la constitution doit être couvert à raison de 100 % par des énergies renouvelables et indigènes.

⁵ Le canton publie, à intervalles réguliers, un rapport sur le degré d'autosuffisance énergétique. Si les objectifs ne sont pas atteints, il doit prendre des mesures afin de les atteindre.

Par 39 non, 19 oui, 11 abstentions, l'amendement est refusé.

La présidente. Nous avons ensuite un article 168 ter qui a été demandé par un amendement déposé en dehors du rapport par les Verts et Associatifs. Il n'y a pas de rapporteur sur cet amendement. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Nous allons donc voter. Vous avez reçu un amendement papier des Verts et Associatifs qui ont

retiré leur amendement de minorité sur l'article 158 alinéa 2 et qui demande de créer à la place un article 158 ter. Nous votons donc cet article 158 ter. Y a-t-il une demande de parole ? Non. Nous passons au vote de cet article que je vais lire :

Art. 158 ter

(reprise de l'amendement de minorité des Verts et Associatifs à l'art. 158 al. 2) :

Le besoin global en courant électrique et le besoin en énergie pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments doivent être en principe couverts par des énergies renouvelables et indigènes.

Par 38 non, 21 oui, 9 abstentions, l'amendement du groupe Verts et Associatifs est refusé.

La présidente. Nous passons à l'article 159 Services industriels et je donne la parole à M. Guinchard, rapporteur de commission.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. L'article 159 a été passablement modifié par la commission par rapport à l'avant-projet, notamment à l'alinéa 1 par l'introduction du principe qu'un établissement autonome de droit public a la charge de l'approvisionnement qui est mentionné ; deuxièmement, la suppression de la notion du monopole s'agissant de la distribution de certaines énergies, notion qui s'est avérée être contraire au droit fédéral, suite à une audition à laquelle la commission 5 a procédé ; enfin, à l'alinéa 2, la création possible de monopoles à condition évidemment qu'ils soient conformes au droit fédéral supérieur.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. Je donne la parole à l'AVIVO pour la présentation des amendements de minorité. Monsieur Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Madame la présidente, vous aurez remarqué que j'ai déposé quatorze amendements pour cet article, ce qui fait qu'étant donné l'extrême popularité dont je jouis au sein de cette Assemblée...

Applaudissements

M. Souhaïl Mouhanna. ... Merci. Je préfère à ce moment-là intervenir à plusieurs reprises pour récolter des applaudissements.

Applaudissements

M. Souhaïl Mouhanna. Merci pour cet encouragement. Eh bien, tout d'abord, il faut que je dise une chose qui clarifie dans une certaine mesure les votes auxquels mon groupe va procéder tout à l'heure. Lorsqu'on parle par exemple de services industriels – il y a un amendement de la commission qui parle d'un établissement de droit public, etc. – quand on lit notre premier amendement : « L'approvisionnement et la distribution d'eau sont un monopole public exercé par les services industriels de Genève. », il ne s'agit pas pour nous de faire une proposition où le caractère de droit public – disons des services industriels – est occulté dans nos amendements puisque nous l'introduisons plus loin, dans la suite des différents amendements. En réalité, ce que nous avons voulu, c'est, d'une part, reprendre l'ensemble des dispositions de la constitution actuelle – tout à l'heure un de nos collègues parlait de nostalgie – comme je l'ai dit tout à l'heure, les nostalgiques sont ceux qui, en fait, veulent revenir en arrière sur les acquis actuels et que ceux qui anticipent sur l'acceptation par le peuple de dispositions qui sont justement en recul, par rapport à ces acquis, eh bien, ils ne font que spéculer par rapport au résultat qui pourrait survenir au soir des votations du mois d'octobre l'année prochaine. Pour nous, il est essentiel que les dispositions actuelles soient maintenues dans le projet de constitution. Les services industriels doivent, pour nous,

dans les limites du droit fédéral – parce que, n’oublions pas que le droit fédéral peut évoluer, il y a beaucoup de choses qui pourraient se passer. D’ailleurs, il y a eu au niveau fédéral un certain nombre de privatisations, de recul, d’abandon de certaines dispositions, que ce soit dans le domaine des télécoms, des chemins de fer, dans le statut du personnel fédéral, etc., il y a beaucoup de choses qui ont été abandonnées, mais il peut y avoir aussi un autre moment – dans l’histoire, il y a toujours des reculs et des avancées – eh bien il se peut aussi que le droit fédéral soit changé, suite à un certain nombre de développements qui pourraient aller dans le sens cette fois-ci que nous souhaitons, c’est-à-dire, un service public dont l’objectif est justement de répondre aux besoins de la population avec tout ce que nous avons dit par rapport à la protection de l’environnement, par rapport aux énergies renouvelables, etc. Et nous sommes absolument contre le fait que les services publics soient privatisés parce que, à partir du moment où c’est une privatisation, contrairement à ce qu’on prétend, c’est-à-dire que la concurrence va améliorer la situation, on a vu dans beaucoup d’endroits où il y a eu des privatisations que ce soit de l’eau, de l’électricité, des chemins de fer, etc. que lorsque l’objectif essentiel et unique d’une privatisation, c’est d’assurer toujours plus de profit à une minorité de gens qui profitent justement, contrairement à ce qu’a dit M. Eggly qu’il fallait répartir la frugalité, qui gagnent plus de mille fois la rente annuelle AVS. Eh bien, la frugalité, vous savez, c’est plutôt aujourd’hui le propre d’une majorité de la population, parce qu’il y a une petite minorité qui accapare tout. Donc, à partir de là, pour nous, le service public doit être défendu. Il n’est pas question pour nous de renoncer aux dispositions actuelles, que ce soit pour les services industriels, que ce soit pour les transports publics, nous y reviendrons. Par conséquent, nous proposons le maintien de l’ensemble des dispositifs actuels concernant les services industriels. Je reprendrai la parole tout à l’heure, dans le cadre de mes droits.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je donne la parole aux Verts et Associatifs pour la présentation de leur amendement de minorité. Monsieur Savary.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. D’abord pour la clarté du vote à venir, vous signaler que nous retirons notre amendement de minorité à l’alinéa 1, de même qu’à l’alinéa 2 ainsi qu’à l’alinéa 3. Et ceci, au profit des trois amendements que nous déposons conjointement avec le groupe socialiste pluraliste. Le premier reprend la matière de notre premier amendement de minorité, à savoir que les prestations en matière de services industriels sont fournies par une institution de droit public. C’est là, comme pour les autres établissements autonomes, une nécessité, un impératif pour notre groupe que les services industriels restent dans le giron des institutions de droit public. Le deuxième amendement portant sur l’alinéa 2 rappelle que nous vivons aujourd’hui sous le régime d’un monopole pour l’approvisionnement et la distribution de l’eau, de l’électricité et des eaux usées. Il nous semble impératif là aussi de devoir maintenir ces dispositions. A titre d’exemple, pour l’eau, nous avons sans doute le réseau le mieux rénové peut-être au monde, grâce aux centaines de millions que les collectivités publiques ont investis pour le maintenir à niveau, il est clair que les grands groupes privés seraient ravis de pouvoir obtenir la délégation de services sur cette gestion, mais puisque nous sommes contributeurs, en tant que contribuables, de ces différentes collectivités, de ces améliorations, nous ne pourrions imaginer que simplement cet investissement nous soit volé en quelque sorte au profit d’intérêts privés. Enfin, l’alinéa 3 découle des dispositions énergétiques qui s’appliquent directement aux services industriels, à travers les deux dispositions qui invitent les SIG à racheter à des conditions adéquates l’énergie d’origine renouvelable produite par des particuliers et des entreprises et à ne pas pratiquer de tarif dégressif non conforme aux objectifs de la politique cantonale. Nous vous invitons à soutenir ces différents amendements en commun.

La présidente. Merci Monsieur Savary. J’ouvre le débat et je donne la parole à M. Mizrahi du groupe socialiste pluraliste.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Très rapidement, pour compléter ce qui vient

d'être dit par M. Jérôme Savary, pour vous dire que les amendements que nous vous proposons sur cet article 159, alinéa 1 et 3 découlent des convergences de cet été. Nous sommes parvenus ici à un compromis tout à fait satisfaisant qui permet de garder des principes essentiels de l'article 160E, mais également de la disposition qui consacre le monopole des services industriels. En ce qui concerne l'alinéa 1, il s'agit de la garantie du service public en matière de services industriels, je n'y reviendrai pas, c'est un élément essentiel, comme cela été dit. En ce qui concerne l'alinéa 2, il s'agit ici de la garantie du monopole qui ne peut être délégué, la disposition le précise très clairement, c'est un monopole en matière d'eau et d'électricité qui a été voulu par le peuple. Donc, nous avons voulu aussi répondre à la problématique du droit fédéral qui maintenant prévoit une obligation d'ouverture du marché pour les gros consommateurs, mais qui, comme M. Mouhanna l'a dit, pourrait être appelé à changer. Donc, nous avons voulu une solution souple par rapport à ce droit fédéral, de garantir le monopole dans toute la mesure où le droit fédéral le permet. J'en viens maintenant à l'article 159 alinéa 3. Ce sont là deux éléments qui reprennent en fait l'article 160E, alinéa 3, lettre d de la constitution actuelle concernant l'interdiction de tarifs dégressifs et également du rachat à des conditions adéquates de l'énergie renouvelable produite par des particuliers ou des entreprises. Je vous remercie de soutenir ces trois amendements de convergence.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. Je donne la parole à M^{me} de Montmollin du groupe Libéraux & Indépendants.

M^{me} Simone de Montmollin. Merci Madame la présidente. Alors comme membre des Libéraux & Indépendants, je suis solidaire et je salue les efforts entrepris pour obtenir ces résultats de négociation que M. Mizrahi vient d'évoquer. Comme membre de la commission 5 toutefois, je ne peux pas me rallier à ces propositions sans émettre des réserves sur l'alinéa 2, notamment, pour deux raisons : la question du monopole, d'une part, et la question de la cohérence avec l'ensemble de l'article, d'autre part, notamment avec l'alinéa 3. S'agissant de la question du monopole public, nous avons eu une audition de M. Flückiger de laquelle nous avons retiré un élément assez clair relatif à la question du monopole sur l'électricité. Il disait qu'il était contraire au droit fédéral, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'approvisionnement énergétique, il y a trois ans. Donc, cela me paraît peu probable, que le Parlement, lorsqu'il sera appelé à donner la garantie de la Confédération sur notre constitution, soit favorable à une telle disposition, cela pour des raisons autant politiques que juridiques. En effet, le monopole, c'est quand même le cas le plus grave d'enfreinte à la loi sur le principe de liberté économique, qui exclut toute activité concurrente et que le droit sanctionne, dans le cas de transgression. Il s'oppose au régime d'autorisation avec charge réglementée. Alors, nous nous trouvons dans une situation contradictoire, voire antinomique. D'un côté, les mêmes qui souhaitent introduire un alinéa 3 qui prévoit le rachat de l'électricité à des privés, qui deviennent donc des acteurs de l'approvisionnement en tant que producteurs d'électricité, souhaitent parallèlement maintenir le monopole étatique pour l'approvisionnement électrique. L'approvisionnement, faut-il le rappeler, inclut la production. Il y a ici une énorme contradiction qu'il s'agira de revoir pour le moins en deuxième lecture. Donc, le monopole de l'électricité contrevient au droit fédéral et se démontre contraire à une politique énergétique cohérente. Quant à celui sur le traitement des eaux, il souffre aussi de quelques exceptions puisque toutes les eaux ne peuvent pas tomber sur le coup du monopole. Donc, pour toutes ces raisons et à titre personnel, je ne peux pas me rallier à une telle proposition en l'espèce. Je le ferai aujourd'hui dans le but de soutenir un certain consensus, mais en deuxième lecture, nous devons revoir cette question.

La présidente. Merci Madame de Montmollin. Je donne la parole à M. Mouhanna, du groupe AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Tout d'abord, en ce qui concerne les services industriels, j'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dire qu'il faut que cela reste dans le

giron du domaine public. Pour nous, il ne suffit pas que les services industriels soient dans le giron. Il y a un certain nombre d'éléments qui sont extrêmement importants, notamment la propriété des services industriels, puisque, pour nous, par exemple, c'est repris de la constitution actuelle. On précise que le capital de dotation est à 55 % pour l'Etat et à 30 % pour la Ville de Genève et le reste des communes. Donc, ils ont une certaine part, c'est-à-dire de l'ordre de 15 %. Donc cela va beaucoup plus loin que c'est dans le giron du domaine public. C'est une première remarque. D'autre part, il est clair que pour nous, quand je vois un peu les différentes propositions concernant le rachat à des conditions adéquates, effectivement, je pense qu'il faut en rester aux dispositions de la constitution actuelle. Je rappelle, par exemple, qu'au niveau de l'alinéa 3, nous avons un certain nombre de dispositions qui ne s'arrêtent pas du tout à la question du monopole. Il y a toute la question des déchets, etc., etc. Maintenant, en ce qui concerne le monopole – parce que chaque fois on nous dit qu'il y a la loi fédérale qui pourrait refuser la garantie – mais admettons que la Confédération ou le Parlement fédéral refuse d'apporter sa garantie à une disposition, ce n'est pas la fin du monde, le reste peut être parfaitement accepté. Donc, encore une fois, vous spéculiez sur cette question-là. Jusqu'à présent, d'ailleurs cette disposition figure dans notre constitution actuelle, cela n'a pas été invalidé par la Confédération bien que la loi actuelle, par exemple, va dans le sens de ce qu'a dit M^{me} de Montmollin qui, elle, prône la liberté économique. On constate une fois de plus qu'il y a une opposition entre deux manières de concevoir le rôle des services publics. Notre conception à nous, le service public doit répondre aux besoins de la population et qu'il y ait égalité d'accès de toutes et de tous et que cela ne doit pas être source de profit, alors que d'autres prônent une privatisation qui fait que la primauté, finalement, est celle de la réalisation d'un maximum de profit au détriment de l'intérêt général et de l'accès de tous et de toutes à ces mêmes services publics.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Vous avez terminé le temps de parole en tant que minoritaire. Je donne la parole à M. Perroux, du groupe Verts et Associatifs.

M. Olivier Perroux. Aujourd'hui, étonnamment, personne ne demande la fin du monopole sur la distribution de l'eau et du gaz. En réalité, la seule discussion qui a lieu est sur le marché électrique, là où il y a les plus gros enjeux économiques. Contrairement à ce que vous avez prétendu, en 2013, il n'y a pas la fin du monopole, mais il y aura de nouveau la question qui sera posée au Parlement fédéral. Jusqu'à maintenant, cette question a toujours échoué, au Parlement et devant le peuple, et vous pouvez tout à fait estimer que dans l'environnement actuel en 2013, il y aura effectivement cette fin du monopole. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout gagné. Il y a eu aujourd'hui une ouverture pour les très gros consommateurs, mais pas du tout pour le reste du marché électrique. On a connu à Genève une période où il y avait des compagnies privées de distribution d'énergie, cela a causé un petit traumatisme puisque les bénéfices générés par ces entreprises ont été qualifiés de bénéfices des « mille et une nuits ». Ce n'est pas un qualificatif qui vient de quelqu'un de gauche mais de Théodore Turrettini qui était, je le crois bien, libéral. Le monopole, il a beaucoup d'avantages. Il permet plusieurs choses. D'abord, il a une certaine garantie contre les pénuries. Vous avez sans doute oublié qu'il y a dix ans, la Californie, un Etat très riche, a subi toute une vague de pénuries électriques liées à des spéculations sur le marché de l'électricité. Il se trouve hélas que le monopole protège de ce type d'événements. Le monopole, c'est aussi essentiel, parce que cela permet à l'opérateur de mener une réelle politique d'énergie. Il est évident que si le marché se libéralise, vous ne pourrez plus exiger d'un producteur, d'une entreprise, qu'en même temps, elle génère des profits en vendant des énergies et qu'elle perde de l'argent en faisant des programmes d'économie d'énergie. Donc, il faut choisir, soit on veut effectivement que ces économies d'énergie se réalisent et qu'on les voie, au jour le jour dans la Genève de demain ou alors on décide que le marché est libéralisé et le principe, c'est de vendre le maximum d'énergie. Je vais répondre à M^{me} de Montmollin, le rachat aux autoproducteurs, effectivement, c'est une petite parenthèse, c'est une exception qui a été obtenue dans les années 1990 vis-à-vis du monopole des énergies.

C'était un élément essentiel, l'élément clé en réalité pour que se développent les petites productions individuelles d'énergie. Cela permet de pallier les courants de base puisque vous avez besoin d'une production continue pour assurer tous les jours la production électrique. Vous n'avez pas besoin d'avoir le 100 % des pics de consommation énergétique et en l'occurrence, le rachat aux auto-producteurs est une excellente solution pour garantir l'approvisionnement électrique. Cela ne concerne que les autoproducteurs, à savoir des particuliers, voire des coopératives d'habitation ou de petites entreprises très locales. C'est tout à fait différent d'un marché ouvert où la spéculation pourrait faire sur l'approvisionnement – vous avez été très sensible à la question des pénuries – de gros dégâts. C'est pourquoi la solution que vous proposent les Verts – vous l'avez sans doute remarqué – permet tout à fait de vous garantir que les très gros producteurs consommateurs d'électricité auront ce marché libéralisé qui existe aujourd'hui, mais en même temps, pour poursuivre ce qui existe dans la constitution d'aujourd'hui, qui existe aussi dans la constitution de Neuchâtel et sans doute dans d'autres cantons, qui n'est pas contraire au droit fédéral et qui permet qu'on mette enfin le pied à l'étrier et qu'on réalise cette politique d'économie d'énergie qui est nécessaire pour que nous diminuions cette consommation énergétique, ce qui, apparemment, est un vœu partagé.

La présidente. Merci Monsieur Perroux. Je donne la parole à M. Calame du groupe des Associations de Genève en précisant qu'il vous reste trois minutes pour le bloc.

M. Boris Calame. Oui, merci Madame la présidente. Nous avons déposé un amendement à l'article 159, alinéa 3 bis nouveau. Je le lis : « L'opérateur public vise au renforcement de l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation énergétique. » Pourquoi ? L'énergie, la meilleure et la moins chère est celle qu'on ne consomme pas. C'est une réalité. Le Parlement genevois l'a compris, il y a déjà quelques années à travers son plan quadriennal. Ils ont mis en place à travers un financement de l'ordre de soixante millions, une opération que vous connaissez sans doute toutes et tous et qui s'appelle Eco21. Le but est lequel ? D'aller auprès de la population, d'aller expliciter qu'on peut faire mieux, sans perdre de qualité de vie, en termes de fonctionnement, d'achats, d'appareils électroménagers, de comportements quotidiens, rappeler à nos enfants d'éteindre la lumière, par exemple, ou à nous-mêmes, quand on n'est pas dans une pièce, on ne perd pas en qualité de vie ; tout plein de petits gestes au quotidien, débrancher des appareils inutiles, des veilleuses inutiles, etc. En fait, à travers des investissements, un apprentissage collectif, on sait qu'on peut faire beaucoup mieux. Toute cette énergie, on n'a pas besoin de la produire, donc, on ne la consomme pas. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

La présidente. Merci Monsieur Calame. Je donne la parole à M^{me} Gisiger, du groupe PDC en précisant qu'il reste deux minutes cinquante pour le bloc.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Je vous saurais gré d'avoir la gentillesse de dire à M. Mouhanna que je suis prête et que je me réjouis à partager avec lui une certaine frugalité.

Rumeurs

M^{me} Béatrice Gisiger. Je voudrais rajouter Monsieur Mouhanna, que nous ne parlerons, ni du privé, ni de privatisation des SIG, ni de la liberté économique, ni de ces affreux riches qui prennent dans la poche des pauvres, mais en toute sympathie, Monsieur Mouhanna, je me réjouis de partager avec vous cette frugalité. Pour revenir à l'amendement qui nous occupe aujourd'hui, je voudrais, à l'instar de M^{me} de Montmollin, saluer en effet les efforts qui sont faits pour arriver à une certaine convergence. Nous n'avons pas toutes et tous la même interprétation et que dis-je, le même dictionnaire – et nous l'avons vu tellement souvent dans cette Assemblée – qu'il semblerait inutile de le dire. Mais je voudrais aussi saluer tous ceux qui s'efforcent – et M^{me} de Montmollin l'a fait – de mettre en perspective le travail qui a été

fait lors des auditions et qui nous permet de faire avancer ce débat. Quant aux gestes quotidiens, je ne suis pas vraiment convaincue qu'ils soient à mettre dans la constitution. Je l'avais déjà dit, au nom de mon groupe, lors d'une précédente séance, et les communes, soyez-en sûrs, n'ont pas attendu la Constituante pour mettre en place des groupes de réflexion d'habitants sur les attitudes et les gestes quotidiens qui nous permettront de faire les économies que nous souhaitons.

La présidente. Merci Madame Gisiger. Je donne la parole à M. Koechlin du groupe Libéraux & Indépendants en précisant qu'il reste un peu plus d'une minute trente.

M. René Koechlin. Madame la présidente, je voudrais simplement faire remarquer qu'au sein de cette noble Assemblée, les moins bavards sont ceux qui sont les plus économes en matière d'énergie.

La présidente. Merci Monsieur Koechlin. Je donne la parole à M. Lador du groupe des Associations de Genève en vous précisant qu'il reste une minute trente...

Brouhaha

La présidente. ... Je demande un peu de silence dans la salle s'il vous plaît.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. J'aimerais juste préciser ce qu'a dit notre collègue Boris Calame. Ce n'est pas simplement – il l'a illustré de façon concrète sur les gestes quotidiens – ce genre de choses qu'on aimerait mettre dans la constitution. Il s'agit de doter les services industriels d'une politique de pourvoyeur d'efficacité énergétique. C'est dire qu'aujourd'hui, l'opérateur central ne peut plus se contenter simplement d'assurer l'approvisionnement, il doit aussi devenir un acteur fondamental d'efficacité énergétique. C'est là que réside une partie de notre avenir énergétique et c'est bien ce que nous voulons avoir, avec cette proposition que nous vous appelons à voter. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Lador. Je donne la parole à M. Mouhanna du groupe AVIVO en précisant qu'il reste deux minutes à votre groupe.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Ce qu'a dit M^{me} Gisiger m'a rappelé une anecdote. Je vous la raconterai parce que finalement, cela peut détendre un peu l'atmosphère. J'ai reçu – d'ailleurs beaucoup d'entre vous ont souvent eu ce genre de choses – un coup de fil d'une dame qui disait « M. Mouhanna, on a tiré votre nom dans une espèce de tirage, vous avez un cadeau extraordinaire, etc. » Bon, le cadeau, c'est le partage de la frugalité avec M^{me} Gisiger. Avant même qu'elle termine, je lui ai dit : « Madame, nous sommes en période de Noël, je vous en fais cadeau ! » Merci.

Rumeurs

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je donne la parole à M. Dimier du groupe MCG.

M. Patrick-Etienne Dimier. Je ne comprends pas ceux qui pensent que les monopoles constituent des garanties. Sauf erreur de ma part, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont un monopole d'exploitation des grandes lignes et à voir comment ils traitent leurs passagers tant en matière de confort que de cadence, que de prix, je pense qu'il y a beaucoup à dire...

Brouhaha

M. Patrick-Etienne Dimier. ... Monsieur Gauthier, l'Almanach Vermot, vous feriez bien parfois de le lire. Cela mettrait un peu d'humour dans vos propos vermoulus.

M. Patrick-Etienne Dimier. ... Cela pour dire qu'en matière énergétique, bien entendu, que l'on doit tous veiller et tendre à l'économie. Ceux qui, ici, sont constamment en mode veille feraient peut-être bien de se mettre off, cela nous ferait gagner beaucoup de temps et donc beaucoup d'énergie. Dans le même souci que d'autres et bien que, je le répète, nous sommes profondément contre les monopoles, nous voterons ces dispositions parce qu'il est nécessaire d'aller de l'avant et qu'à ce stade de la lecture, c'est le seul moyen de mettre quelque chose qui permette de continuer et d'aller de l'avant.

La présidente. Merci Monsieur Dimier. Il n'y a plus de demande de parole. Je ferme donc le débat et nous rentrons en procédure de vote.

Une voix dans la salle. Vote nominal !

La présidente. Il y a une demande de vote nominal. Est-il suivi ? Il est suivi. Le vote sera nominal pour l'ensemble de l'article. Cet article va être compliqué à voter. Je sais qu'il est très tard et je vous demande toute votre attention. Je vais commencer par vous expliquer comment nous allons voter cet article en entier. Je répondrai aux éventuelles questions avant qu'on passe à la procédure de vote. La Présidence a constaté qu'entre les alinéas de l'avant-projet et les amendements déposés par la commission, il n'y avait pas identité de contenu. Nous ne voulions pas forcer à choisir entre un monopole et une réduction de la consommation d'énergie, puisqu'il n'y a pas d'opposition directe entre l'un et l'autre. Nous avons donc réordonné les différents amendements. Tout d'abord, pour le premier alinéa qu'on appellera « Alinéa 1 ante », nous traiterons de la question de l'institution. Pour cela, il y aura deux amendements qui seront opposés, d'abord celui de MM. Savary et Mizrahi déposé sur l'alinéa 1 et celui de la commission rapporteure déposé sur l'alinéa 1. Ce seront les deux seuls amendements qui seront opposés dans le cadre de ce vote. Ensuite, nous passerons au vote de l'alinéa 1 proprement dit qui concerne le monopole. Dans ce vote-là, nous voterons d'abord l'amendement de la commission rapporteure déposé sur l'alinéa 2. Ensuite, nous voterons l'amendement de MM. Savary et Mizrahi déposé sur l'alinéa 2, puis, l'amendement des Verts et Associatifs de minorité déposé sur l'alinéa 4 et finalement le texte de l'avant-projet de l'alinéa 1. Ensuite, nous passerons à l'alinéa 2 – je vous le redirai évidemment au fur et à mesure – qui concerne les questions de réduction d'énergie. Il y aura deux propositions opposées, tout d'abord l'amendement des Associations de Genève qui a été déposé comme alinéa 3 bis, et l'alinéa 2 de l'avant-projet. Ensuite, nous passerons à l'alinéa 3 où l'amendement de MM. Savary, Mizrahi déposé sur l'alinéa 3 sera voté seul. Pour finir, nous voterons les derniers amendements de minorité de l'AVIVO qui sont déposés sur les alinéas 3, 4, et 5, seuls, les uns après les autres. Y a-t-il des questions ? Monsieur Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Madame la présidente, je suis étonné que vous n'ayez pas évoqué nos amendements, l'article 159, alinéa 1. il y a un amendement AVIVO, à l'article 159, alinéa 2, il y a un autre amendement AVIVO. Je ne sais pas pourquoi vous passez comme chat sur braise...

La présidente. La dernière chose que je viens de dire, c'est que les amendements AVIVO déposés sur les alinéas 3, 4 et 5 seront votés seuls. A la fin, celui qui a été déposé sur l'alinéa 1 sera voté en troisième position dans le cadre de l'alinéa 1.

M. Souhaïl Mouhanna. Ils sont opposés ou non, d'après vous ?

La présidente. Seulement celui qui a été déposé sur l'alinéa 1 s'oppose aux autres qui concernent le monopole ; tous les autres sont votés en tant que tels, sans aucune opposition. Y a-t-il d'autres questions par rapport à cette procédure de vote qui est

complexe ? Non, donc, nous commençons par le titre.

Art. 159 Services industriels

Pas d'opposition, adopté

La présidente. Nous passons à ce que nous avons appelé « Alinéa 1 ante » concernant les institutions. Il y a donc deux amendements pour ce vote, celui de MM. Savary et Mizrahi et celui de la commission rapporteure.

Art. 159 al. 1 L'amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste)

Les prestations en matière de services industriels sont fournies par une institution de droit public.

et

L'amendement de la commission :

Art. 159 al. 1 Un établissement autonome de droit public a la charge de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'énergie thermique, de l'incinération des déchets, de l'évacuation et du traitement des eaux usées.

Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) à l'article 159 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI

Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 60 oui, 6 non, 4 abstentions, l'amendement des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste est accepté.

L'amendement de la commission n'est pas soumis au vote.

La présidente. Nous passons à ce que nous avons appelé « Alinéa 1 » concernant les questions de monopole.

Amendement de la commission :

Art. 159 al. 2 L'Etat peut, par voie législative, créer des monopoles dans la mesure où le droit fédéral le permet.

Amendement de la commission 5 à l'article 159 alinéa 2

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NON
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NON
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardioli	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON

Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 65 non, 3 oui, 2 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Art. 159 al. 2 Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

Dans l'intérêt général et dans la mesure où le droit fédéral le permet, l'approvisionnement et la distribution de l'eau et de l'électricité, ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées, constituent un monopole public cantonal qui ne peut être délégué.

**Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et
M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste)
à l'article 159 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	ABS
Amaudruz	Michel	UDC	NVT

Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	ABS
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	ABS
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	ABS

Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 63 oui, 0 non, 6 abstentions, l'amendement des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste est accepté.

Ne sont pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste) :

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 159 al. 4 L'institution de droit public exerce un monopole cantonal sur
(nouveau) l'approvisionnement et la distribution de l'eau et de l'électricité dans les limites du droit fédéral.

L'amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 al. 1 L'approvisionnement et la distribution d'eau sont un monopole public exercé par les Services industriels de Genève.

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 159 al. 1 Les prestations en matière de services industriels sont fournies par une institution de droit public.

est retiré.

La présidente. Nous passons à ce que nous appelons « Alinéa 2 » qui traite de la réduction de l'énergie :

Art. 159 3 bis Amendement des Associations de Genève :
(nouveau) *L'opérateur public vise au renforcement de l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation énergétique.*

**Amendement des Associations de Genève
à l'article 159 3 bis**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON

Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	NVT
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	ABS
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 37 non, 25 oui, 6 abstentions, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

² L'opérateur public vise la réduction de la consommation énergétique et promeut les énergies renouvelables.

Article 159 alinéa 2 de l'avant-projet

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NON
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON

de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI

Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	ABS
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 36 non, 30 oui, 3 abstentions, l'alinéa 2 est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 159 al. 2 L'institution de droit public vise la réduction de la consommation énergétique et promeut les énergies renouvelables.

est retiré.

La présidente. Nous passons à l'alinéa 3 pour lequel nous allons voter uniquement et sans opposition l'amendement de MM. Savary et Mizrahi.

Art. 159 al. 3 Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

L'institution de droit public rachète à des conditions adéquates l'énergie d'origine renouvelable produite par des particuliers ou des entreprises et ne pratique pas de tarifs dégressifs non conformes aux objectifs de la politique cantonale.

**Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) et
M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste)
à l'article 159 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	ABS
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	ABS
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI

Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	ABS
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	ABS
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 55 oui, 4 non, 10 abstentions, l'amendement des groupes Verts et Associatifs et socialiste pluraliste est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 159 al. 3 Elle rachète à des conditions adéquates l'énergie d'origine
(nouveau) renouvelable produite par des particuliers ou des entreprises et ne pratique pas de tarifs dégressifs non conformes aux objectifs de la politique cantonale.

est retiré.

La présidente. Nous passons maintenant au vote de différents amendements AVIVO. Je vous soumetts d'abord celui qui a été déposé sur l'alinéa 3.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 al. 3 Les Services industriels de Genève (ci-après : Services industriels),
(nouveau) établissement de droit public doté de la personnalité juridique, autonome dans les limites des présentes dispositions constitutionnelles et de la loi qui en détermine le statut, ont pour but de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, dans le respect de l'article 160E fixant la politique énergétique du canton, ainsi que de traiter les déchets. Les Services industriels ont également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi : cette activité ne peut pas être sous-traitée à des tiers. Ils peuvent en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus, exercer leurs activités à l'extérieur du canton et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 159 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	NVT
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON

Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NVT
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NVT
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 39 non, 14 oui, 12 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

La présidente. Nous passons maintenant à l'amendement de minorité AVIVO qui a été déposé sur l'alinéa 4.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 al. 4 Leur siège est à Genève.
(nouveau)

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 159 alinéa 4**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardioli	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NON

Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 43 non, 16 oui, 9 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

La présidente. Nous passons maintenant à l'amendement de minorité AVIVO qui a été déposé sur l'alinéa 5.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 al. 5 Ils sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat.
(nouveau)

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 159 alinéa 5**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT

Bachmann	Carine	V&A	ABS
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	OUI
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	OUI
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI

Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	ABS
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	NVT
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 34 non, 19 oui, 14 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Mis aux voix, l'art. 159 tel qu'amendé

Services industriels

¹ **Les prestations en matière de services industriels sont fournies par une institution de droit public.**

² **Dans l'intérêt général et dans la mesure où le droit fédéral le permet, l'approvisionnement et la distribution de l'eau et de l'électricité, ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées, constituent un monopole public cantonal qui ne peut être délégué.**

³ **L'institution de droit public rachète à des conditions adéquates l'énergie d'origine renouvelable produite par des particuliers ou des entreprises et ne pratique pas de tarifs dégressifs non conformes aux objectifs de la politique cantonale.**

Article 159 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	ABS
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	OUI
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	ABS
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	OUI

Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	ABS
de Montmollin	Simone	L&I	ABS
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	ABS
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	ABS
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NVT
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	ABS
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	ABS
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NVT
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI

Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	ABS
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	ABS
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 51 oui, 0 non, 18 abstentions.

La présidente. Nous pouvons passer à l'article 159 bis. Je donne la parole à l'AVIVO puisqu'il s'agit d'un amendement de minorité. Monsieur Mouhanna, vous avez la parole.

M. Souhaïl Mouhanna. Bien, vous avez voté majoritairement les articles de tout à l'heure concernant les services industriels, mais on n'a pas précisé la manière avec laquelle cette institution de droit public était construite. Nous avons repris l'ensemble des articles de la constitution actuelle qui donnent des précisions concernant la propriété des services industriels. Nous avons déposé à cet effet plusieurs amendements, il y en a cinq. Je vous rassure, je ne vais pas prendre sept minutes et demie. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les jeux sont déjà faits mais je vais quand même vous expliquer en quelques mots pourquoi nous tenons absolument à ce que ces différentes dispositions soient maintenues. Tout d'abord, il est pour nous extrêmement important que les Services industriels soient propriété, en totalité, des collectivités publiques. Evidemment, quand on parle des collectivités publiques, il s'agit, d'une part, de l'Etat, d'autre part, des communes. Dans les communes, il y a la Ville de Genève qui est aujourd'hui d'ailleurs, un des actionnaires importants des Services industriels. Donc, il s'agit pour nous d'avoir une autorité, c'est-à-dire « le propriétaire », ce sont ces collectivités publiques qui décident à 100 %, avec un contrôle démocratique de la part de la population, de la politique de ces Services industriels. Nous avons également repris exactement la répartition du capital d'aujourd'hui. Le capital, comme je l'ai dit tout à l'heure, est à 55 %, donc l'Etat est majoritaire, 30 % pour la Ville de Genève et les 15 % qui sont répartis entre les différentes communes. L'amendement que nous avons en ce qui concerne l'augmentation éventuelle du capital, eh bien, nous avons demandé – c'est l'article 159 bis, alinéa 5 – qu'en cas d'augmentation du capital, les mêmes proportions doivent être respectées. Quoi qu'il en soit, évidemment pour nous, on sait bien qu'il y a une volonté affichée qui a été obtenue avec certains soutiens de personnes qui avaient voté les dispositions avec nous. Quand vous regardez les votes intervenus en commission, il y avait systématiquement 8 voix contre 7. Dans les 7, il y a l'AVIVO, les représentants des socialistes, des Associations et de SolidaritéS. Donc, nous sommes curieux de voir si – en tout cas nous allons le constater – certains vont inverser leur vote. C'est le résultat évidemment des convergences et ces convergences vont, comme nous le verrons plus tard, être faites au détriment de l'article 160E. Nous aurons l'occasion d'en parler.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Y a-t-il des demandes de parole sur l'article 159 bis ? Je n'en vois pas. Nous allons donc pouvoir procéder au vote. Il est composé uniquement d'amendements de l'AVIVO. Je vais chaque fois les lire et les faire voter.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 bis al. 1 (nouveau) Un capital de dotation est affecté aux Services industriels. La loi en détermine le montant.

Par 34 non, 19 oui, 15 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 bis al. 2 (nouveau) Le capital de dotation porte intérêt annuellement au taux fixé par la loi.

Par 38 non, 16 oui, 13 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 bis al. 3 (nouveau) L'Etat de Genève participe à la constitution du capital de dotation pour 55 %, la Ville de Genève pour 30 % et les autres communes genevoises pour 15 % répartis entre elles en proportion pour chacune d'elles du chiffre de sa population comparé à celui de la population totale de ces communes.

Par 34 non, 17 oui, 15 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 bis al. 4 (nouveau) Les montants des participations de ces autres communes sont arrêtés par le Conseil d'Etat.

Par 35 non, 16 oui, 17 abstentions, l'amendement est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 bis al. 5 (nouveau) En cas d'augmentation du capital de dotation, il est procédé à sa nouvelle répartition selon les mêmes principes. Toutefois, en ce qui concerne les 15 % attribués aux communes genevoises autres que la Ville de Genève, les participations ne peuvent être réduites.

Par 35 non, 16 oui, 16 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

L'article 159 bis est supprimé.

La présidente. Nous passons maintenant à l'article 159 ter pour lequel il n'y a que des amendements de l'AVIVO. Je donne la parole à M. Mouhanna pour la présentation de ses amendements.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Je rappelle encore que ces différentes dispositions ont été votées par le peuple, massivement. De toute manière, vous êtes en train de revenir sur des choses qui ont été votées très récemment par le peuple, M. Kunz, et vous le savez très bien. De ce point de vue, il ne s'agit pas seulement d'amendements AVIVO, il s'agit d'une reprise de dispositions voulues par la population. Là encore, nous savons très bien ce que cette Assemblée va voter. Nous tenons quand même à souligner le fait que lors des travaux dans les commissions, le groupe AVIVO avait soutenu la quasi-totalité des propositions venant notamment des socialistes, des Verts. Le groupe AVIVO a notamment voté des dispositions qui sont aujourd'hui rejetées. Donc, ils vont continuer, eh bien, continuez, Mesdames et Messieurs, on voit bien la loyauté vers qui elle va, de certains groupes ici. Nous allons nous en souvenir et nous demandons le vote sur chacun de ces articles.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Y a-t-il des demandes de parole sur cet article ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote. Il y a deux amendements AVIVO, je vais vous les lire.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 ter al. 1 (nouveau) Les Services industriels sont propriétaires des biens et sont titulaires des droits affectés à leur but, sous réserve des terrains de l'usine des Cheneviers, de ceux des installations du réseau primaire et de ceux de la station de réalimentation de la nappe du Genevois, qui restent propriété de l'Etat. Ils répondent personnellement et exclusivement de leurs dettes et engagements.

Par 34 non, 20 oui, 11 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 ter al. 2 (nouveau) En cas de cessation de cette affectation pour cause de dissolution des Services industriels, le produit net de la liquidation revient à l'Etat, à la Ville de Genève et aux autres communes genevoises en proportion de leur participation au capital de dotation.

Par 34 non, 18 oui, 12 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

L'article 159 ter est supprimé.

La présidente. Nous allons encore traiter l'article 159 quater. Monsieur Mouhanna, vous avez la parole pour présenter vos amendements de minorité.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Je demande le vote, merci.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Nous passons au vote.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 quater al. 1 (nouveau) Les Services industriels peuvent utiliser le domaine public genevois pour l'installation de leurs réseaux de transport et de distribution contre redevances annuelles.

Par 32 non, 15 oui, 17 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 159 quater al. 2 (nouveau) La loi précise les conditions de cette utilisation ainsi que le mode de calcul des redevances.

Par 36 non, 11 oui, 16 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

L'art. 159 quater est supprimé.

9. Débat final de la première lecture : déclaration des groupes

Non traité

10. Divers et clôture

La présidente. Nous finissons le traitement des articles pour aujourd'hui. Nous vous demandons de préparer pour la prochaine fois jusqu'à l'article 187 de l'avant-projet, jusqu'au bloc 21. Je vous rappelle que la prochaine séance plénière est mardi prochain. Monsieur Calame, vous avez demandé la parole.

M. Boris Calame. Oui merci Madame la présidente. Si vous pouviez juste rappeler les temps de parole qui restent. J'ai l'impression qu'il ne reste pas grand-chose pour les groupes, alors qu'il reste passablement d'articles à traiter.

La présidente. Associations de Genève, il reste une minute vingt-deux ; AVIVO, deux minutes ; G[e]avance, quatre minutes cinquante ; Verts et Associatifs, une minute vingt-cinq ; Libéraux & Indépendants, une minute quarante-deux ; MCG, cinq minutes quarante ; PDC cinquante secondes ; groupe Radical-Ouverture, une minute dix ; socialiste pluraliste, quarante-huit secondes ; SolidaritéS, cinq minutes dix ; UDC, sept minutes. Sur ce, je vous souhaite une bonne fin de semaine.

Applaudissements nourris

La séance est levée à 23h00.